

VERSION FINALE (11 Décembre 2003)

# RAPPORT ANNUEL – REVUE ANNUELLE

dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-CE (Article 5, Annexe IV)

**CAP-VERT / CE**  
**2002**



# Table des Matières

<b>Table des Matières</b> .....	<b>2</b>
<b>Table des Abréviations</b> .....	<b>1</b>
<b>1 Résumé</b> .....	<b>1</b>
<b>2 L'Agenda politique</b> .....	<b>2</b>
2.1 Objectifs de la politique de développement du Gouvernement .....	2
2.2 Stratégie du Gouvernement .....	3
<b>3 Bilan de la situation politique, économique et sociale</b> .....	<b>4</b>
3.1 Situation politique, droits de l'homme et bonne gouvernance .....	5
3.2 Situation sociale.....	5
3.3 Résultats des réformes macroéconomiques et structurelles .....	6
3.4 Qualité de la gestion des dépenses publiques et dépenses budgétaires.....	7
3.5 Politique régionale et progrès réalisés dans le cadre de l'intégration régionale.....	8
3.6 Intégration dans l'économie mondiale et accords commerciaux .....	8
3.6.1 Aspect de la politique de pêche du Cap-Vert avec l'UE.....	8
3.6.2 Le Cap Vert et l'AGOA.....	9
3.6.3 Les accords de partenariat économiques (APE).....	9
3.7 Situation en matière de sécurité alimentaire .....	9
3.8 Tendances critiques en matière d'environnement.....	10
<b>4 Examen de la coopération passée et actuelle</b> .....	<b>10</b>
4.1 Secteur de concentration (7 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> FED) : les infrastructures de base .....	10
4.1.1 Revue des conventions précédentes.....	10
4.1.2 Secteur Eau & Energie.....	11
4.1.3 Secteur transports (routes).....	13
4.1.4 Appui institutionnel .....	14
4.2 Projets et Programmes hors concentration.....	15
4.2.1 Programme de Santé sur la ville de Praia (3M€ / Date démarrage : 13/04/00).....	15
4.2.2 Programme de microréalisations (2M€ / Date démarrage : 24/03/00).....	17
4.2.3 Programme d'ajustement structurel (10,1M€ + 2M€ / Date démarrage : 17/12/01).....	18
4.2.4 Programme de sécurité alimentaire (5M€ / Date démarrage : 22/02/02).....	18
4.3 Autres instruments .....	19
4.3.1 Banque européenne d'investissements.....	19
4.3.2 Coopération Régionale .....	20
4.3.3 STABEX.....	20
4.3.4 Ligne budgétaire B7-8710 .....	21
4.3.5 Financement en cas de fluctuations à court terme des recettes d'exportation (FLEX) (Enveloppe B).....	22
<b>5 Perspectives de programmation pour les années suivantes au titre du 9<sup>ème</sup> FED</b> .....	<b>22</b>
5.1 Secteur de concentration : L'eau et l'assainissement - 25M€.....	22
5.2 Autres programmes hors secteur de concentration .....	24
5.3 Appui macro-économique.....	24
5.4 Perspectives d'utilisation de l'enveloppe B .....	24
<b>6 Revue Opérationnelle annuelle 2003 – Thèmes Spécifiques</b> .....	<b>25</b>
6.1 Accélération de l'utilisation des reliquats 7 <sup>ème</sup> FED .....	25
6.2 Définition d'indicateurs et d'objectifs en vue de mesurer les résultats obtenus dans le secteur de concentration	25
6.2.1 Méthodologie et choix des indicateurs.....	25
6.3 Dialogue dans le pays entre l'ON et les acteurs non étatiques.....	26
<b>7 Conclusion</b> .....	<b>26</b>
7.1 Examen de la coopération passé et actuelle .....	27
7.1.1 Secteur de concentration (7 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> FED) :les infrastructures de base.....	27
7.1.2 Appuis institutionnels .....	28
7.1.3 Projets et Programmes hors concentration .....	28
7.1.4 Perspectives de programmation pour les années suivante au titre du 9 <sup>ème</sup> FED .....	29
7.1.5 Accélération de l'utilisation des reliquats 7 <sup>ème</sup> FED .....	30
<b>8 Liste des Annexes</b> .....	<b>31</b>
<b>ANNEXE 1</b> .....	<b>32</b>
<b>ANNEXE 2</b> .....	<b>33</b>
<b>ANNEXE 3</b> .....	<b>34</b>
<b>ANNEXE 4.1</b> .....	<b>35</b>
<b>ANNEXE 4.2</b> .....	<b>36</b>

ANNEXE 4.3 .....	37
ANNEXE 4.4 .....	38
ANNEXE 5.1 .....	39
ANNEXE 5.2 .....	39
ANNEXE 5.2 .....	40
ANNEXE 5.3 .....	40
ANNEXE 5.3 .....	41
ANNEXE 5.4 .....	41
ANNEXE 5.4 .....	42
ANNEXE 6.1 .....	43
ANNEXE 6.2 .....	44
ANNEXE 6.3 .....	45
ANNEXE 6.4 .....	46
ANNEXE 6.5 .....	47
ANNEXE 6.6 .....	48
ANNEXE 7. ....	49
ANNEXE 8. ....	54
ANNEXE 9. ....	56
ANNEXE 10. ....	57

## Table des Abréviations

<b>ACP</b>	<b>A</b> frique, <b>C</b> araïbes et <b>P</b> acifiques
<b>AEP</b>	<b>A</b> limentation en <b>E</b> au <b>P</b> otable
<b>AGOA</b>	<b>A</b> frican <b>G</b> rowth and <b>O</b> pportunity <b>A</b> ct
<b>ANSA</b>	<b>A</b> gencia <b>N</b> acional para a <b>S</b> egurança <b>A</b> limentar
<b>APD</b>	<b>A</b> vant-Projet <b>D</b> étaillé
<b>APE</b>	<b>A</b> ccords de <b>P</b> artenariat <b>É</b> conomique
<b>APS</b>	<b>A</b> vant-Projet <b>S</b> ommaire
<b>AS</b>	<b>A</b> justement <b>S</b> tructurel
<b>AT</b>	<b>A</b> ssistance <b>T</b> echnique
<b>BEI</b>	<b>B</b> anque <b>E</b> uropéenne d' <b>I</b> nvestissement
<b>BF</b>	<b>B</b> ornes <b>F</b> ontaines
<b>CE</b>	<b>C</b> ommission/ <b>C</b> ommunauté <b>E</b> uropéenne
<b>CEDEAO</b>	<b>C</b> ommunauté <b>É</b> conomique (pour le <b>D</b> éveloppement) des <b>É</b> tats d' <b>A</b> frique de l' <b>O</b> uest
<b>CF</b>	<b>C</b> onvention de <b>F</b> inancement
<b>CFAA</b>	<b>C</b> ountry <b>F</b> inancial <b>A</b> ccountability <b>A</b> ssessment
<b>CV</b>	<b>C</b> ap <b>V</b> ert
<b>DCE</b>	<b>D</b> élégation de la <b>C</b> ommission <b>E</b> uropéenne
<b>DIAPER</b>	<b>P</b> rogramme de <b>D</b> Iagnostic <b>P</b> ERmanent de la sécurité alimentaire
<b>DSP</b>	<b>D</b> ocument de <b>S</b> tratégie <b>P</b> ays
<b>EMPA</b>	<b>E</b> mpresa <b>P</b> ublica de <b>A</b> bastecimento
<b>EP</b>	<b>E</b> au <b>P</b> otable
<b>FAIMO</b>	<b>F</b> rente de <b>A</b> lta <b>I</b> ntensidade de <b>M</b> ão de <b>O</b> bra
<b>FCP</b>	<b>F</b> onds de <b>C</b> ontre <b>P</b> artie
<b>FED</b>	<b>F</b> onds <b>E</b> uropéen pour le <b>D</b> éveloppement
<b>IEC</b>	<b>I</b> nformation, <b>E</b> ducation et <b>C</b> ommunication
<b>INE</b>	<b>I</b> nstituto <b>N</b> acional de <b>E</b> statísticas
<b>INGRH</b>	<b>I</b> nstituto <b>N</b> acional de <b>G</b> estão dos <b>R</b> ecursos <b>H</b> ídricos
<b>JOCE</b>	<b>J</b> ournal <b>O</b> fficiel des <b>C</b> ommunautés <b>E</b> uropéennes
<b>MFPDR</b>	<b>M</b> inistère des <b>F</b> inances, du <b>P</b> lan et du <b>D</b> éveloppement <b>R</b> égional
<b>MIT</b>	<b>M</b> inistère des <b>I</b> nfrastructures et <b>T</b> ransports
<b>MPD</b>	<b>M</b> ouvement <b>P</b> our la <b>D</b> émocratie
<b>ON</b>	<b>O</b> rdonnateur <b>N</b> ational
<b>ONG</b>	<b>O</b> rganisation <b>N</b> on <b>G</b> ouvernementale
<b>OPEC</b>	<b>O</b> rganisation of <b>P</b> etroleum <b>E</b> xporting <b>C</b> ountries
<b>PAICV</b>	<b>P</b> artido ( <b>A</b> fricano) para a <b>I</b> ndependência de <b>C</b> abo <b>V</b> erde
<b>PALOP</b>	<b>P</b> ays <b>A</b> fricains de <b>L</b> angue <b>O</b> fficielle <b>P</b> ortugaise
<b>PAM</b>	<b>P</b> rogramme <b>A</b> limentaire <b>M</b> ondial
<b>PAS</b>	<b>P</b> rogramme d' <b>A</b> justement <b>S</b> tructurel
<b>PCD</b>	<b>P</b> artie pour la <b>C</b> onvergence <b>D</b> émocratique
<b>PFIE</b>	<b>P</b> rogramme de <b>F</b> ormation et <b>I</b> nformation pour la protection de l' <b>E</b> nvironnement
<b>PIB</b>	<b>P</b> roduit <b>I</b> ntérieur <b>B</b> rut
<b>PIN</b>	<b>P</b> rogramme <b>I</b> ndicatif <b>N</b> ational
<b>PIR</b>	<b>P</b> rogramme <b>I</b> ndicatif <b>R</b> égional
<b>PMA</b>	<b>P</b> ays <b>M</b> oins <b>A</b> vancé
<b>PNUD</b>	<b>P</b> rogramme des <b>N</b> ations <b>U</b> nies pour le <b>D</b> éveloppement
<b>PRECONS</b>	<b>P</b> rogramme régional pour le <b>R</b> Eboisement et la <b>C</b> ONServation des sols au Sahel
<b>PRGF</b>	<b>P</b> overty <b>R</b> eduction <b>G</b> rowth <b>F</b> acility
<b>PROBASA</b>	<b>P</b> ROdutores de <b>B</b> ANana de Santo Antão
<b>PRSP</b>	<b>P</b> overty <b>R</b> eduction <b>S</b> trategy <b>P</b> aper
<b>PTS</b>	<b>P</b> arti du <b>T</b> ravail et de la <b>S</b> olidarité
<b>RAC</b>	<b>R</b> este à <b>C</b> lôturer
<b>RAL</b>	<b>R</b> este à <b>L</b> iquider

<b>SA</b>	<b>S</b> écurité <b>A</b> limentaire
<b>SIGOF</b>	<b>S</b> ystème <b>I</b> ntégré de <b>G</b> estion <b>F</b> inancière
<b>SMP</b>	<b>S</b> taff <b>M</b> onitoring <b>P</b> rogramme
<b>STAD</b>	<b>S</b> ecrétariat <b>T</b> echnique d' <b>A</b> ppui au <b>D</b> éveloppement
<b>TACV</b>	<b>T</b> ransportadora <b>A</b> érea de <b>C</b> abo <b>V</b> erde
<b>TVA</b>	<b>T</b> axe sur la <b>V</b> aleur <b>A</b> justée
<b>UE</b>	<b>U</b> nion <b>E</b> uropéenne

# 1 Résumé

Le Cap-Vert est un Pays Moins Avancé dont le développement économique et social est freiné par des contraintes majeures comme la rareté de l'eau, son insularité, sa petite économie, l'étroitesse de son marché domestique et l'éloignement de celui-ci des principaux centres d'importation. Le développement économique et social du pays reste très largement tributaire de l'utilisation des ressources transférées par la coopération internationale et les capverdiens expatriés.

En dépit de ces facteurs de vulnérabilité, le pays a su mobiliser ses meilleurs atouts, notamment ses ressources humaines, ce qui lui permet d'afficher de bonnes performances en matière de développement humain (taux de scolarisation, espérance de vie...). Les transferts de la communauté capverdienne de l'extérieure et l'aide de la communauté internationale contribuent par ailleurs à la bonne place qu'occupe le Cap-Vert en Afrique en terme de PIB par habitant.

En rappelant les termes de la conclusion synthétique du Rapport Conjoint de 2001 (Chapitre 7. Conclusion) : « L'année 2001 aura été marquée par la double consultation électorale législatives / présidentielles et la mise en place du nouveau Gouvernement qui l'a suivi. L'administration a connu, en général, un relâchement dans ses activités, avant pendant et après le scrutin, dû à l'attente qui prévaut au regard des changements politiques d'importance.

Si la coopération a souffert de cet immobilisme, très vite les grands chantiers ont été initiés : les grandes options de du plan pour le développement, la stratégie de lutte contre la pauvreté et le redressement des finances publiques. L'année 2002 devrait en bénéficier et voir traduire en actions l'élaboration de sa stratégie de développement. De la même manière la coopération avec l'Union européenne devait en 2002 afficher une reprise importante des activités que ce soit au titre du 8<sup>e</sup> FED (construction de la route Janela - Porto Novo et des Centres de Santé) ou au titre de la mise en œuvre du 9<sup>e</sup> FED. »

L'année 2002 a en effet été principalement marquée par le démarrage du nouveau Gouvernement a niveau de l'activité dans la vie politique capverdienne.

Au niveau de la coopération Cap-Vert - Union européenne, la programmation des interventions pour les cinq prochaines années, au titre de l'Accord de Cotonou, a dominé les travaux réalisés pendant l'année 2002. Suite à l'approbation du document de stratégie en décembre 2001 par le Comité du FED, **le programme indicatif 9<sup>ème</sup> FED a été signé en avril 2002.**

Le PIN du 9<sup>ème</sup> FED comprend deux enveloppes. L'enveloppe A, programmable, s'élève à **32M€** et l'enveloppe B, prévue pour les actions d'imprévus et d'urgences s'élève à **7,1M€**. Au sein de l'enveloppe A, **25M€** sont consacrés au secteur de concentration et **7M€** à d'autres actions. Le secteur de concentration du Programme est celui de l'Eau et Assainissement, poursuivant et renforçant ainsi une importante filière qui a mérité des interventions financées dans le cadre du 8<sup>e</sup> FED et des conventions précédentes.

Le choix des interventions à réaliser dans le secteur de concentration a fait l'objet pendant la période passée sous revue d'une étude portant sur toutes les municipalités du pays. Un document présentant ces choix et leur calendrier d'exécution a été élaboré et soumis officiellement par l'ON à la Délégation au début de l'année 2003.

Les interventions choisies dans le cadre du secteur de concentration concernent:

- ❖ Un programme d'eau, assainissement et déchets solides bénéficiant **la ville de Praia** (et étendue à l'île de Santiago en ce qui concerne le sous-secteur « déchets solides ») pour une valeur estimée de **11,3M€** ;
- ❖ Un programme d'eau et assainissement pour la **ville de Mindelo**, seconde ville du pays, pour le montant de **9,1M€** ;
- ❖ Des réalisations en matière d'eau et assainissement à **Calheta**, centre secondaire de l'île de Santiago, particulièrement démunie en infrastructures de base (4,2M€).

La ventilation par sous-secteur donne **17M€** pour l'eau et l'assainissement et **8M€** pour les déchets solides.

Ces estimations restent provisoires dans l'attente des compléments d'études qui devraient être disponibles au cours du dernier trimestre 2003.

Il est prévu d'obtenir une décision de financement pour ces programmes en secteur de concentration au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2004.

Outre les activités concernant la conclusion et signature du document de stratégie de coopération et la préparation des choix d'interventions pour le PIN du 9e FED, l'année 2002 s'est caractérisée par une accélération des déboursements (+15%) par rapport à 2001 (+6%). La vitesse dans les déboursements du 8ème FED a malgré tout souffert d'une lenteur significative. Au 31 Décembre 2002 le taux des déboursements se situait à 26% du montant du PIN (voir annexe 4).

Un facteur déterminant dans ce résultat a été le projet de la route reliant les villes de Janela à Porto-Novo sur l'île de Santo Antão, dont le montant représente plus de 43% du PIN du 8ème FED, soit 14,3 M€. La mise en œuvre de ce projet a connu d'importants retards pour des raisons administratives expliquées ci-après (voir chapitre 4.1.3. Un autre projet, celui de la Santé sur la ville de Praia (3,6M€) a lui aussi connu un certain retard du à des reformulations introduites.

Le déblocage de ces deux projets dans le courant du 1er trimestre de 2003 va permettre d'atteindre **au cours du premier semestre 2003 le taux d'engagement secondaire pour le 8ème FED de 73%** {Route = + 12,196M€ d'engagements secondaires (travaux + contrôle et suivi) // Santé = + 1,678M€ (travaux + contrôle et suivi) // Total engagé = 23,98M€}.

Par ailleurs, l'année 2002 a vu s'accélérer l'utilisation des reliquats du 7ème FED avec trois engagements décidés (effectués 2003) : l'augmentation à hauteur de 20% (600.000 €) sur fonds 7ème FED de la Convention du projet « Santé sur la ville de Praia » et deux études à hauteur de 80.000, permettant ainsi d'atteindre, **début 2003, le taux de 99,9% d'engagements primaires pour le 7ème FED** au lieu de 96,8% actuellement.

Le programme d'**Appui à la Sécurité Alimentaire (PSA)** et celui d'**Appui à l'Ajustement Structurel (PAS 2001)**, financés en complément aux ressources du PIN, sous forme d'aide budgétaire en des tranches libérées moyennant des conditionnalités, ont enregistré des développements positifs dans le courant de 2002. Les conditionnalités préalables à la signature de la convention de financement du PAS 2001 (12,1 M€) et au **déblocage de sa première tranche (2M€)** ont été satisfaites. Les mesures de politique constituant des conditionnalités rattachées au **déblocage des fonds de la 3ème tranche (5M€)** du PSA ont été également mises en œuvre avec succès.

## 2 L'Agenda politique

### 2.1 Objectifs de la politique de développement du Gouvernement

L'année 2002 aura été marquée par un agenda politique particulièrement fourni en regard à la publication des divers documents qui définissent la stratégie et les options de développement du Gouvernement capverdien :

- ❖ Les Grandes Options du Plan (publication janvier 2002) qui esquissent les principes et les grandes lignes directrices devant conduire à un futur meilleur. Après une analyse rétrospective de la situation socio-économique, le document présente une vision nationale de développement qui devrait prévaloir pour les 20 prochaines années et qui ne soit pas tributaire des alternances politiques et expose une stratégie de développement basée sur cinq grandes options qui constitueront les grandes orientations du futur Plan National de Développement à moyen terme.
- ❖ Le document de stratégie de réduction de la pauvreté (IPRSP), présenté en janvier 2002, est un rapport intermédiaire dont la version finale (PRSP) devrait être validée en avril 2004. A la suite d'un diagnostic de la pauvreté au Cap-Vert, le document s'attèle à présenter la stratégie à adopter en vue d'éradiquer celle-ci ainsi qu'à préciser le processus d'élaboration du PRSP (dispositif institutionnel, approche participative, calendrier..).
- ❖ L'élaboration du nouveau Plan National de Développement pour la période 2002- 2005 a fait l'objet de travaux qui se sont déroulés tout au long de l'année 2002.

Dans l'introduction au Programme du Gouvernement, les principes et les lignes directrices qui sous-tendent l'action du Gouvernement fixent comme objectifs prioritaires la lutte contre la pauvreté et la baisse du taux de chômage avec, en corollaire, une croissance économique soutenue et une stabilité macroéconomique compatible avec la solidarité sociale.

La conception du développement du Cap-Vert exposée dans les Grandes Options du Plan présente un pays ouvert sur l'extérieur avec un système productif fort et dynamique qui s'appuie essentiellement sur la valorisation de son capital humain, sur son potentiel technologique et sur sa culture. Elle suppose un développement qui englobe l'ensemble des îles dans un processus équilibré et équitable et repose sur une société démocratique, de paix et de justice sociale, tolérante et dotée d'une conscience écologique prononcée. Les cinq grandes options définies sont :

- ❖ La promotion de la bonne gouvernance comme facteur de développement en réformant l'Etat, en intensifiant la démocratie et en renforçant le civisme ;
- ❖ Promouvoir la capacité d'entreprendre, la compétitivité et la croissance ainsi qu'élargir la base productive ;

- ❖ Développer les ressources humaines et orienter le système d'enseignement et de formation vers les secteurs prioritaires de développement ;
- ❖ Promouvoir une politique globale de développement social, en combattant la pauvreté et en renforçant la cohésion sociale et la solidarité ;
- ❖ Développer les infrastructures de base et promouvoir l'aménagement du territoire pour tendre vers un développement équilibré.

Les derniers mois de l'année ont été consacrés à la préparation d'une Réunion de Consultation avec les Partenaires Internationaux du Développement du Cap Vert, programmée pour fin Avril 2003, dont l'agenda se penchera sur cinq programmes stratégiques prioritaires (stabilité macro-économique et dette interne ; infrastructures et aménagement du territoire ; développement et mise en valeur des ressources humaines, réforme et modernisation de l'administration publique ; environnement) ainsi que sur la question des modalités de coopération et de la concertation entre les partenaires externes.

## **2.2 Stratégie du Gouvernement**

Au regard des contraintes qui s'exercent sur le pays (environnement naturel hostile, carence en eau, déficit alimentaire en raison du faible potentiel agricole, morcellement du territoire en neuf îles habitées qui entrave la circulation des biens et des personnes et implique des coûts de transport et de communication élevés, dimension réduite du marché interne, isolement géographique qui ne favorise pas l'insertion de son économie dans le commerce international) et plus particulièrement des différents facteurs qui l'exposent à une forte vulnérabilité économique (dépendance vis à vis de l'Aide Publique au Développement et des transferts des émigrés fixés à l'étranger), le Gouvernement a défini les axes majeurs de sa stratégie de développement :

- ❖ Maintien des équilibres macroéconomiques qui garantisse la stabilité des prix et des revenus, la crédibilité à l'extérieur, la confiance auprès des investisseurs privés, la compétitivité de l'économie et l'adoption d'une politique budgétaire et fiscale apte à réduire le déficit public et à consolider la convertibilité de l'escudo capverdien ;
- ❖ Poursuite de la privatisation des Entreprises d'Etat en apportant une attention particulière à la promotion du secteur privé national et à la nécessité d'une plus grande diversité des partenaires afin d'éviter toute situation monopolistique ;
- ❖ Amélioration de la compétitivité des entreprises grâce à la modernisation du secteur privé, la promotion des exportations et le développement du partenariat favorisant l'investissement extérieur ;
- ❖ Mise à disposition croissante des services essentiels que sont la distribution d'eau potable, l'assainissement et l'énergie par le développement des infrastructures y afférentes, la poursuite de la mise en place d'un encadrement légal et réglementaire associant les Pouvoirs publics, les entreprises privées et le partenariat avec les municipalités et par le développement des énergies renouvelables ;
- ❖ Valorisation des ressources humaines à tous les niveaux de l'éducation, amélioration de la qualité de l'enseignement, garantie du financement du système éducatif, adéquation de la formation professionnelle avec le marché ;
- ❖ Renforcement de la décentralisation par l'augmentation des capacités humaines techniques et financières des municipalités ;
- ❖ Appui au secteur du tourisme en plein développement, par l'amélioration des prestations de services, la promotion des transports, la diversification de l'offre.



### 3 Bilan de la situation politique, économique et sociale

Voir ici note introductive au chapitre 6

<b>Indicateurs</b>	
<b>Démographie</b>	
A.1 Population 2002	450.489
A.2 Taux annuel de croissance démographique (%) 2000-2015	1,9
A.3 Densité de population (hab/km <sup>2</sup> ) 2002	112
A.4 Population urbaine (%) 2002	55
A.5 Population des moins 15 ans (%) 2002	41
A.6 Age moyen de la population 2002	19
A.7 Indice de masculinité (Femmes pour 100 hommes)	108
<b>Pauvreté</b>	
B.1 Proportion de la population disposant de moins de 1 USD par jour (extrême pauvreté)	-
B.2 Proportion de la population disposant de moins de 2 USD par jour (pauvreté)	-
<b>Santé</b>	
C.1 Espérance de vie à la naissance (ans)	69,7
C.2 Probabilité mortalité avant 60 ans à la naissance (% de la cohorte)	21
C.3 Taux de mortalité des enfants de moins de 5ans	40
C.4 Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	-
C.5 Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	-
C.6 Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentent une insuffisance pondérale	14
C.7 Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentent une croissance subnormale	16
C.8 Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	53
<b>Education</b>	
D.1 Taux d'alphabétisation des adultes (% des 15ans et plus)	74
D.2 Espérance de survie scolaire (ans)	11,4
D.3 Taux d'inscription brut dans l'enseignement (primaire, secondaire et tertiaire combiné, %)	77
D.4 Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	99
D.5 Taux de scolarisation en fin de cycle primaire (%)	96
D.6 Proportion de filles par rapport aux garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	0,957
<b>Dépenses Publiques</b>	
E.1 Dépenses de santé, public ( en% du PIB) 2001	2,7
E.2 Dépenses publiques d'enseignement ( en % du PNB) 2001	9,3
E.3 Dépenses militaires (en % du PIB) 2000	1,3
<b>Genre</b>	
F.1 Taux d'alphabétisation des adultes (femmes pour 100 hommes)	78
F.2 Taux d'alphabétisation de la jeunesse (femmes pour 100 hommes)	93
F.3 Taux d'inscription brut féminin dans l'enseignement (primaire, secondaire et tertiaire combiné, %)	79
F.4 Taux de masculinité dans l'enseignement tout âge et niveau confondu	103
F.5 Taux d'inscription net primaire (femmes pour 100 hommes) 1998	101
F.6 Menages dont le chef est une femme (%)	40,1
<b>Accès au Services</b>	
G.1 Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée	74

\* Source Institut National des Statistiques du Cap-Vert (recensement 2000) et Rapport de Développement Humain 2002 du PNUD, si non spécifié les valeurs indiquées se réfèrent à l'année 2000.

\*\* Les chiffres officiels actualisés ne sont pas encore disponibles pour le Cap-Vert mais il est fait généralement état d'un niveau de pauvreté de 30% et d'extrême pauvreté de 14% dans les rapports et documents gouvernementaux, chiffres remontant à 1993.

### 3.1 Situation politique, droits de l'homme et bonne gouvernance

L'année 2001 a été marquée par des élections législatives en janvier, suivies par les présidentielles en février de la même année. Après 10 ans au pouvoir exercé par le MPD, ces élections législatives ont accordé la majorité absolue et reconduit au pouvoir le PAICV, qui compte désormais à l'Assemblée Nationale 40 députés contre 30 du MPD, principal parti d'opposition, le PCD et le PTS ne comptant qu'un député chacun.

Cette deuxième alternance consacre l'enracinement de la démocratie dans la société capverdienne, traduite soit au niveau des textes de loi que dans leur application. Par ailleurs, le respect des droits de l'homme en général au Cap-Vert constitue un cas exemplaire en Afrique, voire à l'échelle mondiale

### 3.2 Situation sociale

La valorisation des ressources humaines qui constituent un des principaux facteurs de développement a fait l'objet, par le biais de l'éducation, de la formation, et de l'accès à la santé d'efforts considérables de la part des Gouvernements qui se sont succédés. Les progrès réalisés se traduisent par une évolution très positive de l'Indicateur de Développement Humain du Cap-Vert qui passe, selon les rapports du PNUD, du 123ème rang mondial pour l'année 1994 au 100ème pour 2000 (actualisation 2002) et par rapport aux pays subsahariens de la 4ème place en 1997 à la 2<sup>ème</sup> en 2002.

Les indicateurs budgétaires font état d'un effort important et d'une évolution positive dans le domaine de l'éducation ainsi que dans le domaine de la santé. En 2001, les dépenses d'éducation représentaient 9.3% du PIB et 2.7% pour la santé. La part du budget de l'éducation dans le budget total était de 19.5%, et de 7.9% pour le secteur de la santé. En termes de dépenses de fonctionnement, le Gouvernement consacre 46% du budget de fonctionnement à l'éducation et 10% à la santé.

Cependant, les efforts constants pour le maintien des dépenses sociales et l'évolution des indicateurs budgétaires n'assurent nécessairement pas une dynamique durable de l'évolution des résultats, réalité illustrée dernièrement dans le domaine de l'éducation par la faiblesse de la qualité de l'enseignement, et dans le domaine de la santé, par la chute de la couverture vaccinale (55.7%) et par l'apparition de départ d'épidémies. Le système de santé tout comme le système de l'éducation est confronté à une crise financière qui ne permet pas d'assurer le maintien de son fonctionnement ni de la qualité des prestations sur la base actuelle de gratuité. Une loi régulant les contributions parentales pour l'enseignement secondaire a été adoptée en août 2002. Cette loi, qui fixe les tarifs scolaires annuels en fonction de la structure familiale de l'élève et de la situation économique de celle-ci, a été vivement débattue dans les médias et par les partis politiques.

En terme d'emploi, les conditions difficiles persistent pour une frange importante de la population. Un sous-emploi structurel et de longue date touche globalement environ 25% de la population active avec des variations qui peuvent être significatives entre des îles. Il affecte davantage la tranche d'âge 15-24 ans (29%) et traditionnellement les femmes (entre 10 et 30% selon les îles). Dans ce dernier cas on assiste depuis l'année 2000 à une inversion de la tendance, qui présente un taux identique pour les deux genres. Cette tendance semble traduire la forte croissance du secteur informel où la présence féminine est prépondérante ainsi que du développement de l'industrie orientée vers l'exportation qui utilise une main d'œuvre à dominante féminine.

Au début des années 1990 la pauvreté qui touchait 30% de la population soit environ 130.000 personnes, parmi lesquelles 14% sont qualifiées de très pauvres<sup>1</sup>, affecte surtout les zones rurales mais en conséquence du déplacement qui s'amplifie des populations vers les villes, où se concentre désormais 53% de la population elle progresse en milieu urbain.

Selon une nouvelle enquête réalisée entre 2000 et 2001<sup>2</sup> (données en cours de traitement) le pourcentage des agrégats familiaux touchés par la pauvreté est passé de 30 à 29%, mais le pourcentage des très pauvres est passé de 14 à 17%. En chiffres absolus, près de 27.000 agrégats familiaux (160.000 personnes) sont pauvres dont près de 16.000 (92.000 personnes) sont très pauvres.- 21.5% de agrégats familiaux urbains sont pauvres contre 40.81% en zone rurale. Les familles dont le chef de famille est une femme sont plus lourdement touchées par la pauvreté. D'autres détails peuvent être consultés dans le tableau en annexe 9

<sup>1</sup> Source : Enquête sur les dépenses des familles (1993). Au Cap-Vert la limite de pauvreté est fixé à 60% du revenu moyen des ménages de la population et la limite d'extrême pauvreté à 40%, ce qui correspond approximativement aux limites utilisés pour l'interprétation du PNUD (source INE).

<sup>2</sup> Source : INE, Rapport préliminaire sur l'enquête des dépenses des ménages.

Afin de garantir un minimum de revenus aux couches de la population en situation plus précaire un programme annuel des travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (travaux de conservation de l'eau et des sols, de construction de routes pavées et de petites infrastructures communautaires à intérêt socio-économique...) est mis en œuvre (3 à 9 mois/an, dépendant des résultats de la campagne agricole de l'année), financé pour l'essentiel sur les fonds de contrepartie de l'aide alimentaire. Ce programme (appelé FAIMO), identifié et exécuté en étroite coopération avec les autorités locales, emploie jusqu'à 20.000 travailleurs, soit 13% de la population active.

Les problèmes de rareté et d'accès à l'eau potable touchent tout le pays, qui fait recours de manière accrue au désalement de l'eau sur plusieurs îles, et plus sévèrement les zones rurales non desservies par des bornes fontaines et la partie de la population urbaine non connectée au réseau et qui s'approvisionne aux bornes fontaines.

### 3.3 Résultats des réformes macroéconomiques et structurelles

Les réformes structurelles mises en œuvre depuis 1992, notamment la restructuration et la privatisation des entreprises publiques qui ont touché les monopoles de l'Etat (secteur bancaire, énergie, production de l'eau, télécommunications, commerce des dérivés du pétrole, produits alimentaires de base...) ont créé des conditions plus favorables à la croissance économique et au développement de l'initiative privée. Les privatisations restantes concernent les ports (Enapor), les chantiers navals (Interbase), la compagnie aérienne (TACV), les produits pharmaceutiques (Emprofac). Deux entreprises ont fait l'objet de liquidation : Transcor (transport municipal) en 2002 et EMPA (importation et distribution de produits alimentaires), début 2003. Ces dernières constituent un défi social majeur pour l'équipe au pouvoir.

La réforme de la fiscalité a permis la séparation de la politique fiscale et de la politique monétaire. Elle s'est traduite par l'élargissement de l'assiette des impôts, par l'introduction de l'Impôt Unique sur le revenu et de l'Impôt Unique sur le patrimoine, d'un système de recouvrement et de contrôle plus performant. L'administration fiscale cependant mériterait d'être renforcée pour améliorer l'efficacité des recouvrements. La réforme du secteur financier a permis la création d'une Banque centrale autonome, de banques, d'institutions monétaires et de compagnies d'assurance privées. Les taux d'intérêts et les opérations de change ont été libéralisés. De nouveaux instruments financiers plus diversifiés et attractifs au niveau de l'épargne nationale ont été mis en place pour financer le secteur privé.

L'ouverture aux opérateurs privés dans les secteurs dits stratégiques tels que l'énergie, l'eau et les télécommunications doit être confirmée par la mise en place de réglementation et de chartes assurant la viabilité et le développement durable de ces secteurs.

Le contrat de concession fixant les engagements réciproques du Gouvernement et d'ELECTRA relatif à l'utilisation des réseaux et à la qualité des services a été signé le 24 mai 2002.

La libéralisation des importations et l'élimination du contrôle des prix, avec toutefois la fixation d'un plafond pour les carburants et les céréales de base, doit être poursuivie avec notamment la mise en œuvre de la libéralisation de la filière blé, la mise en place d'une concurrence réelle dans l'importation et la distribution des produits de base, un cadre institutionnel de sécurité alimentaire qui permettra, suite à la liquidation de l'EMPA, de garantir l'approvisionnement correct du pays.

Le commerce extérieur a été libéralisé quelques années auparavant: suppression des quotas d'importation et d'autorisations préalables. L'importation des produits de base, autrefois monopole de l'Etat, reste ouverte au secteur privé.

La réforme des droits de douanes a été initiée par l'adoption en septembre 2002 de la loi sur le financement des dépenses publiques prévoyant la mise en place de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'impôt sur les consommations spéciales et les droits aux importations. L'entrée en vigueur de cette loi, qui était prévue pour début 2003, a été retardée à 2004 pour des raisons techniques et du fait de l'absence de réglementation sur la TVA. L'impôt sur les consommations spéciales régule les taxations sur les produits comme l'alcool ou les biens de luxe. Les biens de première nécessité restent l'objet d'une législation particulière, ceci comprenant, entre autres, les combustibles et le sel. Cette loi doit annuler, entre autres, les actuelles législations sur la Consommation, les produits pétroliers, l'impôt sur le tonnage, l'impôt spécial sur les boissons alcoolisées, la taxe écologique ainsi que les émoluments généraux douaniers et l'impôt sur le timbre de douane.

L'environnement des affaires a été aussi progressivement réformé permettant une plus grande flexibilité et une simplification de l'investissement extérieur.

La réforme de l'administration publique s'est traduite essentiellement par la mise en place d'une politique de décentralisation accompagnée d'un réel renforcement du pouvoir municipal et d'une meilleure affectation des ressources en faveur des collectivités locales et des populations.

### 3.4 Qualité de la gestion des dépenses publiques et dépenses budgétaires

En 1998, le Gouvernement a entrepris de corriger le dérapage fiscal induit par un déficit budgétaire considérable qui grevait les finances publiques au cours des années précédentes par un train de mesures fondamentales auxquelles des partenaires extérieurs, le FMI, la Banque mondiale, l'Union européenne, le Portugal et divers autres partenaires bilatéraux ont apporté leur concours : convertibilité de l'Escudo capverdien désormais en parité avec l'Euro, libéralisation des mouvements de change, création d'un « Trust Fund » alimenté par les contributions des bailleurs de fonds et par les recettes de la privatisation des entreprises publiques visant la réduction de la dette intérieure.

En 1998, la dette publique s'élevait à 40 milliards de CVE, soit 82% du PIB dont 56% constitués par la dette extérieure et 44% par la dette intérieure. Le service de la dette extérieure représentait 16% des recettes des exportations de biens et de services et le service de la dette intérieure représentait 13% des dépenses de l'Etat en 1997 soit 3% du PIB. En 1999 et 2000 les finances publiques enregistrent une grave détérioration qui se solde par un accroissement sensible de la dette publique intérieure. Le déficit public provoqué par les dépenses exceptionnelles dues à la sécheresse de 1998, par le coût de la restructuration bancaire et la subvention des prix du détail des produits pétroliers passe d'un taux de 3,9% du PIB en 1998 à 12,5 % en 1999 et 21,8% en 2000, avec pour conséquence de fortes pressions sur la balance des paiements mettant en péril le régime actuel du taux de change et une perte de moitié des réserves en devises de la BCV en 2000 qui ne couvraient plus qu'un mois d'importations.

Face à ces déficits croissants, la politique monétaire qui se situait dans un contexte de dépenses préélectorales n'a pas été suffisamment restrictive, l'émission massive de créances du Trésor provoquant une expansion de la masse monétaire s'accroissant plus rapidement que le PIB nominal.

Le nouveau Gouvernement, investi en mars 2001, s'est attaché à corriger les déséquilibres financiers, tout en mettant en place une politique fiscale et monétaire basée sur :

- ❖ La mise en œuvre des travaux préparatoires à l'introduction de la TVA,
- ❖ La réforme du tarif douanier,
- ❖ La diminution des dépenses de l'Etat en préservant les secteurs sociaux,
- ❖ La réforme de la gestion budgétaire et de son suivi (y compris la réforme de la comptabilité publique),
- ❖ La garantie de la parité du CVE à l'EURO,
- ❖ Le renforcement de l'indépendance de la Banque centrale.

En août 2001, un Staff-monitored Programme (SMP) a été conclu avec le FMI sur une période de 6 mois. La situation fiscale a été consolidée, la plupart des arriérés internes ont été régularisés par des rééchelonnements et annulations de dettes (Portugal, BEI, OPEC). La subvention au consommateur sur le carburant a été éliminée (4% du PIB), les prêts aux étudiants à l'étranger ont été réduits (1% du PIB), et le déficit fiscal a été ramené à 4.4% pour l'année 2001. Les résultats positifs ont conduit à la mise en place en avril 2002 d'une PRGF, d'un montant de SDR 8.64 millions, basée sur la consolidation fiscale, la réduction des arriérés et le

contrôle de la dépense. Parallèlement, le Gouvernement a élaboré une stratégie de réduction de la pauvreté (PRSP) qui devrait être achevée courant 2003. Un PRSP intérim a été présenté en janvier 2002 et un Plan National de Développement a également été élaboré.

Les résultats économiques de l'année 2002 ont été encourageants et démontrent la persistance des efforts gouvernementaux pour rétablir les équilibres financiers. Le taux d'inflation a diminué et se situe à 1.7% en moyenne pour l'année et le taux de croissance, a augmenté de 4.5% pour atteindre un niveau de 4-5%. La balance des paiements s'est renforcée, mais reste fragilisée par des recettes

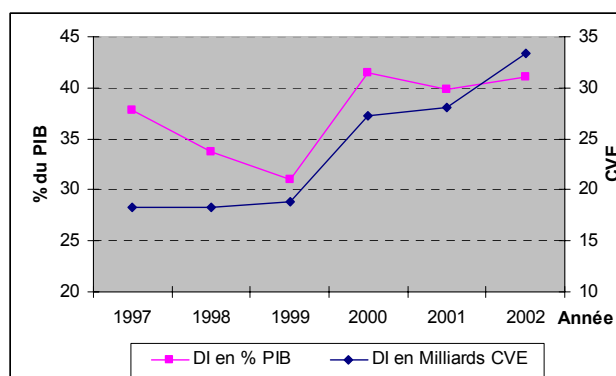


Figure 1 : Evolution Chronologique de la dette interne du Cap-Vert, arriérés inclus

Les données sont exprimées en fonction du % du PIB et en montants de milliards d'escudos capverdiens. La fracture dans la gestion des finances publiques en 2000 est nettement visible.

d'exportation faibles (diminution de 2.5% par rapport à 2001) sur les trois premiers trimestres de l'année. Le déficit externe courant (dons inclus) est estimé à 10.5% du PIB. Les importations de biens ont augmenté de 18% engendrées par les projets d'infrastructure et la construction immobilière. Néanmoins, la croissance des services (tourisme) et les transferts privés et officiels compensent la détérioration du déficit commercial.

Les réserves en devises ont augmenté de 1.4 à 1.8 mois d'importation en début d'année (environ 66M€), puis ont stagné. Ce contexte a amené la Banque centrale du Cap-Vert (BCV) à diminué son taux de refinancement à 10% en mai 2002, ce qui a entraîné une légère diminution des taux des prêts commerciaux qui restent cependant très élevés (13.7%), ainsi que des dépôts qui, malgré cette baisse, maintiennent un niveau élevé. La dette externe est estimée à 59% du PIB en 2002, tandis que la dette interne (y inclus les arriérés internes<sup>3</sup>) serait estimée à 41% du PIB (**Figure 1**). Le déficit fiscal (dons inclus) pour l'année 2002 se situe autour de 2.0% du PIB. Les revenus en général ont été meilleurs que prévus, plus particulièrement au niveau de la collecte des taxes d'importation.

Les mesures structurelles ont progressé. La loi sur l'introduction de la TVA et sur la libéralisation du régime tarifaire a été présentée à l'Assemblée Nationale en décembre. La loi organique de la Banque centrale a été révisée de manière à garantir son indépendance. Un mécanisme de fixation des prix du carburant a été étudié avec une assistance technique de la Banque mondiale, en vue de sa mise en application en 2003.

D'importantes mesures ont également été mises en œuvre en 2002 pour améliorer la gestion des finances publiques, avec notamment, la réalisation de plusieurs revues des dépenses publiques, dans les secteurs de l'éducation, de la santé, et de l'agriculture. Parallèlement, une évaluation de la fiabilité de la gestion des finances publiques (*Country Financial Accountability Assessment*) a été conduite avec l'appui des donateurs et devrait déboucher en 2003 sur la mise en œuvre d'un plan d'action visant à remédier aux faiblesses identifiées

### **3.5 Politique régionale et progrès réalisés dans le cadre de l'intégration régionale**

Le Cap Vert est engagé dans un processus d'intégration régionale au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) depuis 1975 et bénéficie depuis Lomé IV (1<sup>er</sup> Programme Indicatif Régional signé en juin 1992) du programme régional PALOP commun aux cinq pays ACP de langue officielle portugaise, en accord avec l'article 156 §4 de la Convention de Lomé qui prévoit explicitement que la coopération régionale peut transcender les notions d'appartenance géographique.

### **3.6 Intégration dans l'économie mondiale et accords commerciaux**

Le Gouvernement du Cap-Vert et la Communauté européenne sont liés par un Accord de Pêche signé pour la première fois en 1990 et renouvelé à trois reprises.

Dans le cadre du dernier protocole, signé en juin 2001 et valable jusqu'en juin 2004, le pays recevra, en plus des redevances payées par les armateurs, une compensation financière de 2,04 M€ en contrepartie de l'ouverture de droits de pêche aux navires de la Communauté. A noter que la compensation de l'avant-dernier protocole signé en 1997 avait été fixée à 1,5 M€. Cette intégration ne se fait pas sans difficultés, pour exemple la fermeture en l'an 2000 du marché européen aux produits de la pêche pour cause de déficience de contrôle sanitaire.

#### **3.6.1 Aspect de la politique de pêche du Cap-Vert avec l'UE**

L'accord de pêche régissant le partenariat entre le Cap Vert et la Communauté est principalement thonier avec un volet pour les palangriers de fond. Les possibilités de pêche sont pour les espèces migratoires de: 37 navires thoniers senners, 18 navires thoniers canneurs 18 navires et 62 navires palangriers de surface, le tout pour un tonnage de référence de 7000 tonnes par an. Pour les autres espèces, l'accord prévoit une possibilité pour des palangriers de fond.

Une bonne utilisation des possibilités de la pêche du thon a été constatée au contraire d'un faible engouement pour la catégorie impliquant les palangriers de fond.

A titre de rappel l'enveloppe globale de cet accord est de 2.040.000€ sur 3 ans, répartie entre la compensation financière (59%), soit 400.000€/an pour 7.000 t/an, et le financement d'actions ciblées (41%), soit 280.000€/an pour des programmes de nature scientifiques et techniques, actions de formation professionnelle et théorique, programmes de contrôle qualité, etc.

---

<sup>3</sup> Nature des arriérés :

L'embargo sur les produits de pêche capverdiens vers le marché communautaire a eu de lourdes conséquences sur la balance économique capverdienne. Les produits de pêche exportés représentaient avant l'embargo le premier produit d'exportation du Cap Vert. Cette position est aujourd'hui tenue par les textiles et les exportations de produits halieutiques se limitent aux langoustes vertes exportées vers les USA.

Une mission des services de la DG SANCO a eu lieu du 15 au 19 juillet 2002. Des avancées notables dans le domaine du contrôle sanitaire ont été constatées, ceci grâce à la mise en place d'une législation adéquate et de nouveaux systèmes de suivi ou la restructuration des systèmes existants. Certains points jugés critiques demandent néanmoins encore à être travaillés. Des garanties quant à la remédiation des problèmes subsistants ont été demandées aux autorités capverdiennes, sur base desquelles la revue des conditions d'importations des produits capverdiens devrait être proposée.

### 3.6.2 Le Cap Vert et l'AGOA

Le Cap Vert est devenu éligible à l'AGOA et s'attend ainsi à une amélioration de ses exportations de produits textiles manufacturés vers le marché des États-Unis.

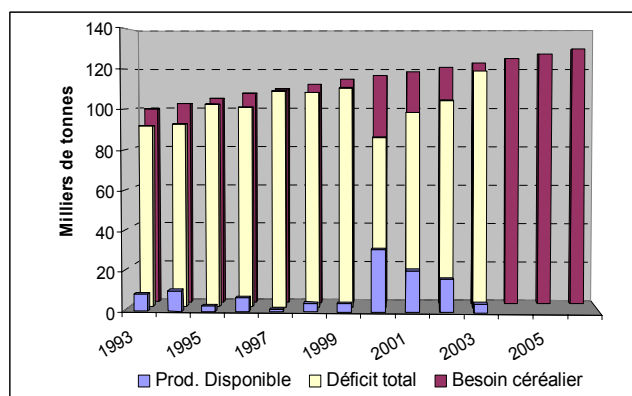
### 3.6.3 Les accords de partenariat économiques (APE)

Le Cap Vert participe aux discussions de la phase I (tous ACP-CE) et participera aux négociations sur les APE au niveau régional prévues en 2003 pour la mise en place des APE au travers de la CEDEAO dont le Cap Vert est membre.

## 3.7 Situation en matière de sécurité alimentaire

Après trois années consécutives « normales » (couverture de 20-15% des besoins de consommation) voire relativement bonnes (36.439 en 1999, 24.341 tonnes en 2000 et 19.549 tonnes en 2001), la production de maïs de la campagne 2002/2003 a été catastrophique, avec 5.067 tonnes seulement (**figure 2**).

Le bilan céréalier prévisionnel pour 2002/2003 indique une production disponible de 4.307 tonnes de maïs, et des stocks de céréales équivalents à 18.618 tonnes. Les importations prévues s'élèvent à 50.175 tonnes, dont 10.000 tonnes qui concernent les importations commerciales et 40.175 tonnes les importations de l'aide alimentaire. Les besoins en céréales pour la consommation humaine étant estimés à 123.691 tonnes, sur base d'une norme de consommation céréalière de 215 kg/hab/an et d'une population moyenne annuelle de 458.748 habitants, le bilan prévisionnel présente un déficit réel de 43.606 tonnes (**Tableaux en annexe 10**). Pour un prix moyen de 150€ par tonne de céréale le déficit réel se chiffre à plus de 6.5 M€ (valeur indicative).



**Figure 2 : Evolution chronologique des besoins en céréales Cap-Vert** (source FAO, PAM et INE)

Les besoins en céréales sont calculés sur base d'un besoin annuel moyen de 215kg/hab et une projection de la population sur les dix dernières années. **La production disponible moyenne (1992-2002) est de 10.031 tonnes pour un déficit moyen (besoins d'importation) de 102.068 tonnes.**

L'approvisionnement du marché en céréales s'est effectué dans de bonnes conditions, mises à part, quelques ruptures dans l'approvisionnement du riz constatées au mois de mars 2002.

Les enquêtes effectuées par les services de la promotion sociale révèlent qu'environ 18.5% de la population est touchée par la mauvaise année agricole, représentant 4.000 familles, soit 83.077 personnes qui devront être intégrées dans les programmes d'urgence sociale ou d'assistance alimentaire (Source : promotion sociale).

Un plan d'urgence a été élaboré par le Gouvernement au mois d'octobre pour le financement de programmes d'emploi pour un montant total de 3,3 M€. Le PAM a engagé une aide alimentaire aux groupes vulnérables de US\$ 230.000 et la FAO a signé un accord de US\$200.000 pour la mise à disposition de semences et d'intrants. La Hollande, l'Autriche et



L'Union européenne ont contribué au financement du programme d'urgence à travers la réaffectation des fonds d'aide budgétaire à hauteur de 1,1 M€.

### 3.8 Tendances critiques en matière d'environnement

Les îles de Sal, Maio et Boa Vista sont les plus convoitées pour les projets touristiques futurs sur lesquels le Gouvernement capverdien base de nombreux espoirs.

Le projet cofinancé par la CE, intitulé Natura 2000, avait pour but la planification et l'aménagement des ressources naturelles de ces îles. A partir de l'élaboration d'une stratégie d'utilisation durable et de conservation de la biodiversité sur ces îles, on espère que les acquis de ce projet serviront d'outil précieux au Gouvernement pour l'avenir des trois îles. Dans cette optique deux législations majeures ont été approuvées cette année : La loi n. 2/2002 du 21 janvier 2002, régissant l'exploration des sables de dune, de plage et dans les zones d'eau intérieures et le règlement n.7/2002 du 30 décembre 2002, établissant les mesures de conservation et de protection des espèces. Ces deux outils, peuvent être considérés et très important aux vues des problèmes existants dans l'archipel. Il faudra veillé à qu'elles soient effectivement mises en application.

## 4 Examen de la coopération passée et actuelle

### 4.1 Secteur de concentration (7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED) : les infrastructures de base

Le renforcement des infrastructures de base dans les secteurs concernés que sont ceux de l'eau, de l'énergie et des transports (réseau routier) visait l'amélioration de l'environnement économique et l'accroissement de la compétitivité des secteurs productifs et devait constituer un instrument de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations.

#### 4.1.1 Revue des conventions précédentes

Deux ans après son accession à l'indépendance, le Cap Vert a adhéré à la première convention de Lomé, au titre de laquelle il bénéficia de 4MECU. Avec la convention de Lomé II (37,5 MECU au titre du 5<sup>ème</sup>FED et d'autres ressources complémentaires), l'aide communautaire s'est concentrée dans le secteur des infrastructures, notamment l'adduction et la distribution d'eau potable, l'assainissement et l'électrification de la capitale.

Les conventions de Lomé III (46,7 MECU pour le 6<sup>ème</sup>FED et autres ressources additionnelles) et Lomé IV (53,1 MECU pour le 7<sup>ème</sup>FED et autres ressources) ont permis au Cap Vert de renforcer les interventions dans le secteur de concentration des infrastructures de base (Eau, Assainissement, Energie et Routes), interventions concentrées dans les îles de Santiago, Santo Antão, Maio et São Nicolau, et de développer des actions dans le secteur de l'Education ainsi que des opérations d'aménagement de nouveaux quartiers à Praia et de réhabilitation d'anciens.

Par ailleurs, c'est avec Lomé III que les premiers programmes régionaux voient le jour, notamment dans le cadre du CILSS (PRS, PFIE, PRECONS, DIAPER) et avec Lomé IV qu'apparaît le programme PALOP qui intéresse les pays africains d'expression lusophone.

D'autre part, le Cap Vert bénéficia, au titre du STABEX, au cours des années 90, de ressources destinées à compenser les pertes de recettes d'exportation de la banane. L'aide alimentaire, initialement fournie en nature puis convertie en devises, constitue enfin des ressources additionnelles importantes.

Avec la convention de Lomé IV bis, signée à Maurice, le Cap Vert a bénéficié de 30 M€ au titre du 8<sup>ème</sup>FED, complétés par une rallonge de 3M€ accordée à la suite de la revue à mi-parcours d'octobre 1999 qui s'était révélée satisfaisante. Le 8<sup>ème</sup>FED poursuit son appui au secteur de concentration et initie des interventions dans le cadre d'un programme de soutien aux réformes économiques, d'un programme d'appui au secteur Santé et d'un programme de microréalisations.

Les principales données sur cette coopération antérieure sont résumées dans les deux **tableaux 1 et 2**.

**Tableau 1** : Ressources affectées au Cap Vert au titre des conventions de Lomé en M€

	<i>PIN</i>	<i>Rallonge PIN</i>	<i>Total PIN</i>	<i>Ressources hors PIN</i>	<i>TOTAL</i>
Lomé II	16	-	16,0	21,5	37,5
Lomé III	23	1,5	24,5	22,2	46,7
Lomé IV	23	1,7	24,7	28,4	53,1
Lomé IV bis	30	3,0	33,0	30,4	63,4
<b>TOTAL</b>			<b>98,2</b>	<b>102,5</b>	<b>200,7</b>

**Tableau 2 :** Principaux secteurs d'intervention de l'aide communautaire programmable (en M€ et en % du PIN) :

<i>Secteurs</i>	<i>6<sup>ème</sup> PIN</i>		<i>7<sup>ème</sup> PIN</i>		<i>8<sup>ème</sup> PIN</i>	
	M€	% du PIN	M€	% du PIN	M€	% du PIN
Eau, Assainissement	9,6	39,0	8,7	35,0	7,8	22,0
Energie	2,5	10,0	4,2	17,0	1,8	6,0
Infrastructures routières	-	-	3,2	13,0	14,3	43,0
Aménagement et Gestion urbaine	6,3	26,0	2,8	11,5	-	-
Santé / Education	1,9	8,0	1,6	6,5	3,0	9,0
Appui institutionnel (études/AT...)	0,2	1,0	2,1	8,5	2,0	6,0
Autres	4,0	16,0	2,1	8,5	4,1	14,0
<b>TOTAL</b>	<b>24,5</b>	<b>100,0</b>	<b>24,7</b>	<b>100,0</b>	<b>33,0</b>	<b>100,0</b>

#### 4.1.2 Secteur Eau & Energie

##### a) Résultats

Les interventions de la Communauté européenne dans ce secteur de concentration ont commencé avec les premiers financements FED et se sont consolidées et accrues avec les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED.

Ce secteur a représenté entre 65 et 70% des 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED ;

Le secteur stratégique de l'énergie a bénéficié, outre d'études sur la nouvelle centrale électrique de Praia et d'appui à la gestion de l'ex-Régie de distribution d'eau et d'électricité de Praia, de deux programmes d'électrification rurale, l'un sur la commune de Praia clôturé en 2000, le second sur l'île de Maio dont l'exécution rencontre des problèmes de dysfonctionnement des nouveaux équipements (centrales, unités de dessalement et lignes de moyenne tension) tels qu'une situation litigieuse s'est instaurée entre les divers intervenants : une expertise est en cours de préparation.

Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, ce sont quatre actions qui ont été mises en œuvre sur les fonds 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED :

- ❖ Distribution d'eau et assainissement de Praia : 7M€ (7 ACP CV 07) + 0,217M€ (7 ACP CV 09) , tous deux clôturés en 2000 ;
- ❖ Adduction d'eau et assainissement de Santo Antão : 1,4M€ (7 ACP CV 43) terminé et sur le point d'être clôturé ;
- ❖ Etude sur la tarification des services eau et assainissement : 0,052M€ (7 ACP CV 52), étude réalisée ;
- ❖ Distribution d'eau et assainissement de Praia : 7,9M€ (8 ACP CV 05), projet en cours d'exécution.

La Communauté européenne en investissant lourdement dans le secteur eau et assainissement a porté son attention aux questions stratégiques se situant en amont de l'approvisionnement et de la distribution d'eau, à savoir la production d'électricité et d'eau potable, notamment par désalinisation, ainsi qu'aux problèmes de gestion et de politique vis à vis des usagers.

Dans le cadre du DSP du 9<sup>ème</sup> FED le gouvernement capverdien s'est engagé à :

- ❖ Créer des services municipaux de production, de distribution et de manutention des réseaux ;
- ❖ Définir et appliquer une politique de recouvrement des coûts et de tarification, tant pour les réseaux d'électricité et d'eau que pour le réseau d'égouts ;
- ❖ Mettre en œuvre des programmes de vulgarisation des sources d'énergie renouvelables ;
- ❖ Privatiser la compagnie d'Etat ELECTRA et améliorer la gestion financière des services municipaux.

Un de ces engagements est actuellement déjà rempli, à savoir la privatisation d'ELECTRA

Compte tenu de la dépendance énergétique vis à vis des produits pétroliers, de la volonté du Gouvernement capverdien de diversifier progressivement les sources d'énergie en ouvrant le secteur productif aux énergies renouvelables notamment éolienne et au regard de l'importance de la production d'énergie dans l'alimentation en eau potable des populations, il a été créé l'Agence de Régulation Multisectorielle chargée de la régulation économique et technique, notamment de réglementer la tarification, de fixer les modalités de création d'unités électriques, de définir les droits et obligations des concessionnaires et des usagers.

La législation relative à l'encadrement du secteur électrique et celle relative à l'eau et l'assainissement ont été respectivement adoptées en août 1999 et décembre 1999.



**b) Activités**

Les activités développées au cours de l'année 2002 ont concerné le projet 8<sup>ème</sup> FED « distribution d'eau et assainissement de la ville de Praia ».

Au contrat de travaux initial portant sur 24 mois à compter du 15 juin 2000, s'est greffé un avenant, notifié en avril 2002 visant la réalisation de travaux supplémentaires. Cet avenant a concerné l'extension du réseau d'assainissement à Praia sur 22 ha portant la surface totale aménagée dans le cadre du projet de 95 à 117 ha, pour un montant de 500.428 €. L'ensemble des travaux (contrat initial + avenant) a été terminé dans les temps impartis sans problèmes significatifs, les diverses réceptions provisoires s'effectuant au cours du mois de décembre 2002.

Compte tenu par ailleurs des interventions financées par la Banque mondiale dans le domaine de l'alimentation en eau potable de quartiers défavorisés de la ville, il a été étudié la possibilité de mener parallèlement à ces actions des travaux d'extension du réseau d'égout dans ces mêmes quartiers, visant ainsi l'alimentation en eau potable de quartiers défavorisés de la ville. L'élargissement de la zone d'intervention du projet initial permettrait de couvrir en réseau d'assainissement 61 ha supplémentaires qui porteraient à 178 ha la superficie totale couverte en égouts par le projet.

A cet effet, un avenant à la convention de financement a été signé en novembre 2001 dont l'objet porte sur l'augmentation du plafond de la convention à hauteur de 20%, soit 1,3M€ provenant du 8<sup>ème</sup> FED et sur la prolongation de la durée de celle-ci qui est reportée à la fin de l'année 2003.

	<i>Convention initiale</i>	<i>Après avenant</i>
Montant du financement :	6.500.000 €	7.799.575 €
Travaux (réseau distrib. eau et égouts)	5.150.000 €	6.132.787 €
Surveillance des travaux et AT	700.000 €	931.769 €
Imprévus	500.000 €	585.019 €
Evaluation	150.000 €	150.000 €

En complément à ces travaux, le maître d'ouvrage a estimé urgent de mobiliser l'ensemble des ressources disponibles au titre de la convention et de ses avenants pour effectuer des travaux de finition et de protection des ouvrages réalisés ainsi que des réservoirs permettant l'utilisation optimale des infrastructures existantes. Cette nouvelle approche retarda la signature de l'avenant n°2 pour l'extension du réseau d'égout, l'objectif étant de signer un seul avenant pour l'ensemble de ces travaux complémentaires. La nécessité de détenir une étude d'exécution des deux réservoirs programmés et les délais que devait occasionner celle-ci ne permirent pas la signature de l'avenant avant le terme du marché de travaux alors en cours. C'est pourquoi seul un avenant fut passé – en décembre 2002 - avec le Bureau de surveillance pour la réalisation de cette étude.

Les travaux à réaliser devront se faire après appel d'offres accéléré, ce qui nécessitera une nouvelle prolongation de la durée de la convention. Toutefois pour les travaux de protection des ouvrages existants, une procédure de gré à gré après consultation de quelques entreprises devrait être adoptée.

La situation des engagements effectués dans le cadre du projet et ceux programmés dans le futur est résumée dans le tableau suivant :

<i>Engagements</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant en €</i>	<i>Observations</i>
Marché de travaux n°236	Juin 2000	Travaux d'extension du réseau et d'égout	3.977.869	Travaux achevés
Avenant n°1 au marché 236	Fév. 02	Travaux sup. d'extension du réseau d'égout sur 22 ha	500.428	Travaux achevés
Marché surveillance n°234	Août 99	Surveillance du marché 236	429.746	Prestations achevées
Avenant n°1 au marché n°234	Avril 02	Surveillance des travaux sup. (avenant n°1 au marché 236)	147.826	Prestations achevées
Avenant n°2 au marché n°234	Déc. 02	Réalisation études pour travaux supplémentaires	49.409	En cours d'exécution
Engagement futur pour 2003 (travaux + surv.)	2 <sup>o</sup> sem. 03	Travaux de consolidation des ouvrages réalisés	< 200.000	En préparation
Engagement futur pour 2003 (travaux + surv.)	2 <sup>o</sup> sem. 03	Travaux sup. d'extension du réseau d'égout sur 61 ha et construction de réservoirs	+/- 2.000.000	En préparation

### c) Degré d'intégration des questions verticales

Les problèmes d'accès à l'eau potable et la précarité des conditions sanitaires des populations due à l'insuffisance des mesures d'assainissement confèrent à toute intervention dans le secteur une dimension sociale évidente. Ces problèmes touchent en priorité les femmes en charge des tâches pénibles de recherche et de gestion de l'eau et de la salubrité de l'habitat ainsi que les enfants qui sont associés très jeunes à ces corvées au détriment du temps consacré à la scolarisation. En outre ils ont une incidence négative sur la santé des populations exposées aux maladies d'origine hydrique et à un habitat malsain.

Ainsi les interventions en cours sur la ville de Praia ont un impact direct sur l'amélioration des conditions de vie des populations notamment des femmes et des enfants ainsi que sur l'amélioration de la qualité de l'environnement de la capitale.

#### 4.1.3 Secteur transports (routes)

##### a) Résultats

Les interventions communautaires dans le secteur routier ont donné lieu au financement de deux programmes : Amélioration des infrastructures routières sur les îles de Santiago, Maio et São Nicolau (7 ACP CV 27) pour 3.090.000€ ;

Construction de la route Janela - Porto Novo (8 ACP CV 10) pour un montant de 13M€ auxquels il faut rajouter 3,5M€ de cofinancement de la coopération luxembourgeoise.

Le 1<sup>er</sup> programme dont la convention a été signée en août 1995 et qui de fait a démarré en 1996 s'est achevé en 1999 pour l'ensemble des actions prévues sauf en ce qui concerne le pont de São Jorge sur l'île de Santiago qui a été emporté par une violente crue du fleuve le 23 septembre 2000, alors que la réception provisoire n'avait pas encore eu lieu.

Le projet de **construction de la route Janela - Porto Novo** a donné lieu à une convention signée en mars 2000.

Les résultats attendus du programme portent sur la réalisation de :

- ❖ 22,7km de route pavée
- ❖ 3 forages équipés et 2 réservoirs
- ❖ L'adduction d'eau potable à la ville de Porto Novo, suivant le tracé de la route.

##### b) Activités

###### ➤ Pont de São Jorge:

L'expertise réalisée par le bureau indépendant en novembre 2000 diagnostiqua :

- ❖ Une insuffisance des infrastructures de drainage des eaux pluviales dans le projet d'exécution à mettre au compte du Consultant qui réalisa l'étude ;
- ❖ Une défaillance de l'entreprise dans la construction des murs de soutien latéraux, tel que prévu dans le projet ;
- ❖ Une faiblesse de la part de la surveillance ;

Des tractations s'opèrent entre l'entrepreneur et le maître d'œuvre pour évaluer le montant des travaux nécessaires à la réhabilitation du pont. Initialement chiffré à quelques 14 Millions de CVE, le coût des travaux fut porté à 19,5 Millions puis finalement le Ministère des Infrastructures présenta un projet de 80 Millions de CVE qui devait fournir les meilleures garanties et sécurité au nouveau pont. Les responsabilités du sinistre n'ayant pas été déterminées et le litige avec l'entreprise perdurant, il fut impossible à la Commission européenne de répondre favorablement à la requête.

###### ➤ Route Janela – Porto Novo:

L'appel d'offres international de travaux N° SCRE/111697/D/W/CV a été lancé le 30 mars 2001 (publication au Journal Officiel des Communautés Européennes JOCE).

Au terme de la séance d'ouverture des plis qui eu lieu le 3 août 2001, il s'avéra que toutes les soumissions dépassaient les ressources allouées au titre du marché, rendant de la sorte l'Appel d'Offres infructueux et entraînant son annulation.

Ensuite, le processus du projet a du faire l'objet de plusieurs et longs échanges entre l'Administration capverdienne et les co-bailleurs, la Commission et le Luxembourg, concernant la procédure à suivre et ses modalités concrètes, et

l'apport des compléments de financement respectifs. Les obstacles ont requis une forte mobilisation, tout au long de l'année, de la part de tous les intervenants. Un consensus final n'a pas pu être obtenu qu'en Septembre 2002 et la consultation aux soumissionnaires qui aboutira à la conclusion de la procédure a été lancée en Octobre 2002.

Les nouvelles offres sont ouvertes le 25 Octobre. Suite aux travaux d'une Commission d'Évaluation, l'Ordonnateur National propose l'adjudication du marché de travaux à la Commission en date du 16 décembre 2002, proposition qui sera acceptée en Février 2003. La conclusion du contrat avec l'adjudicataire a eu lieu en Mars 2003.

Entre temps un avenant à la convention de financement a été approuvé prolongeant la durée d'exécution du projet jusqu'à la fin de l'année 2007 et portèrent le montant total du projet à la somme de 19,7M€. La contribution communautaire s'élève désormais à 14,3M€ (nouvel apport de 1,3M€, soit 10% d'augmentation).

#### **a) Degré d'intégration des questions verticales**

La construction de la route Janela – Porto Novo comporte une dimension sociale importante due aux postes de travail que le projet va contribuer à créer et au regard de la situation socio-économique que connaît cette île, la plus touchée par le chômage et le sous-emploi. Le recrutement profitera notamment aux femmes traditionnellement occupées par le biais des FAIMO dans les travaux de routes en pavés.

### **4.1.4 Appui institutionnel**

#### **4.1.4.1 Auprès de l'Ordonnateur National du FED**

##### **a) Résultats**

L'assistance technique auprès de l'Ordonnateur National du FED au Cap-Vert qui existe depuis fin 1992 a pour objectif d'appuyer les services de l'ON dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées et favoriser ainsi une meilleure absorption des financements communautaires. Cette assistance technique qui avait connu une interruption de juillet 2000 à février 2001 a été renouvelée, le contrat de l'actuel assistant technique venant à échéance en mars 2003.

##### **b) Activités**

Un contrat d'assistance technique d'appui à l'Ordonnateur National a été signé entre ce dernier et un expert indépendant fin février 2001. L'assistant technique, après s'être consacré, au cours de l'année 2001, en priorité à l'élaboration du document de stratégie de coopération pour la période 2002 – 2007 (9<sup>ème</sup> FED), s'est attelé en 2002 à la mise en œuvre du Programme Indicatif 9<sup>ème</sup> FED, en participant à la définition du choix des interventions communautaires dans le secteur de concentration. Dans ce sens il rédigea le document intitulé « Proposition d'intervention dans le secteur de concentration », document produit après de nombreuses consultations avec les divers intervenants (Ordonnateur National, Ministère des Infrastructures, Délégation de la Commission ...).

Par ailleurs, Cette assistance technique se mobilisa en priorité, tout au long de l'année 2002, sur la recherche de solutions face aux difficultés que rencontrait le projet de construction de la route Janela - Porto Novo et le programme de Santé sur la ville de Praia.

#### **4.1.4.2 Dans le domaine de la sécurité alimentaire (le contrat financé par l'AS)**

##### **a) Résultats**

Une assistance technique financée sur le programme d'appui à l'ajustement structurel effectue le suivi des appuis budgétaires auprès de l'Ordonnateur National, pour le programme d'appui à l'ajustement structurel et pour le programme de sécurité alimentaire. Elle assure la coordination des activités des deux programmes, la correcte application des conditionnalités des lettres officielles et de l'utilisation des fonds de contrepartie au titre du budget.

##### **b) Activités**

Le contrat de l'assistance technique a été signé en juin 2002 pour une période d'un an. Les activités au cours de l'année 2002 se sont concentrées, pour le programme de sécurité alimentaire, sur le décaissement de la troisième et dernière tranche du programme avec principalement la continuation de l'affectation et la justification des fonds de contrepartie et les mesures d'appui à la mise en place de l'ANSA. Devrait rester si le titre concerne l'AS.

#### 4.1.4.3 Au Ministère des Infrastructures et Transports

##### a) Résultats

Le contrat d'assistance technique, passé fin 1999 dans le cadre de l'appui au secteur de concentration des infrastructures de base, est arrivé à terme en juillet 2002. La Direction Générale des Infrastructures et Assainissement de Base du Ministère des Infrastructures et Transports (MIT) s'est ainsi vu renforcé par la mise à disposition d'un expert spécialiste du secteur eau et assainissement et d'un expert en infrastructures routières.

Dans le secteur « Eau & Assainissement », l'assistant technique a contribué notamment au bon déroulement des Programmes financés pour la ville de Praia par l'Union européenne et la Banque mondiale.

Dans le domaine routier, les prestations de l'assistance technique se sont révélées décevantes.

Le financement de l'entretien routier, à savoir la mise en état de fonctionnement autonome du Fonds Routier, était toujours en attente à la fin de l'année sous revue.

##### b) Activités

Le contrat d'assistance technique venant à échéance au mois de mars 2002 avec le départ de l'expert routier, et alors qu'il restait au titre de l'engagement des ressources disponibles, il fut proposé d'utiliser cette disponibilité financière pour répondre à deux priorités, à savoir : la nécessité d'avancer dans l'identification des interventions programmées dans le cadre du PIN 9<sup>ème</sup> FED et de résoudre définitivement le problème litigieux que posait l'effondrement du pont São Jorge. A cet effet l'extension pour trois mois des prestations de l'expert en eau et assainissement devait permettre de satisfaire le premier point et une prolongation de 15 jours des activités de l'expert routier devait pouvoir résoudre la question du pont São Jorge.

Finalement l'assistant technique « routes » refusa la prolongation de ses prestations et l'avenant au contrat ne porta que sur la réalisation de l'étude d'identification des interventions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement sur les fonds du 9<sup>ème</sup>FED. Cette étude a été remise en juin 2002 et fit l'objet de nombreuses demandes de modifications tant de la part des services de l'ON que de la Délégation. Malgré les amendements effectués, le rapport s'avéra peu exploitable dans le cadre de la préparation des interventions dans le secteur au titre du 9<sup>ème</sup> FED.

## 4.2 Projets et Programmes hors concentration

### 4.2.1 Programme de Santé sur la ville de Praia (3M€ / Date démarrage : 13/04/00)

#### a) Résultats

Ce programme dont la convention de financement a été signée en février 2000 pour un montant de 3M€, vise, sur une période de 3 ans, la construction de centres de santé avec pour objectif le désengagement de l'hôpital central – notamment au niveau des urgences - qui deviendrait alors un établissement de référence.

Plusieurs composantes sont prévues :

- ❖ La construction de 4 centres et d'un poste de santé ainsi que la réhabilitation de 3 centres existants ;
- ❖ L'équipement des 5 nouvelles structures et le renouvellement de celui des centres existants ;
- ❖ La réalisation d'activités de promotion et de communication ;
- ❖ La réorganisation des concepts et des procédures propres aux centres de santé, l'appui à la gestion, le recyclage des personnels concernés.

A l'origine de cette convention, un projet d'identification, financé sur le PIN 7<sup>ème</sup>FED, « (1<sup>er</sup>) Programme de Santé sur la Ville de Praia » consista à établir le Plan sanitaire pour la ville. Les travaux de construction étaient conditionnés par la réalisation d'une étude architecturale qui fut financée sur les fonds de contrepartie de l'aide alimentaire.

Une première étude architecturale, visant l'élaboration des projets d'exécution des centres de santé et la confection du Dossier d'Appel d'Offres, fut confiée, après mise en concurrence locale, au Bureau Pedro Martins, contrat notifié le 2 juin 1999.

Le rapport d'étude remis ne fut pas approuvé (les plans n'étaient pas adaptés à la topographie du terrain et le dossier ne respectait pas les procédures FED) et il fallut recourir aux prestations d'un autre Bureau.

Ainsi, au terme d'une consultation restreinte lancée en mai 2000, un contrat a été signé le 21 août 2000, toujours sur fonds de contrepartie, avec pour objectif la révision des plans d'architecture et du dossier d'appel d'offres.

Au début de l'année sous revue, les problèmes à résoudre étaient de deux ordres :

- ❖ L'adéquation des projets de construction avec les terrains retenus par la Municipalité, moyennant une réactualisation des plans de localisation, en particulier pour tenir compte de la nécessité de redimensionner les espaces extérieurs vu que les projets architecturaux dépassaient les limites des terrains fournis,
- ❖ Le dépassement de l'enveloppe prévue au marché de construction sur la base des projets initiaux impliquant un réajustement entre le nombre de centres à construire et le mode de fonctionnement des centres.

La résolution de ce dernier problème demanda au maître d'œuvre et au maître d'ouvrage un délai de réflexion. Sur la base de considérations financières et de localisation, il a été décidé de retenir pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> phases d'exécution de l'étude les quatre centres de santé suivants qui fonctionneront selon le mode présenté :

- ❖ Centre de Tira Chapeu / Palmarejo, fonctionnant 24/24 H.
- ❖ Centre de Achada Santo António, fonctionnant 12/24 H.
- ❖ Centre Achada Grande Tras, initialement prévu comme poste de santé, devient un centre 12/24 H.
- ❖ Centre de Ponta de Agua, fonctionnant 12/24 H (les petits aménagements initialement prévus se transforment en travaux de réhabilitation et d'extension).

Compte tenu du retard accusé dans l'exécution de la convention de financement et des modifications apportées au niveau des constructions prévues, il a été décidé de procéder à un avenant à la convention. Deux centres de santé initialement prévus (Lem Ferreira et Achadinha) n'ont pu en effet être retenus dans le cadre de l'appel d'offres élaboré pour faute de ressources suffisantes.

Les populations concernées par le premier peuvent être desservies par un centre existant assez proche (PMI) mais en ce qui concerne le second il s'avère essentiel de réaliser la construction. C'est pourquoi l'Ordonnateur National a sollicité, en date du 8 janvier 2003, l'augmentation du plafond de la convention à hauteur de 20%, soit 600.000 EUR, pour la construction et l'équipement du centre d'Achadinha.

## b) Activités

### ➤ Composante : construction des centres de santé:

La résolution des problèmes rencontrés au niveau de l'étude (absence révélée de plans de localisation) entraîna des délais supplémentaires qui impliquèrent la nécessité d'établir un avenant n°2 au contrat initial du consultant pour proroger la durée d'exécution de l'étude de 5 mois : de novembre 2001 à mars 2002.

Code CAD	Description	Nb. de Micro-Projets	Montant CVE	Montant €	%
110	Education	10	39 613 257	359 255	21,1%
122	Santé de base	5	11 788 722	106 913	6,3%
140	Distribution d'eau et Assainissement	8	33 445 737	303 321	17,8%
15050	Renforcement de la société civile	2	5 493 530	49 821	2,9%
160	Infrastructures et Services Sociaux Divers	4	14 524 295	131 722	7,7%
21020	Infrastructures routières	1	2 303 739	20 893	1,2%
25010	Services Commerciaux	9	30 049 724	272 523	16,0%
311	Agriculture	13	42 886 175	388 937	22,8%
313	Pêche	2	7 919 659	71 824	4,2%
<b>Total</b>		<b>54</b>	<b>188 024 838</b>	<b>1 705 209</b>	

La poursuite de la 2<sup>ème</sup> phase de l'étude se trouva alors conditionnée à la levée de la première contrainte identifiée, à savoir l'adaptation des plans de localisation des différents centres retenus, ce qui nécessitait l'intervention des services techniques de la Municipalité. Les délais pour la réalisation de cette tâche se seront avérés particulièrement longs, ce qui nécessita l'établissement d'un 3<sup>ème</sup> avenant dont l'objet était de prolonger la durée d'exécution de 3 mois : d'avril à juin 2002.

Survirent alors des problèmes internes au Bureau, l'équipe technique constituée au moment de l'offre, c'est à dire en juin 2000, démotivée par l'ampleur des retards accusés démissionna et le bureau dut reconstituer une nouvelle équipe, ce qui entraîna de nouveaux délais et l'établissement d'un nouvel avenant (n°4) pour encore prolonger la durée d'exécution de l'étude de 3 mois: de juillet à septembre 2002, ce qui compte tenu des délais d'approbation des rapports porta au mois de novembre 2002 la conclusion de l'étude.

A noter qu'aucun avenant au contrat du consultant n'a eu d'incidence financière.

➤ Composante : sensibilisation:

Suite à la campagne contre le paludisme réalisée à la fin de l'année 2001 dans le cadre d'un devis-programme passé avec le CNDS, aucune autre action n'a eu cours en 2002, eu égard à la nécessité de préserver les fonds alloués à cette composante en prévision des actions d'information et de sensibilisation qu'il faudra entreprendre lors de l'ouverture des centres.

➤ Mise en œuvre de la composante «Equipement des centres de santé »:

Le type d'équipement et la quantité dont devait être doté chaque centre de santé avaient été identifiés dans le cadre d'une étude qui date de 1996. L'équipement prévu consiste principalement en mobilier, matériel informatique, médical (radiographie, échographie...), instruments biomédicaux, de laboratoire, de petite chirurgie etc...

Le coût estimé (621.000€) devra être revu à la hausse au regard du temps écoulé (7 ans !) depuis l'évaluation des besoins, leur livraison ne devant pas se faire avant la fin des travaux.

Le délai d'exécution des travaux des centres de santé étant estimé à 12 mois alors que les délais de fourniture de l'équipement sont évalués à 10 mois environ, depuis le lancement de l'appel d'offres jusqu'à la livraison, il conviendra de procéder au lancement de l'appel d'offres international vers le mois de juillet 2003.

**c) Degré d'intégration des questions verticales**

Ce programme bénéficie prioritairement aux femmes et aux enfants, principaux usagers du service des urgences de l'hôpital central (suivi pré- et post natal, exposition plus forte aux maladies diarrhéiques ...). En effet la présence de ces centres de santé offrira un accueil de proximité aux femmes et enfants notamment des quartiers périphériques et permettra de désengorger les longues files d'attente de l'hôpital central, contribuant à une réduction du temps d'attente des patients et à la prise en charge plus rapide des affections nécessitant l'intervention des services spécialisés de l'hôpital

**4.2.2 Programme de microréalisations (2M€ / Date démarrage : 24/03/00)**

**a) Résultats**

Le programme de microréalisations dont l'achèvement est prévu en juillet 2003 aura constitué un instrument utile dans la lutte contre la pauvreté et plus précisément dans l'amélioration des conditions économiques et sociales d'une frange principalement rurale de la population. Doté d'une enveloppe globale de 2M€, le programme a financé déjà 54 microprojets pour un montant de 1,7M€ dont la répartition sectorielle est dans le tableau ci-dessous. Au 31 décembre 2002, 55% du montant totale des contrats restaient à déboursier.

On notera l'intérêt de ce type d'outil qui permet d'engager des actions multiples en milieu rural, complémentaires à celles menées à grande échelle en milieu urbain dans le secteur de concentration FED.

**b) Activités**

Suite à la démission du chef de programme en septembre 2001, la cellule de gestion du programme débuta l'année sous revue sans responsable à sa tête. Dès la prise de fonction du nouveau chef de programme qui intervint à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2002, le rythme d'engagement de nouveaux microprojets fut assuré.

Par ailleurs, un contrat d'assistance technique pour le contrôle des travaux a été passé avec un Bureau local en novembre 2002 pour un montant de 3.496.200 CVE, permettant un suivi rapproché des microréalisations.

**c) Degré d'intégration des questions verticales**

Le programme de microréalisations cible en premier lieu les populations défavorisées, dont les femmes chefs de ménage. Regroupées en association, ces populations participent à l'identification du microprojet et à sa pérennisation. En outre le programme qui compte sur la participation d'ONG et d'associations locales de base renforce les capacités de celles-ci.

**4.2.3 Programme d'ajustement structurel (10,1M€ + 2M€ / Date démarrage : 17/12/01)****a) Résultats**

Le programme, dont la Convention de financement a été signée le 17 décembre 2001, d'un montant total de 12,1M€, dont 1,1M€ d'assistance technique, prévoit le décaissement de trois tranches en fonction de conditions, principalement axées sur l'amélioration de la gestion des finances publiques, avec notamment la mise en place de revues de dépenses publiques sectorielles et globales et le suivi d'indicateurs de résultats dans les secteurs sociaux. Les deux premières tranches (2M€ et 5M€) sont affectées sous forme d'appui budgétaire, tandis que la troisième (4M€) est versée comme contribution au Trust Fund.

Le rapport d'audit du Trust Fund pour l'année 2001 a été remis et une évaluation du mécanisme et de l'impact de l'opération de réduction de la dette interne a été programmée avec l'appui d'un consultant de l'Union européenne (évaluation réalisée en février 2003). Les principaux résultats indiquent que le Trust Fund a eu un impact visible sur la réduction de la dette les premières années. La part des intérêts de la dette dans les dépenses de fonctionnement a été ramenée de 14,2% du PIB en 1998 à 3.1% du PIB en 2000, mais se situe à nouveau à un niveau de 9.5% en 2002. Après cinq ans de fonctionnement, le Trust Fund n'a résolu qu'un tiers de la valeur de la dette actuelle. Son efficacité a été substantiellement réduite d'une part par le faible niveau de capitalisation du Trust Fund, et d'autre part par l'augmentation de la dette interne, du fait de l'incorporation d'importants arriérés internes. Le mécanisme du Trust Fund a toutefois prouvé être un instrument bien géré, avec des coûts de fonctionnement réduits, générant de bons rendements. La rentabilité du Trust Fund est estimée à 4.5% sur l'ensemble des cinq années.

Les avancements de la réforme budgétaire ont été constatés notamment par le CFAA, et la réalisation complète des applications informatiques du SIGOF (système intégré de gestion financière) est prévue pour début 2004. Un expert pour l'assistance technique long terme prévu sur le programme pour l'appui à la direction du budget a été identifié et son recrutement devrait intervenir sur l'année 2003.

**b) Activités**

Les conditions préalables au décaissement de la première tranche (2 M€ ) qui prévoyaient (i) l'approbation du nouveau système de gestion budgétaire et de la comptabilité publique, (ii) la remise de l'audit du Trust Fund pour l'année 2000, (iii) la définition d'un plan d'action lié à l'audit sur les fonds de contrepartie du programme de sécurité alimentaire, (iv) la présentation des indicateurs de résultat dans les secteurs de l'éducation et de la santé, ont été réunies au cours de l'année 2001, et les fonds ont été transférés en janvier 2002.

La réalisation des conditions prévues pour le décaissement de la deuxième tranche (5 M€ ) ainsi que de la troisième tranche (4M€ ) a été assurée au cours de l'année 2002, bien que le transfert des fonds ne soit intervenu qu'en début d'année 2003. Une évaluation du siège a été effectuée en octobre 2002. Les trois revues des dépenses publiques ont pu être menées sur le premier semestre de l'année, notamment dans le secteur de l'éducation et de la santé, avec une assistance technique ponctuelle de l'Union européenne.

**4.2.4 Programme de sécurité alimentaire (5M€ / Date démarrage : 22/02/02)****a) Résultats**

La troisième et dernière tranche du Programme de sécurité alimentaire pluriannuel (5M€) a été décaissée en février 2002 lorsque les conditions préalables ont été remplies. Ces conditions concernaient notamment la mise en place de l'Agence Nationale de Sécurité Alimentaire (l'ANSA), la restructuration de l'EMPA et l'adoption de mesures permettant la libéralisation de la filière du blé.

Les fonds de contrepartie ont permis de financer des dépenses sociales concernant les programmes d'emploi à haute intensité de main d'œuvre, les cantines scolaires, des pensions sociales minimales, un institut de solidarité ainsi que l'installation de l'ANSA.

S'agissant des résultats, les principales réformes voient leur aboutissement : l'ANSA fonctionne et commence à réceptionner des aides alimentaires ; trois nouveaux importateurs sont entrés sur le marché des produits alimentaires de base ; la liquidation de l'EMPA a été adoptée et devrait intervenir début 2003 avec le versement d'un montant de 12,9M€ versé par l'Etat au titre des indemnités des 600 employés licenciés sur une période de 18 mois, date de la fin du mandat de la commission liquidataire ; enfin la libéralisation partielle de l'importation de la farine pour les industriels entrera en vigueur en février 2003.

## **b) Activités**

Les quatre avances de la tranche ont été versées au Trésor et les dépenses ciblées ont été exécutées et justifiées à plus de 70% sur les budgets 2001 et 2002, conformément au protocole d'affectation du 20 novembre 2001, amendé en novembre 2002.

Des termes de référence pour une importante mission d'assistance technique, composée de quatre consultants, ont été définis pour appuyer l'ANSA dans les domaines de la gestion des silos, de la gestion des aides alimentaires, de la structuration d'un système d'information sur les marchés, et de la définition d'instruments de régulation. Les termes de référence pour une mission d'évaluation finale du programme ont également été préparés. Le Gouvernement a préparé une requête pour demander un nouveau programme d'appui à la sécurité alimentaire sous forme d'aide budgétaire, basé sur le renforcement de l'ANSA, l'amélioration du système d'information sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité ainsi que sur la structuration des organisations de travailleurs FAIMO. Une mission du siège a eu lieu en juin 2002.

## **4.3 Autres instruments**

### **4.3.1 Banque européenne d'investissements**

La fin des années 1990 a été marquée par un ralentissement du rythme des interventions de la Banque au Cap-Vert - principalement dans l'attente de la finalisation du processus de réforme engagée dans certains secteurs, notamment le secteur énergétique et le secteur bancaire- auquel s'est ajoutée l'accumulation d'arriérés de paiements à partir de 2000. La régularisation de cette situation d'impayés – dont le suivi a été effectué en collaboration étroite avec les services de la Commission – était une condition préalable à la concrétisation d'une opération de financement d'un important projet de réalisation d'un nouveau centre de contrôle aérien à Sal dont l'évaluation par les services de la Banque avait été engagée dès 1999.

La régularisation effective des arriérés est finalement intervenue en mai 2002, ce qui a permis à la Banque de signer un important contrat de financement sur ressources propres de 20M€ en septembre 2002. Ces 20M€ sont destinés à la modernisation des infrastructures de transport aérien par le biais de l'Agence de la Sécurité Aérienne (ASA). Cette modernisation comprendra : (i) la construction et l'équipement du nouveau centre de contrôle aérien de l'aéroport de l'île de Sal (à laquelle sera affecté le financement de la BEI) ; (ii) l'extension du nouveau terminal de passagers de l'aéroport international de Sal ; (iii) la construction ou la rénovation de pistes et terminaux de passagers de six aérodromes secondaires sur les îles de Santo Antão, Boa Vista, Maio, Fogo et Brava ; (iv) la construction d'une nouvelle piste d'atterrissage à Mindelo sur l'île de São Vicente ; et (v) la construction d'un nouvel aéroport à Praia sur l'île de Santiago. La BEI a également approuvé en décembre 2002 la mise en place d'une opération de prêt global de 5M€ avec les trois principales banques commerciales du pays. Ce prêt est destiné au financement de projets d'investissements réalisés par des petites et moyennes entreprises au Cap-Vert dans les secteurs de l'industrie, de l'agro-industrie, du tourisme et des services liés à ces secteurs, ainsi que l'éducation et la santé (signature en mars 2003). Ce prêt constituera la dernière opération de la Banque au titre de la Convention de Lomé.

La BEI prévoit de plus pour 2003/2004 un deuxième prêt à l'ASA pour la construction d'un nouveau terminal de passagers pour l'aéroport de Praia (10 à 13M€) et éventuellement un prêt à l'entreprise nationale d'électricité et des eaux (ELECTRA) pour l'augmentation de la capacité de production d'énergie électrique sur l'île de Santiago (10 à 12M€), ce prêt serait le quatrième en faveur de cette compagnie.



### 4.3.2 Coopération Régionale

#### 4.3.2.1 PIR Afrique de l'Ouest

##### 4.3.2.1.1 Programme Régional Solaire (PRS II) (1,812 PIN 8<sup>ème</sup> + 1,011 PIR 8<sup>ème</sup>/ Date démarrage : 01/06/01

#### a) Résultats

En février 1999 a démarré le processus de définition du PRS II qui s'est poursuivi en 2000 et 2001. La convention de financement a été signée le 3 mai 2001 et la date de démarrage du programme a coïncidé avec la prise de fonction du coordonnateur régional à savoir le 1<sup>er</sup> juin 2001. Le démarrage effectif des activités est conditionné par la réalisation de l'étude de faisabilité propre au Cap-Vert.

#### b) Activités

La première réunion du Comité régional de pilotage du PRS II s'est tenue en février 2002 à Dakar.

Un devis-programme pour le fonctionnement de la Cellule de Coordination nationale pour l'année 2002 a été signé à hauteur de 381.118 € et a permis l'acquisition de l'équipement nécessaire à la bonne marche des actions à mettre en œuvre.

La consultation restreinte visant la réalisation de l'étude de faisabilité a été lancée le 3 décembre 2002 auprès de sept Bureaux. L'ouverture des plis est prévue pour le 16 janvier 2003.

##### 4.3.2.1.2 Programme d'Appui aux « Pays Africains de Langue Officielle Portugaise» PIR PALOP

Dans le cadre du programme régional PALOP 8<sup>ème</sup>FED, le Cap-Vert assume la fonction d'Ordonnateur Régional des projets du secteur de l'administration publique ainsi que des projets à caractère institutionnel, à savoir le « Secrétariat technique » et « l'Assistance technique » du programme PALOP. A noter que l'ON du Cap-Vert a assumé pendant l'année 2002 (jusqu'en octobre) le rôle d'Ordonnateur Régional pour l'ensemble du Programme.

#### a) Résultats

Durant l'année 2002 ont démarré les activités de trois projets :

- ❖ Appui au Développement des Systèmes Statistiques (OR : São Tomé e Príncipe) en juillet,
- ❖ Appui au Développement des Systèmes Judiciaires (OR : Angola) en juillet,
- ❖ Consolidation des Capacités de l'Administration Publique (OR : Cap-Vert), en décembre.

Par ailleurs divers avenants ont été approuvés permettant la prolongation de différents projets tels que le Secrétariat technique, le Fonds bibliographique, la formation de cadres infirmières.

#### b) Activités

Outre les activités courantes liées à l'exécution et à la clôture des projets du PIR PALOP 7<sup>ème</sup>FED et celles relatives à l'identification et à l'instruction du PIR PALOP II 8<sup>ème</sup>FED, on mentionnera la tenue en octobre 2002 à Bissau d'une réunion des ON et de la Commission.

### 4.3.3 STABEX

#### a) Résultats

Les opérations de redressement de la filière banane prévues dans l'île de Sto Antão, dans le cadre du STABEX 95 sont conditionnées par l'actualisation de l'étude réalisée en juin 96. Cette étude d'actualisation doit, en particulier, confirmer la validité des actions initialement identifiées, actualiser les coûts, redéfinir l'encadrement institutionnel du projet à la lumière des échecs rencontrés sur le projet banane de Santiago et incorporer une étude de viabilité et d'exécution de la transformation de la banane fraîche en banane sèche.

**b) Activités**

Les services de la Commission ont signé au début de l'année 2002, au titre de l'article 302 de la Convention de Lomé, un contrat avec un bureau britannique pour un montant de 50.000 € avec pour objectif la réalisation de cette étude d'actualisation. La mission se déroula du 25 janvier au 15 février 2002. Le rapport provisoire, remis le 5 avril, ne donna pas satisfaction dans la mesure où le consultant déclarait viable le projet sans fournir les éléments économiques et financiers et qu'à contrario son analyse laissait suggérer que le projet n'était viable que si l'option « banane sèche » était retenue alors que la viabilité de celle-ci n'était pas démontrée. L'analyse effectuée par les Services de l'Ordonnateur National conclut au rejet du rapport.

Un nouveau rapport fut présenté en octobre 2002 qui, cette fois, fut approuvé. Il reste désormais à mettre en œuvre le projet, ce qui implique les mesures suivantes :

- ❖ Mise en place de la structure de gestion du projet ;
- ❖ Mise à disposition des terrains pour la station de la PROBASA à Ribeira Grande et pour l'entrepôt à Mindelo ;
- ❖ Réalisation de l'étude architecturale et des plans pour les constructions prévues.

A noter que les ressources disponibles au titre des STABEX 93, 94 et 95 s'élèvent à plus de 1.240.000€. 700.000€ devraient être utilisés pour le projet de relance de la banane de Santo Antão. Quant au reste, il a été suggéré d'envisager une assistance technique au Ministère de l'Agriculture maître d'œuvre des projets agricoles.

**4.3.4 Ligne budgétaire B7-8710**

Dans le cadre de la convention de financement « Diversification des cultures », signée en mars 2000, qui s'inscrit au titre de la ligne budgétaire « Aide aux pays producteurs de banane des pays ACP », un montant de 600.000€ a été mis à la disposition du Cap-Vert. C'est sur cette convention qu'a été financée l'étude du redressement de la filière banane de Santo Antão (Cf. supra), les 550.000€ restant devant être affectés à l'appui de la filière vinicole de l'île de Fogo.

En outre, une proposition de financement visant l'utilisation de l'allocation 2002 a été adressée en septembre 2002 à la Délégation de la Commission européenne. Cette proposition à hauteur de 500.000€ a pour objectif global la réduction de la dépendance alimentaire vis à vis des importations et l'amélioration de la balance des paiements et vise plus précisément l'augmentation de la consommation de fruits produits localement contribuant ainsi à l'amélioration de la nutrition des populations.

Une étude préalable portant sur les trois espèces d'arbres fruitiers que les différents travaux effectués sur le secteur ont considéré comme offrant les meilleures potentialités, à savoir le manguier de variété tardive, le papayer solo et l'avocatier greffé, devra présenter les moyens de mise en œuvre, l'organisation et les modalités d'exécution ainsi que les facteurs de viabilité économique et financière des interventions proposées.

**a) Activités**

Dans le cadre à l'appui de la filière vinicole de l'île de Fogo, divers échanges de vue avec le Ministère de tutelle ont eu lieu ainsi qu'avec l'ONG COSPE qui avait participé à une première phase d'un projet de vinification à Chã das Caldeiras, projet financé par la coopération italienne. Une mission sur l'île de Fogo, effectuée en décembre 2001, avait permis de conforter l'appréciation des besoins identifiés par les partenaires et de recueillir les éléments manquants pour la finalisation du document de ce projet qui vise la consolidation des acquis antérieurs ainsi que l'extension et l'amélioration de la production de vin à des zones traditionnellement viticoles de l'île de Fogo.

Un document présentant le cadre logique : le contexte, les problèmes à résoudre, les objectifs et résultats attendus ainsi que les moyens et les modalités de mise en œuvre avec à la clé un budget estimatif a été adressé à la Délégation le 31 mai 2002.

Le choix de l'opérateur, notamment la décision de confier à l'ONG COSPE l'accompagnement technique du projet, a fait l'objet de divergences de vue avec le Ministère de l'Agriculture et a retardé quelque peu le démarrage des actions. Une décision de recourir à cette ONG devrait finalement être retenue.

### 4.3.5 Financement en cas de fluctuations à court terme des recettes d'exportation (FLEX) (Enveloppe B)

#### a) Résumé

Lors de l'année 2002, le Gouvernement du Cap-Vert n'a pas fourni de données concernant les exportations totales au cours des dernières années en vue d'une possible mobilisation de ressources de l'enveloppe B au titre FLEX pour les années d'application 2000 et 2001. Il est décidé donc par les services compétents de la Commission (DEV A/1) que le Cap-Vert ne peut être éligible au FLEX pour les années d'application 2000 et 2001 (selon l'article 9 de l'annexe 2 de l'Accord de Cotonou). Outre cela, l'analyse des statistiques à travers d'autres sources (notamment le FMI) indique que le Cap-Vert n'a pas eu des pertes de recettes d'exportation au cours de l'année 2001 en comparaison avec la moyenne arithmétique des recettes dans les années 1997, 1998, 1999.

## 5 Perspectives de programmation pour les années suivantes au titre du 9<sup>ème</sup> FED

L'exercice de programmation relatif au 9<sup>ème</sup> FED a été finalisé courant 2001 avec l'approbation du document de stratégie de coopération et du programme indicatif national en comité du FED du 24 février 2002. La signature officielle par l'Ordonnateur National et le Commissaire européen Poul Nielsen lors de la visite de ce dernier au Cap-Vert en avril 2002 a eu lieu le 22 avril 2002.

### 5.1 Secteur de concentration : L'eau et l'assainissement - 25M€.

L'objectif spécifique de la coopération Cap-Vert – Communauté européenne est l'amélioration durable des conditions de vie de la population en matière d'alimentation en eau potable et de conditions sanitaires ainsi que l'amélioration de son environnement, notamment dans le domaine de l'assainissement. A titre indicatif, environ 25M€ ont été réservés à ce secteur de concentration.

Au cours de l'année passée sous revue, les Services de l'Ordonnateur National, en étroite liaison avec le Ministère des Infrastructures et Transports et la Délégation, se sont attelés aux travaux préalables à la mise en œuvre du financement, à savoir la définition des centres urbains bénéficiaires des interventions communautaires ainsi que l'identification des tâches à réaliser et l'établissement des calendriers d'exécution.

Le choix des sites s'est basé sur la prise en compte de divers facteurs :

- ❖ Le taux de couverture actuel du réseau de distribution d'eau
- ❖ Le niveau de débit aux bornes fontaines
- ❖ L'accroissement prévisionnel du volume d'eau
- ❖ Le taux de perte dans les réseaux
- ❖ L'avantage comparatif du financement communautaire
- ❖ L'identification d'un financement dans le secteur (en cours, prévisionnel ou potentiel).

La conjonction de l'ensemble des facteurs ainsi établis aboutit à sélectionner comme premières priorités, pour le secteur eau, assainissement et déchets solides, les centres suivants :

- Praia, pour un montant estimé de 11,8M€ dont :
  - ❖ 1.730.000 € pour l'approvisionnement en eau potable
  - ❖ 3.710.000 € pour l'assainissement
  - ❖ 6.350.000 € pour les déchets solides (ensemble de l'île de Santiago)
- Mindelo, pour un montant estimé de 9,1M€ dont :
  - ❖ 1.687.200 € pour l'approvisionnement en eau potable
  - ❖ 5.722.500 € pour le secteur assainissement
  - ❖ 1.704.900 € pour les déchets solides
- Calheta, pour un montant estimé à 4,1M€ :

*Ce document sur le choix des interventions a été transmis officiellement à la Délégation dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2003.*

➤ Contenu des interventions:

Pour la ville de Mindelo, les interventions pour l'alimentation en eau potable concerneront l'extension du système d'adduction, de la capacité de stockage et du réseau de distribution y compris l'augmentation des branchements domiciliaires.

Les travaux d'assainissement prévoient la réalisation de stations de pompage supplémentaires, l'extension du réseau d'égout, la réhabilitation et l'extension de la station d'épuration des eaux usées ainsi que la réhabilitation et l'extension du réseau de drainage des eaux de pluie.

En ce qui concerne les déchets solides, les actions porteront essentiellement sur le renforcement du service de collecte des ordures par la fourniture d'équipement.

Sur la ville de Praia, les travaux consisteront, dans le domaine de l'approvisionnement en eau, à améliorer l'interdépendance des systèmes d'adduction, augmenter la capacité de stockage dans les quartiers démunis de réservoirs, étendre la couverture du réseau et favoriser les branchements individuels.

Pour l'assainissement il s'agira de compléter le réseau d'égouts dans les quartiers qui en sont dépourvus mais déjà dotés d'alimentation en eau, et d'améliorer le drainage des eaux de ruissellement.

En matière de déchets solides, le projet prévoit la mise en place d'un système de collecte et de traitement des ordures au niveau non seulement de la capitale mais aussi pour l'ensemble de l'île de Santiago. La solution d'une station de traitement avec deux sous-unités de transit des déchets devra être confirmée par une étude complémentaire.

Pour Calheta, il conviendra de réaliser une étude qui soit plus qu'une simple réactualisation d'une étude déjà existante datant des années 1990. Il est en effet impératif de réaliser une nouvelle étude qui redéfinisse le projet d'exécution et en établisse la viabilité économique et financière.

Mis à part les travaux à réaliser, les interventions prévues pourront nécessiter des actions d'accompagnement, notamment en direction des Municipalités, telles que formation, appui à la gestion, campagnes de sensibilisation des populations aux questions de salubrité de l'habitat et de protection de l'environnement... Ces mesures d'accompagnement qui devront être précisées ultérieurement par les autorités concernées ou dans le cadre des études à compléter pourront éventuellement être financées sur les ressources de l'enveloppe hors concentration.

➤ Calendrier de mise en œuvre :

L'étude du Plan Directeur d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Mindelo – 3<sup>ème</sup> phase a été réalisée en août 2000.

Il y a lieu alors :

1. D'effectuer l'étude de viabilité économique et financière qui fait défaut, de vérifier et d'actualiser les coûts et d'adapter le dossier d'Appel d'Offres aux normes du FED;
2. De préparer, au terme de l'étude précitée, la proposition de financement.

Cette étude complémentaire est programmée pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2003. La proposition de financement devrait être prête pour novembre 2003 et la décision de financement attendue au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2004.

Pour la ville de Praia, une étude, confiée au bureau d'études sur financement du Kuwait, qui porte sur l'extension du réseau de distribution et d'assainissement ainsi que sur le traitement des déchets solides de la ville doit démarrer au mois de mars 2003. Cette étude, d'une durée de 4 mois, constitue une première phase : avant-projet sommaire et étude de viabilité.

Aussi conviendra-t-il de réaliser une étude complémentaire pour étendre l'analyse du secteur « déchets solides », initialement limitée à la ville de Praia, à l'île de Santiago et analyser la viabilité du projet global. Pour des raisons de cohérence entre les diverses interventions et afin de ne pas perdre de temps pour la mise en œuvre des autres centres, l'étude concernant Calheta sera incorporée à l'étude relative à la ville de Praia. A noter que dans un deuxième temps il conviendra de réaliser l'étude d'Avant Projet Détaillé et l'élaboration des dossiers d'Appel d'Offres pour les interventions sur l'île de Santiago.

Les termes de référence de l'étude complémentaire (Eau et Assainissement sur Praia et Calheta et Déchets Solides sur Santiago) seront élaborés au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2003 afin d'éviter toute interruption dans les prestations du bureau entre leurs prestations antérieures au titre du financement koweïtien et celles au titre du financement communautaire.

La durée de cette étude, au terme de laquelle il sera possible d'établir la proposition de financement pour l'ensemble des interventions sur l'île de Santiago, est estimée à quatre mois, si bien que la remise du rapport final devrait coïncider plus ou moins avec celle de l'étude d'actualisation du Plan Directeur de Mindelo.

Ainsi une proposition de financement commune au secteur de concentration devrait être élaborée pour la fin novembre 2003, la décision de financement pouvant alors intervenir au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2004.

## 5.2 Autres programmes hors secteur de concentration

Pour assurer le maximum d'efficacité à l'ensemble de la stratégie de coopération, un certain nombre d'actions complémentaires à celles évoquées ci-dessus sera nécessaire. L'enveloppe à allouer à ces actions d'importance financière modeste devrait permettre d'accroître la valeur ajoutée des programmes à exécuter dans les domaines de concentration.

Rappelant les indications figurant dans le Document de Stratégie de Coopération pour 2002-2007, en dehors du domaine de concentration, un montant indicatif de 7M€ pourrait être envisagé pour des actions telles que :

- ❖ Actions relatives à la gestion de l'aide communautaire – appui au service du Gouvernement chargé de la gestion de l'aide communautaire, telles que formation professionnelle, assistance technique, consultations, évaluations ...;
- ❖ Activités à caractère socio-économique par les collectivités locales ;
- ❖ Actions visant le renforcement de l'Etat de droit notamment la gestion des affaires publiques et la réforme de l'Administration ;
- ❖ Actions favorisant la participation de la société civile et des collectivités locales pour lesquelles une allocation sera réservée;
- ❖ Actions relatives aux problématiques transversales (genre, environnement...);
- ❖ Prise en charge sur le PI de la contribution nationale aux programmes régionaux (CILSS, PALOP, environnement des affaires et autres projets INTRA-ACP) ainsi que l'appui nécessaire pour la préparation de la négociation de l'APER et de l'OMC ;
- ❖ Renforcement si nécessaire d'actions prévues au 8<sup>ème</sup> FED mais s'intégrant dans la présente stratégie ;
- ❖ Réserve pour l'assurance en cas d'éventuelles réclamations ainsi que pour les dépassements de coûts et les dépenses imprévues.

Aucune requête officielle n'a encore été présentée par l'ON pour ces activités hors secteur de concentration. Une discussion de réflexion entre les services de l'ON, la DCE et d'autres agents étatiques ou non semble nécessaire pour programmer et utiliser au mieux ces ressources.

Ont été évoqués comme possibilités d'intervention : la création d'un nouveau programme de microréalisations, l'informatisation de mairies, l'appui aux enfants des rues, etc. Une accélération de la mise en place de ces projets s'impose.

## 5.3 Appui macro-économique

Le Programme indicatif ne prévoit pas d'appui macro-économique. Cependant, en tenant compte des besoins actualisés, il peut être décidé de réallouer des fonds d'autres points d'application dans le PI vers ce type d'appui. Une telle décision peut être prise sous forme d'accord spécifique entre l'Ordonnateur Principal et l'Ordonnateur National ou dans le cadre d'une revue opérationnelle, d'une revue de performance ou d'une revue ad hoc.

## 5.4 Perspectives d'utilisation de l'enveloppe B

Suite à la mauvaise année agricole que le Cap Vert vient de subir, le gouvernement envisage la présentation d'une requête pour la mobilisation des fonds de l'enveloppe B au titre de l'urgence de la situation. Le budget de l'état ne peut, en effet, financer les conséquences de la sécheresse qui a touchée l'archipel cette année. Un programme d'activités génératrices de revenus pour les classes les plus touchées par l'insécurité alimentaire est vue comme une nécessité par le Gouvernement.

## 6 Revue Opérationnelle annuelle 2003 – Thèmes Spécifiques

*L'importance de la définition des indicateurs et de la méthodologie permettant de les identifier et jugés fait que le travail réalisé ci dessous devra être réexaminer lors de la préparation de la revue à mi parcours aux vues de l'importance de ceux-ci pour l'évaluation de performances de coopération aux termes de l'Accord de Cotonou Une certaine réserve est ici relevé sur les indicateurs présentés et la méthodologie décrite qui se veulent plus indicatif que limitatifs..*

### 6.1 Accélération de l'utilisation des reliquats 7<sup>ème</sup> FED

Le maximum de clôtures d'engagements sur le 7<sup>ème</sup> FED ont été effectués.

Seuls restent ouverts quatre projets dont deux attendent une résolution du litige, à savoir le pont São Jorge et le projet d'électrification rurale de l'île de Maio.

Les deux autres projets « Adduction d'eau dans l'île de Santo Antão et assistance technique à l'ON peuvent être clôturés incessamment.

Par ailleurs il a été demandé l'augmentation du plafond de la convention de financement Santé sur la ville de Praia pour un montant de 600.000 € à mobiliser sur les fonds du 7<sup>ème</sup> FED. Cet engagement primaire permet l'absorption du PIN 7<sup>ème</sup> FED à hauteur de 99,9%. (cf. tableau prévisionnel des engagements en annexe.

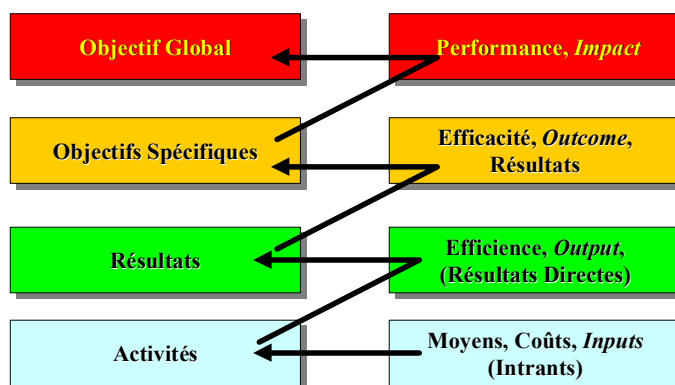
### 6.2 Définition d'indicateurs et d'objectifs en vue de mesurer les résultats obtenus dans le secteur de concentration

Cette section est consacrée aux indicateurs et aux objectifs qui leur sont associés dans le cadre de l'intervention du Document de Stratégie de Coopération Pays (DSP) au titre du 9<sup>ème</sup> FED. Le texte ci dessous est complété par les annexes 5.1 à 6.x., à savoir les matrices d'indicateurs dans le secteur de concentration, Eau et Assainissement et les matrices de valeur des indicateurs.

#### 6.2.1 Méthodologie et choix des indicateurs

La définition d'indicateurs représentatifs des différents niveaux du cadre logique n'est pas toujours aisée, spécialement quand il s'agit des indicateurs d'efficacité et de performance. Le choix d'introduire un même indicateur à ces niveaux de la logique d'intervention est souvent dépendant de l'appréciation du rédacteur plus que d'une logique commune. Les différentes approches proposées pour le choix des indicateurs et nomenclatures au niveau des services ont été interprétés et synthétisés dans le cadre de cet exercice par la Délégation comme illustré dans le graphique ci-joint. (Figure 4).

Les indicateurs choisis essaient de rendre compte, au mieux, de la réalité socioéconomique et culturelle du Cap-Vert. C'est pourquoi un grand nombre d'indicateurs a été repensé et ajouté au tableau initial du DSP. Les actions d'Information, Communication et Education (IEC) ainsi que leurs indicateurs ont également été retenus. L'absence d'intitulés au niveau des actions s'explique par le fait que seules les Etudes d'Avant-Projet Sommaire (APS) et d'Avant-Projet Détaillées (APD) permettront de remplir ces lacunes et donneront par la même occasion les valeurs initiales et celles à atteindre des indicateurs.



ainsi que leurs indicateurs ont également été retenus. L'absence

**Figure 3 :** Illustration de l'interaction entre indicateurs et niveau d'intervention du cadre logique (Sources : Manuel de Gestion du Cycle de Projet, Manuel de Gestion de l'Appui Budgétaire de la CE et Lignes Directrices pour la Coopération au Développement dans le domaine des Ressources en Eau

La **liste des indicateurs proposée** en annexe (Annexe 5.1 à 5.4) a été élaborée dans un souci d'obtenir une vision globale aussi nette que possible de l'exécution de la programmation sectorielle de concentration, à savoir l'adduction/distribution d'eau et l'assainissement (voir chapitre 5.1).

Les indicateurs ont été discriminés par logique d'intervention et par thématique, ce qui explique la numérotation de ceux-ci. Une analyse de la possibilité de désagrégation des indicateurs a aussi été réalisée et le résultat de celle-ci est illustré par les deux colonnes à l'extrémité droite des matrices d'indicateurs. La nécessité d'analyse par genre des

indicateurs représentant la situation du Cap-Vert dans le secteur de concentration a déjà été illustrée par les chapitres 3.2 et 4.1.1.c. Une sous-rubrique des indicateurs par « localité » a aussi été retenue. Par « localisation » il faut entendre ici une discrimination selon les différents centres urbains (Praia, Mindelo, Calheta et éventuellement sous fractionnement par quartier) et régions rurales puisque la phase d'identification actuelle prévoit aussi une intervention dans les zones rurales de l'île de Santiago. Une schématisation de la désagrégation retenue est donnée à la **figure 4**.

Il est à noter qu'aucun des indicateurs sélectionnés ne fait référence à la qualité de l'eau, ceci aussi bien au niveau de l'eau consommée que des eaux résiduelles et des eaux vives. Le Cap-Vert ne dispose pas actuellement de laboratoire d'analyse des eaux fonctionnel. Il a donc été décidé de ne pas incorporer pour l'instant ce(s) indicateur(s) de base du secteur de l'eau et de l'environnement. Néanmoins les actions entreprises par la République du Cap-Vert dans le contrôle environnemental et sanitaire laissent espérer une amélioration prochaine de la situation.

Les principaux indicateurs, c'est à dire les plus représentatifs, sont imprimés en gras sur fond coloré. Il faut garder à l'esprit que ces indicateurs ne peuvent néanmoins, à eux seuls, permettre un suivi efficace de la réalisation de la programmation du DSP.

Les chiffres pour les matrices de valeurs des indicateurs ne sont pour l'instant pas disponibles (annexe 6.1 à 6.x) vu le niveau actuel d'instruction des projets du 9<sup>ème</sup> FED. Les valeurs initiales et les valeurs d'objectifs devront être fournies par les études APS et APD. Quant aux valeurs des indicateurs de résultats, un appui important à l'analyse statistique devrait être envisagée dans le cadre des évaluations à mi-parcours et finales des différents projets pour produire ceux-ci.

### 6.3 Dialogue dans le pays entre l'ON et les acteurs non étatiques

L'innovation que constitue l'exercice de programmation de la stratégie de coopération tel que défini dans l'Accord de partenariat de Cotonou n'a pas rencontré de difficultés majeures. L'organisation de la société civile : ONG regroupés en plate-forme nationale, Municipalités réunies en une association au niveau national, existence de syndicats actifs, a certainement contribué au bon déroulement du processus.

La société civile sera associée à l'analyse des problèmes de développement ainsi qu'à la consultation sur les politiques et stratégies de coopération, comme cela a été le cas lors de l'élaboration du document de stratégie (Atelier à Praia du 7 août 2001), et participera à la mise en œuvre et aux revues des programmes. Dans ce sens, il pourra être fait appel, conformément à l'article 58 de l'Accord de Cotonou qui prévoit la mobilisation de ressources du Programme Indicatif après accord de l'Ordonnateur National et de la Délégation, à la capacité des ONG, des associations, des collectivités locales, pour mettre leurs compétences au service d'actions d'accompagnement aux interventions prévues dans le secteur de concentration, notamment de sensibilisation et d'éducation des populations dans le domaine de l'assainissement, de la gestion des ordures ménagères, de l'hygiène, de la santé.

En outre des projets s'inscrivant dans le cadre de ce partenariat pourront viser le renforcement des capacités d'organisation et d'intervention du secteur associatif et non-gouvernemental comme être orientés vers la satisfaction des besoins de la population.

## 7 Conclusion

Les principes et les lignes directrices qui sous-tendent l'action du Gouvernement fixent comme objectifs prioritaires la lutte contre la pauvreté et la baisse du taux de chômage avec une croissance économique soutenue et une stabilité macroéconomique compatible avec la solidarité sociale.

La conception du développement du Cap-Vert exposée dans les Grandes Options du Plan (GOP) présente un pays ouvert sur l'extérieur, doté d'un système productif fort et dynamique qui s'appuie essentiellement sur la valorisation de son capital humain, sur son potentiel technologique et sur sa culture. Elle suppose un développement qui englobe l'ensemble des îles dans un processus équilibré et équitable et repose sur une société démocratique, de paix et de justice sociale, tolérante et animée d'une conscience écologique prononcée. Les cinq grandes options définies sont :

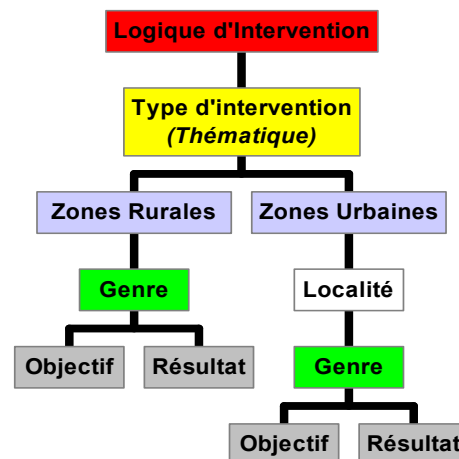


Figure 4: Représentation schématique de la logique de désagrégation utilisée pour les indicateurs

- ❖ Promouvoir la bonne gouvernance comme facteur de développement en réformant l'Etat, en intensifiant la démocratie et en renforçant le civisme ;
- ❖ Promouvoir la capacité d'entreprendre, la compétitivité et la croissance ainsi qu'élargir la base productive ;
- ❖ Développer les ressources humaines et orienter le système d'enseignement et de formation vers les secteurs prioritaires de développement ;
- ❖ Promouvoir une politique globale de développement social, en combattant la pauvreté et en renforçant la cohésion sociale et la solidarité ;
- ❖ Développer les infrastructures de base et promouvoir l'aménagement du territoire pour tendre vers un développement équilibré.

Au regard des contraintes qui s'exercent sur le pays et plus particulièrement des différents facteurs qui l'exposent à une forte vulnérabilité économique (dépendance vis à vis de l'Aide au Développement et des transferts des émigrés fixés à l'Etranger), le Gouvernement a défini les axes majeurs de sa stratégie de développement :

- ❖ Maintien des équilibres macroéconomiques qui garantisse la stabilité des prix et des revenus, la crédibilité à l'extérieur, la confiance auprès des investisseurs privés, la compétitivité de l'économie et l'adoption d'une politique budgétaire et fiscale apte à réduire le déficit public et à consolider la convertibilité de l'escudo capverdien ;
- ❖ Poursuite de la privatisation des Entreprises d'Etat en apportant une attention particulière à la promotion du secteur privé national et à la nécessité d'une plus grande diversité des partenaires afin d'éviter toute situation monopolistique ;
- ❖ Amélioration de la compétitivité des entreprises ;
- ❖ Mise à disposition croissante des services essentiels que sont la distribution d'eau potable, l'assainissement et l'énergie par le développement des infrastructures y afférentes ;
- ❖ Valorisation des ressources humaines à tous les niveaux de l'éducation ;
- ❖ Renforcement de la décentralisation par l'augmentation des capacités humaines techniques et financières des municipalités ;
- ❖ Appui au secteur du tourisme en plein développement.

La valorisation des ressources humaines qui constituent un des principaux facteurs de développement a fait l'objet, par le biais de l'éducation, de la formation, et de l'accès à la santé, d'efforts considérables de la part des Gouvernements qui se sont succédés.

Les bons indicateurs sociaux que le Cap-Vert affiche tant dans le secteur de l'Education que dans celui de la Santé ne doivent pourtant pas cacher la persistance de conditions difficiles pour une frange importante de la population. Depuis les années 70, un sous-emploi structurel touche environ 25% de la population active avec une répartition très inégale d'une île à l'autre.

Les réformes structurelles mises en œuvre depuis 1992, notamment la restructuration et la privatisation des entreprises publiques qui ont touché les monopoles de l'Etat (secteur bancaire, énergie, production de l'eau, télécommunications, commerce des dérivés du pétrole...) ont créé des conditions plus favorables à la croissance économique et au développement de l'initiative privée.

La réforme de la fiscalité a permis la séparation de la politique fiscale et de la politique monétaire. Elle s'est traduite par l'élargissement de l'assiette des impôts, par l'introduction de l'Impôt Unique sur le revenu et de l'Impôt Unique sur le patrimoine, d'un système de recouvrement et de contrôle plus performant.

## 7.1 Examen de la coopération passé et actuelle

L'annexe 9 présente les courbes relatives aux vitesses d'absorption de l'aide communautaire. Si en terme d'engagements primaires et secondaires les fluctuations ne sont pas significatives car elles épousent le cycle des projets, on constate, pour les décaissements, une baisse très sensible en l'an 2000 que l'on peut attribuer au fait qu'à cette période les projets importants du 8<sup>o</sup>FED n'étaient pas encore en exécution alors que ceux du 7<sup>o</sup>FED étaient achevés.

### 7.1.1 Secteur de concentration (7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED) : les infrastructures de base

**Le renforcement des infrastructures de base** dans les secteurs concernés que sont ceux de l'eau, de l'énergie et des transports (réseau routier) visait l'amélioration de l'environnement économique et l'accroissement de la compétitivité des secteurs productifs et devaient constituer un instrument de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations.

Les interventions de la Communauté européenne dans ce secteur de concentration ont commencé avec les premiers financements FED et se sont consolidées et accrues avec les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED.



Le secteur stratégique de l'**énergie** a bénéficié, outre des études sur la nouvelle centrale électrique de Praia et des appuis à la gestion de l'ex-Régie de distribution d'eau et d'électricité de Praia, de deux programmes d'électrification rurale, l'un sur la commune de Praia clôturé en 2000, le second sur l'île de Maio dont l'exécution rencontre des problèmes de dysfonctionnement des nouveaux équipements tels qu'une situation litigieuse s'est instaurée entre les divers intervenants.

Dans le secteur de l'**eau et de l'assainissement**, ce sont quatre actions qui ont été mises en œuvre sur les fonds 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED :

- ❖ distribution d'eau et assainissement de Praia (7,2M€) : clôturé en 2000.
- ❖ adduction d'eau et assainissement de Santo Antão (1,4M€) : terminé et sur le point d'être clôturé.
- ❖ étude sur la tarification des services eau et assainissement (0,052M€) : étude réalisée.
- ❖ distribution d'eau et assainissement de Praia (8,3 M€) : projet en cours d'exécution.

La Communauté européenne en investissant lourdement dans le secteur eau et assainissement a porté son attention aux questions stratégiques se situant en amont de l'approvisionnement et de la distribution d'eau, à savoir la production d'électricité et d'eau potable, notamment par dessalinisation, ainsi qu'aux problèmes de gestion et de politique vis à vis des usagers.

Les activités développées au cours de l'année 2002 ont concerné le projet 8<sup>ème</sup> FED « distribution d'eau et assainissement de la ville de Praia ».

Les problèmes d'accès à l'eau potable et la précarité des conditions sanitaires des populations due à l'insuffisance des mesures d'assainissement confèrent à toute intervention dans le secteur une dimension sociale évidente. Ces problèmes touchent en priorité les femmes en charge des tâches pénibles de recherche et de gestion de l'eau et de la salubrité de l'habitat ainsi que les enfants qui sont associés très jeunes à ces corvées au détriment du temps consacré à la scolarisation. En outre ils ont une incidence négative sur la santé des populations exposées aux maladies d'origine hydrique et à un habitat malsain.

Les interventions communautaires dans le **secteur routier** ont donné lieu au financement de deux programmes : améliorations des infrastructures routières sur les îles de Santiago, Maio et São Nicolau (3M€) et construction de la route Janela-Porto Novo pour un montant de 14,3M€ auxquels il faut rajouter 3,5M€ de cofinancement de la coopération luxembourgeoise (les obstacles ont été surmontés après une forte mobilisation de la part de tous les intervenants).

La construction de la route Janela- Porto Novo comporte une dimension sociale importante due aux postes de travail que le projet va contribuer à créer et au regard de la situation socio-économique que connaît cette île, la plus touchée par le chômage et le sous-emploi.

### 7.1.2 Appuis institutionnels

L'assistance technique auprès de l'Ordonnateur National du FED au Cap-Vert existe depuis fin 1992 a pour objectif d'appuyer les services de l'ON dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées et favoriser ainsi une meilleure absorption des financements communautaires. Cette assistance technique vient d'être renouvelée.

Une assistance technique au programme de sécurité alimentaire mise en place dès le début du programme a assuré l'interface entre l'administration et les services de la Commission.

### 7.1.3 Projets et Programmes hors concentration

Le « Programme de Santé sur la ville de Praia », 3M€, vise la construction de centres de santé avec pour objectif le désengagement de l'hôpital central –notamment au niveau des urgences- qui deviendrait alors un établissement de référence. De sérieux problèmes de démarrage ont provoqué d'importants retards dans la mise en oeuvre du programmé mais à ce jour tous les obstacles ont été surmontés.

Ce programme bénéficie prioritairement aux femmes et aux enfants, principaux usagers du service des urgences de l'hôpital central.

Le programme de micro-réalisations dont l'achèvement est prévu en juillet 2003 aura constitué un instrument d'une très grande importance dans la lutte contre la pauvreté et plus précisément dans l'amélioration des conditions économiques et sociales d'une frange principalement rurale de la population. Doté d'une enveloppe globale de 2M€, le programme a financé déjà 53 micro-projets. On notera l'intérêt de ce type d'outil qui permet d'engager des actions multiples en milieu rural, complémentaires à celles menées à grande échelle en milieu urbain dans le secteur de concentration FED.

Le programme « d'ajustement structurel », d'un montant total de 12,1 M€, dont 1,1M€ d'assistance technique, a été axé sur l'amélioration de la gestion des finances publiques, avec notamment la mise en place de revues de dépenses publiques sectorielles et globale, et suivi d'indicateurs de résultats dans les secteurs sociaux. Les deux premières tranches (2M€ et 5M€) ont été affectées sous forme d'appui budgétaire, tandis que la troisième (4M€) est versée comme contribution au Trust Fund.

La troisième et dernière tranche du « programme de sécurité alimentaire », 5M€, a été transférée en février 2002.

La régularisation effective des arriérés est finalement intervenue en mai 2002, ce qui a permis à la Banque européenne d'investissements de signer un important contrat de financement sur ressources propres de 20M€ en septembre 2002. Ces 20M€ sont destinés à la modernisation des infrastructures de transport aérien par le biais de l'Agence de la Sécurité Aérienne (ASA). La BEI a également approuvé en décembre 2002 la mise en place d'une opération de prêt global de 5M€ avec les trois principales banques commerciales du pays. Ce prêt est destiné au financement de projets d'investissements réalisés par des petites et moyennes entreprises au Cap-Vert (signature en mars 2003).

Dans le cadre du programme régional PALOP 8ème FED, le Cap-Vert assume la fonction d'Ordonnateur Régional des projets du secteur de l'administration publique ainsi que des projets à caractère institutionnel, à savoir le « Secrétariat technique » et « l'Assistance technique » du programme PALOP. A noter que l'ON du Cap-Vert a assumé pendant l'année 2002 (jusqu'en octobre) le rôle d'Ordonnateur Régional pour l'ensemble du Programme.

Stabex : Les opérations de redressement de la filière banane prévues dans l'île de Sto Antão, dans le cadre du STABEX 95 sont conditionnées par l'actualisation de l'étude réalisée en juin 96 par le CIRAD. Cette étude d'actualisation doit confirmer la validité des actions initialement identifiées, actualiser les coûts, redéfinir l'encadrement institutionnel du projet à la lumière des échecs rencontrés sur le projet banane de Santiago et incorporer une étude de viabilité et d'exécution de la transformation de la banane fraîche en banane sèche.

#### **7.1.4 Perspectives de programmation pour les années suivantes au titre du 9ème FED**

L'exercice de programmation relatif au 9ème FED a été finalisé courant 2001 avec l'approbation du document de stratégie de coopération et du programme indicatif national en comité du FED du 24 février 2002. La signature officielle par l'Ordonnateur National et le Commissaire européen P. Nielsen lors de la visite de ce dernier au Cap-Vert en avril 2002 a eu lieu le 22 avril 2002.

L'objectif spécifique de la coopération Cap-Vert – Communauté européenne est l'amélioration durable des conditions de vie de la population en matière d'alimentation en eau potable et de conditions sanitaires ainsi que l'amélioration de son environnement. A titre indicatif, environ 25M€ ont été réservés à ce secteur de concentration.

Au cours de l'année passée sous revue, les Services de l'ON, en étroite liaison avec le Ministère des Infrastructures et Transports et la Délégation, se sont attelés aux travaux préalables à la mise en œuvre du financement, à savoir la définition des centres urbains bénéficiaires des interventions communautaires ainsi que l'identification des tâches à réaliser et l'établissement des calendriers d'exécution.

La conjonction de l'ensemble des facteurs ainsi établis aboutit à sélectionner comme premières priorités, pour le secteur eau, assainissement et déchets solides, les centres suivants :

- ❖ Praia, pour un montant estimé de 11,8M€ (1,7M€ approvisionnement en eau potable ; 3,7M€ pour l'assainissement ; 6,4M€ pour les déchets solides de l'ensemble de Santiago )
- ❖ Mindelo, pour un montant estimé de 9,1M€ (1,7M€ approvisionnement en eau potable ; 5,8M€ pour l'assainissement ; 1,7M€ pour les déchets solides).
- ❖ Calheta, pour un montant estimé à 4,1M€.

Calendrier de mise en œuvre : Pour Mindelo, la proposition de financement devrait être prête pour novembre 2003 et la décision de financement attendue au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2004. La décision de financement concernant la 2ème convention à passer pour Santiago pourrait intervenir début février 2005.

Les programmes hors secteur de concentration, devront participer à la réalisation de l'objectif global de la stratégie de coopération.

Pour les activités en dehors du domaine de concentration, un montant indicatif de 7M€ est prévu, et pourrait être envisagé pour des actions telles que celles indiquées au point 5.2 ci-dessus. : gestion de l'aide communautaire,

renforcement de l'Etat de droit, favorisant de la participation de la société civile, aux problématiques transversales, prise en charge sur le PI de la contribution nationale aux programmes régionaux ainsi que l'appui nécessaire pour la préparation de la négociation de l'APER et de l'OMC, renforcement si nécessaire d'actions prévues au 8ème FED mais s'intégrant dans la présente stratégie, réserve pour l'assurance en cas d'éventuelles réclamations ainsi que pour les dépassements de coûts et les dépenses imprévues...

#### **7.1.5 Accélération de l'utilisation des reliquats 7ème FED**

Le maximum de clôtures d'engagements sur le 7ème FED a été effectué.

Seuls restent ouverts quatre projets dont deux en attente d'une résolution du litige qui les affecte et les deux autres en instance de clôture.

L'augmentation du plafond de la convention de financement Santé sur la ville de Praia (600.000€), à mobiliser sur les fonds du 7ème FED, permet l'absorption du PIN 7ème FED à hauteur de 99,9%.

## 8 Liste des Annexes

Annexe 1	- Cadre d'intervention
Annexe 2	- Chronogramme des activités 8 <sup>ème</sup> et 9 <sup>ème</sup> FED (mis à jour)
Annexe 3	- Calendrier indicatif des engagements et des décaissements
Annexe 4.1	- Synthèse des engagements et décaissements Année 2002
Annexe 4.2	- Situation financière 8 <sup>ème</sup> FED
Annexe 4.3	- Situation financière PIN 7 <sup>ème</sup> FED
Annexe 4.4	- Situation financière HORS PIN 7 <sup>ème</sup> FED
Annexe 5.1	- Matrice des Indicateurs de Performance
Annexe 5.2	- Matrice des Indicateurs d'Efficacité
Annexe 5.3	- Matrice des Indicateurs d'Efficiéce
Annexe 5.4	- Matrice des Indicateurs d'Intrants
Annexe 6.1	- Matrice des Indicateurs désagrégés pour toute l'Archipel
Annexe 6.2	- Matrice des Indicateurs désagrégés pour l'ensemble des zones Rurales
Annexe 6.3	- Matrice des Indicateurs désagrégés pour l'ensemble des zones Urbaines
Annexe 6.4	- Matrice des Indicateurs désagrégés pour la ville de Praia
Annexe 6.5	- Matrice des Indicateurs désagrégés pour pour la ville de Mindelo
Annexe 6.6	- Matrice des Indicateurs désagrégés pour pour la ville de Calheta
Annexe 7	- Evolution Chronologique des Engagements et Déboursements FED
Annexe 8	- Evolution Chronologique du Reste à Liquider (RAL) et Reste à Clôturer
Annexe 9	- Composition des Agrégats Familiaux au Cap Vert
Annexe 10	- Evolution Chronologique du Reste à Liquider (RAL) et Reste à Clôturer

## ANNEXE 1

## CADRE D'INTERVENTION POUR LE SECTEUR DE CONCENTRATION : EAU ET ASSAINISSEMENT

Objectifs	Indicateurs de performance	Sources de contrôle	Hypothèses
<b>Objectifs nationaux à long terme</b> Améliorer les conditions de vie des populations, notamment les conditions sanitaires	Santé et environnement des populations améliorés	Revue des Dépenses Publiques	Dépenses santé / dépenses totales $\geq$ 6% Dépenses éducation / Dépenses totales $\geq$ 18%
<b>Objectifs de l'intervention</b>			
Obj. n°1 – Amélioration des capacités d'approvisionnement en eau potable	Taux de couverture du réseau de distribution atteint 30% de la population	Rapport Electra / municipalités	
Obj. n°2 – Amélioration de l'environnement et des conditions sanitaires des populations	Taux de mortalité infantile = 20 pour 1000 Taux de mortalité des – de 5 ans = 27,5 pour 1000 Maladies diarrhéi. chez – de 5 ans < 1650 et chez + de 5 ans < 290 <sup>4</sup>	Statistiques Ministère santé	
Obj. n°3 – Amélioration de l'environnement de base propice au développement économique et à l'investissement privé	Taux d'investissement privé		Contrats de concession respectés
<b>Résultats de l'intervention</b>	<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Sources de contrôle</b>	<b>Hypothèses</b>
R1.1 Réseau de distribution d'eau potable étendu	Nb d'hab. raccordés au réseau de distribution Consommation d'eau par jour et par habitant	Rap. exécution projet, Electra et Municipalités	La production d'eau est augmentée
R1.2 Accès à l'eau potable facilité pour les populations hors réseau de distribution	Nb de bornes-fontaines construites	Rapp.exécu. projet/ Rapports Municipalités	Ensemble du secteur réglementé
R2.1 Réseau d'égouts étendu	Nb d'hab. raccordés au réseau d'égouts	"	Tarification juste adoptée et appliquée
R2.2 Eaux usées traitées avant leur rejet en mer	Volume d'eau usée traitée	"	Prix maximum de vente de l'eau régulièrement corrigé
R2.3 Les eaux pluviales sont canalisées	Superficie drainée	"	Taxe d'assainissement instaurée
R2.4 Les déchets solides sont récoltés et traités	Volume de déchets traités	"	Contrats de concession conclus et appliqués
R3.1 L'investissement privé est en augmentation et est géographiquement mieux réparti	Nb d'installations d'entreprises Nb d'enregistrements au commerce	Registres du Commerce	Croissance économique soutenue

<sup>4</sup> Pour 10.000 habitants - les niveaux pour 2000 sont respectivement 2067 et 363.

## ANNEXE 2

**CHRONOGRAMME PREVISIONNEL DES ACTIVITES  
DES PROJETS OU PROGRAMMES EN COURS**

Titre	Montant €	Identification	Evaluation	Convention / Décision de financement	Date d'achèvement Prévisionnelle
<b>Secteur de concentration Infrastructures de base</b>					
Eau & Assainissement de la ville de Praia (8 <sup>ème</sup> FED) (1)	7.799.575	1997 - 1998	1 <sup>er</sup> semestre 2004	Février 1999 (convention)	Décembre 2003
Construction route Janela – Porto Novo (8 <sup>ème</sup> FED)	13M€ (2)	1996 – 1999		Mars 2000 (convention)	Décembre 2005
Eau & Assainissement au Cap-Vert (9 <sup>ème</sup> FED)	20M€	1 <sup>er</sup> semestre 2003		Décembre 2003 (décision)	
Collecte & traitement des déchets solides (9 <sup>ème</sup> FED)	5M€	1 <sup>er</sup> semestre 2003		Décembre 2003 (décision)	
<b>Secteur hors concentration</b>					
Construction Centres de Santé – Ville de Praia (8 <sup>ème</sup> FED)	3M€	1996 - 1999		Février 2000 (convention)	2 <sup>ème</sup> semestre 2004
Appui institutionnel au MIT (9 <sup>ème</sup> FED)	0,9M€	2 <sup>ème</sup> semestre 2002		Février 2003 (décision)	

- (1) y compris travaux supplémentaires, objet d'augmentation de la convention  
(2) non compris augmentation du plafond de la convention à déterminer

## ANNEXE 3

**CALENDRIER INDICATIF  
DES ENGAGEMENTS ET DES DECAISSEMENTS PIN 8<sup>ème</sup> ET 9<sup>ème</sup> FED**

**ENGAGEMENTS en M€**

Programmes	Consommation cumulée des engagements							
	2001	2002	2003/1	2003/2	2004/1	2004/2	2005/1	2005/2
8 <sup>ème</sup> FED								
Eau & Assainissement Praia	4,407	5,055	7,126	7,126	7,77	7,77	7,78	7,78
Route Janela - Porto Novo		14,3	14,3	14,3	14,3	14,3	14,3	14,3
Santé sur la ville de Praia	0,01	0,01	0,01	2,4	2,4	3	3	3
Appui à l'ON	0,37	0,37	0,7	0,7	0,79	0,79	0,79	0,79
Micro-réalisations	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
PRS II sur PIN			0,07	0,07	0,8	0,8	1,8	1,8
Ajustement structurel	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Autres projets terminés	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
TOTAL 8 <sup>ème</sup> FED	9,9	24,8	27,3	29,7	30,1	32,8	32,8	32,8
% du PIN (33M€)	30%	75%	83%	90%	91%	99%	99%	99%
9 <sup>ème</sup> FED								
Eau & Assainissement				9	9	14,5	17	17
Collecte & traitement déchets				1	1	6,5	8	8
Appui institutionnel MIT				0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Autres hors concentration				1,2	3,2	5,2	4,2	6,2
TOTAL				12	14	27	30	32
% du PIN (32M€)				37,5	43,7	84,3	93,7	100

**DECAISSEMENTS en M€**

Programmes	Consommation cumulée des décaissements							
	2001	2002	2003/1	2003/2	2004/1	2004/2	2005/1	2005/2
8 <sup>ème</sup> FED								
Eau & Assainissement Praia	2,6	4,9	6,4	7,1	7,77	7,77	7,78	7,78
Route Janela - Porto Novo			4,3	6,2	8,1	10,5	13,0	14,3
Santé sur la ville de Praia		0,01	0,01	1,1	1,7	2,4	3	3
Appui à l'ON	0,16	0,3	0,35	0,4	0,45	0,5	0,55	0,6
Microréalisations	0,18	1,0	1,5	2,0	2	2	2	2
PRS II sur PIN			0,07	0,07	0,4	0,6	1,2	1,8
Ajustement structurel	2	2	2	2	2	2	2	2
Autres projets terminés	1	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL 8 <sup>ème</sup> FED	5,9	9,2	17,8	22,7	23,4	26,8	30,5	32,5
% du PIN (33M€)	18%	28%	54%	69%	71%	81%	92,4%	98,4%
9 <sup>ème</sup> FED								
Eau & Assainissement				3,3	4,3	7,0	8,4	9,8
Collecte & traitement déchets				0,7	0,8	2,5	3,0	3,5
Appui institutionnel MIT				0,26	0,42	0,58	0,74	0,8
Autres hors concentration					0,2	0,7	2,7	3,5
TOTAL				4,3	5,7	10,8	14,8%	17,6
% du PIN (32M€)				13,3%	17,9%	33,7%	46,2%	55%

## ANNEXE 4.1

## SYNTHESE DES ENGAGEMENTS ET DECAISSEMENTS AU COURS DE L'ANNEE 2002

Ressources	Montant total	Situation cumulée au 31/12/01			Exécution 2002			Situation cumulée au 31/12/02		
		Engagements primaires	Engagements secondaires	Décaissements	Engagements primaires	Engagements secondaires	Décaissements	Engagements primaires	Engagements secondaires	Décaissements
PIN 6		24 385 762	24 385 762	24 321 481	0	0	39 625	24 385 762	24 385 762	24 361 106
en % du PIN (24.500.000 €)		100%	100%	99%	0%	0%	0%	100%	100%	99%
HORS PIN 6		3 286 142	3 286 142	3 286 142	0	0	0	3 286 142	3 286 142	3 286 142
COOP. REG. 6° FED		4 417 135	4 244 475	4 213 805	0	0	0	4 417 135	4 244 475	4 213 805
<b>TOTAL 6° FED</b>		<b>32 089 040</b>	<b>31 916 380</b>	<b>31 821 428</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>39 625</b>	<b>32 089 040</b>	<b>31 916 380</b>	<b>31 861 053</b>
PIN 7		24 263 708	23 673 063	22 870 879	-339 405	-300 064	92 528	23 924 303	23 372 999	22 963 407
en % du PIN (24.700.000 €)		98%	96%	93%	-1%	-1%	0%	97%	95%	93%
HORS PIN 7		13 338 422	13 338 422	13 338 422	0	0	0	13 338 422	13 338 422	13 338 422
COOP. REG. 7° FED		4 483 721	4 458 265	3 294 476	-1 196 311	-1 170 855	-7 066	3 287 410	3 287 410	3 287 410
<b>TOTAL 7° FED</b>		<b>42 085 852</b>	<b>41 469 751</b>	<b>39 503 778</b>	<b>-1 535 716</b>	<b>-1 470 919</b>	<b>85 462</b>	<b>40 550 136</b>	<b>39 998 832</b>	<b>39 589 240</b>
PIN 8		31 605 560	9 516 342	3 596 325	0	587 000	4 859 511	31 605 560	10 103 342	8 455 836
en % du PIN (33.000.000 €)		96%	29%	11%	0%	2%	15%	96%	31%	26%
HORS PIN 8		19 282 465	9 182 465	9 182 465	3 583 000	3 809 400	64 599	22 865 465	12 991 865	9 247 064
COOP. REG. 8° FED		7 293 435	1 926 715	940 218	264 457	65 000	380 933	7 557 892	1 991 715	1 321 151
<b>TOTAL 8° FED</b>		<b>58 181 460</b>	<b>20 625 522</b>	<b>13 719 008</b>	<b>3 847 457</b>	<b>4 461 400</b>	<b>5 305 043</b>	<b>62 028 917</b>	<b>25 086 922</b>	<b>19 024 051</b>
<b>TOTAL 2002</b>					<b>2 311 741</b>	<b>2 990 481</b>	<b>5 430 130</b>			

N.B.: Les valeurs négatives proviennent des désengagements (clôtures)



## ANNEXE 4.2

## SITUATION DES ENGAGEMENTS ET DECAISSEMENT PAR PROJETS / PROGRAMMES AU COURS DE L'ANNEE 2002

8<sup>ème</sup> FED

n° de projet 8-ACP- ...	Intitulé	Situation cumulée au 31/12/01			Exécution 2002			Situation cumulée au 31/12/02		
		Engage. primaires	Engage. secondaires	Décaissements	Engage. primaires	Engage. secondaires	Décaissements	Engage. primaires	Engage. secondaires	Décaissements
CV03	Assist. Techn. à l'ON	400 000	314 258	306 436	0	0	0	400 000	314 258	306 436
CV04	Evaluation PMR	11 485	11 485	11 485	0	0	0	11 485	11 485	11 485
CV05	Eau/Assainissement sur Praia	7 799 575	4 420 000	2 547 907	0	587 000	2 059 199	7 799 575	5 007 000	4 607 106
CV06	Assist. Techn. au MIT	750 000	718 000	443 959	0	0	211 781	750 000	718 000	655 740
CV07	Renforcement capacité production électrique	40 000	34 500	23 404	0	0	0	40 000	34 500	23 404
CV08	Programme Microréalisations	2 000 000	2 000 000	254 828	0	0	585 330	2 000 000	2 000 000	840 158
CV09	Santé sur la ville de Praia	3 000 000	10 000	4 535	0	0	0	3 000 000	10 000	4 535
CV10	Route Porto Novo Janela	13 000 000	0	0	0	0	0	13 000 000	0	0
CV12	Appui réformes économiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CV13	Appui à l'ON	792 500	8 100	3 773	0	0	3 199	792 500	8 100	6 972
CV14	Programme régional solaire - phase II (volet PIN) - PRS II	1 812 000	0	0	0	0	0	1 812 000	0	0
CV17	Programme Ajustement structurel (PAS 2001)	2 000 000	2 000 000	0	0	0	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
<b>SUBTOTAL 1</b>	<b>PIN</b>	<b>31 605 560</b>	<b>9 516 343</b>	<b>3 596 327</b>	<b>0</b>	<b>587 000</b>	<b>4 859 509</b>	<b>31 605 560</b>	<b>10 103 343</b>	<b>8 455 836</b>
en %	du PIN (= 33 M€)	95,8%	28,8%	10,9%	0,0%	1,8%	14,7%	95,8%	30,6%	25,6%
CV01	STABEX 95 Bananes	660 020	660 020	660 020	0	0	0	660 020	660 020	660 020
CV02	Appui réformes économiques	8 522 445	8 522 445	8 522 445	0	0	0	8 522 445	8 522 445	8 522 445
CV11	Appui au Programme de Reformes économiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CV15	Programme Ajustement structurel	6 500 000	0	0	0	0	0	6 500 000	0	0
CV16	Programme Ajustement structurel	3 600 000	0	0	0	226 400	64 599	3 600 000	226 400	64 599
<b>SUBTOTAL 2</b>	<b>HORS PIN</b>	<b>19 282 465</b>	<b>9 182 465</b>	<b>9 182 465</b>	<b>0</b>	<b>226 400</b>	<b>64 599</b>	<b>19 282 465</b>	<b>9 408 865</b>	<b>9 247 064</b>
MTR 1	Secretariat - PALOP	995 000	940 000	602 900	199 000	65 000	158 912	1 194 000	1 005 000	761 812
MTR 2	AT - PALOP	1 400 000	888 280	238 883	0	0	222 021	1 400 000	888 280	460 904
MTR 5	Strengthening of Public Administrations	3 300 000	0	0	0	0	0	3 300 000	0	0
ROC 2	Réunion coordination PIR	98 435	98 435	98 435	0	0	0	98 435	98 435	98 435
TPS 126	Strengthening of Public Administrations	1 500 000	0	0	0	0	0	1 500 000	0	0
<b>SUBTOTAL 3</b>	<b>REGIONAL</b>	<b>7 293 435</b>	<b>1 926 715</b>	<b>940 218</b>	<b>199 000</b>	<b>65 000</b>	<b>380 933</b>	<b>7 492 435</b>	<b>1 991 715</b>	<b>1 321 151</b>
<b>TOTAL 8<sup>ème</sup> FED</b> (PIN + HORS PIN + REGIONAL)		<b>58 181 460</b>	<b>20 625 523</b>	<b>13 719 010</b>	<b>199 000</b>	<b>878 400</b>	<b>5 305 041</b>	<b>58 380 460</b>	<b>21 503 923</b>	<b>19 024 051</b>

## ANNEXE 4.3

## SITUATION DES ENGAGEMENTS ET DECAISSEMENT PAR PROJETS / PROGRAMMES AU COURS DE L'ANNEE 2002

7<sup>ème</sup> FED

N° de projet 7ACPCV... et intitulé	Situation cumulée au 31/12/01			Exécution 2002			Situation cumulée au 31/12/02			
	Engagements I	Engagements II	Décaissements	Engage. I	Engage. II	Décaiss.	Engagements I	Engagements II	Décaissements	
03	Assistance technique à l'Ordonnateur National	540 375	540 375	540 375	0	0	0	540 375	540 375	540 375
05	Amélioration de la gestion urbaine	731 618	731 618	731 618	0	0	0	731 618	731 618	731 618
06	Études Zone Industrielle d'Achada Grande	48 718	48 718	48 718	0	0	0	48 718	48 718	48 718
07	Distribution d'eau et assainissement de Praia	7 000 000	7 000 000	6 777 628	-222 372	-222 372	0	6 777 628	6 777 628	6 777 628
08	Études réhabilitation des infrastructures routières	73 100	73 100	73 100	0	0	0	73 100	73 100	73 100
13	Programme de santé : mission d'identification	45 076	45 076	45 076	0	0	0	45 076	45 076	45 076
14	Retour et réintégration des migrants africains	297 000	297 000	161 215	0	0	0	297 000	297 000	161 215
15	Viabilisation Zone Industrielle d'Achada Grande	1 148 006	1 148 006	1 148 006	0	0	0	1 148 006	1 148 006	1 148 006
17	Appui au démarrage de l'École Technique de Praia	928 314	928 314	928 314	0	0	0	928 314	928 314	928 314
18	Étude d'électrification rurale de Praia	23 461	23 461	23 461	0	0	0	23 461	23 461	23 461
19	Électrification rurale de Praia	1 604 431	1 604 431	1 604 431	0	0	0	1 604 431	1 604 431	1 604 431
22	Réalisation du film "Ilheu da Contenda"	247 640	247 640	247 640	0	0	0	247 640	247 640	247 640
23	Accompagnement 3ème tranche PRS	496 061	496 061	496 061	0	0	0	496 061	496 061	496 061
24	Amélioration conditions vie au centre de Praia	906 428	906 428	906 428	0	0	0	906 428	906 428	906 428
25	Programme de micro-réalisations	646 415	646 415	646 415	0	0	0	646 415	646 415	646 415
26	Programme de santé de la ville de Praia	504 051	504 051	504 051	0	0	0	504 051	504 051	504 051
27	Amélioration inf. rout. Maio, São Nicolau, Santiago	3 090 000	2 819 809	2 754 534	0	-5 976	0	3 090 000	2 813 833	2 754 534
29	Expertise de l'étude de la centrale Thermique	9 913	9 913	9 913	0	0	0	9 913	9 913	9 913
30	Programme Rég. Formation Information Environnem.	600 000	559 033	541 103	-58 897	-17 930	0	541 103	541 103	541 103
31	Étude visant la promotion du secteur privé	19 824	19 824	19 824	0	0	0	19 824	19 824	19 824
35	Appui au film "O testamento do Sr. Napomuceno"	256 850	256 850	256 850	0	0	0	256 850	256 850	256 850
36	Assistance technique au M.I.T.	216 571	216 571	216 571	0	0	0	216 571	216 571	216 571
38	Assistance technique à la Mairie de Praia	351 872	351 872	351 872	0	0	0	351 872	351 872	351 872
41	Étude pour la route Janela - Porto Novo	55 117	55 117	55 117	0	0	0	55 117	55 117	55 117
42	Assistance technique à l'Ordonnateur National	286 517	286 517	286 517	0	0	0	286 517	286 517	286 517
43	Adduction d'eau et assainissement de Santo Antão	1 400 000	1 228 058	1 131 085	0	-52	0	1 400 000	1 228 006	1 131 085
44	Assistance technique à l'élaboration du Plan	110 000	110 000	63 315	-46 685	-46 685	0	63 315	63 315	63 315
45	Poursuite étude d'électrification de Maio	54 559	54 559	54 559	0	0	0	54 559	54 559	54 559
46	Étude 2ème phase distr. eau et assain. Praia	56 372	56 372	56 372	0	0	0	56 372	56 372	56 372
47	Étude sur les réformes économiques	3 087	3 087	3 087	0	0	0	3 087	3 087	3 087
48	Évaluation 1ère phase eau assain. de Praia	39 960	39 960	39 960	0	0	0	39 960	39 960	39 960
49	Électrification rurale de Maio	1 945 000	1 942 927	1 883 383	0	0	10 282	1 945 000	1 942 927	1 893 665
50	Expertise sectorielle Plan 1997-2000	3 419	3 419	3 419	0	0	0	3 419	3 419	3 419
51	Étude macro-économique	11 439	11 439	11 439	0	0	0	11 439	11 439	11 439
52	Tarifification des services d'eau et d'assainissement	49 367	49 367	49 367	0	0	0	49 367	49 367	49 367
53	Mission d'appui juridique au Maître d'Ouvrage	30 000	27 000	26 229	-3 771	-771	0	26 229	26 229	26 229
54	Expertise spécialisé pour maître d'ouvrage	17 502	17 502	17 502	0	0	0	17 502	17 502	17 502
55	Élab. Plans & DAO construction centres de santé	26 000	26 000	20 569	-5 431	-5 431	0	20 569	20 569	20 569
56	Assistance Technique aux SON-FED	348 645	248 665	98 096	0	0	82 246	348 645	248 665	180 342
57	Prog. d'action nationale décennie 2001/2010	28 000	26 600	25 752	0	0	0	28 000	26 600	25 752
58	Appui ajustement structurel et Stratégie de Coop.	13 000	11 908	11 908	0	0	0	13 000	11 908	11 908
<b>TOTAL PIN</b>		<b>24 263 708</b>	<b>23 673 063</b>	<b>22 870 880</b>	<b>-337 156</b>	<b>-299 217</b>	<b>92 528</b>	<b>23 926 551</b>	<b>23 373 846</b>	<b>22 963 408</b>
<b>en % du PIN (= 24,7 M€)</b>		<b>98,2%</b>	<b>95,8%</b>	<b>92,6%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>-1,2%</b>	<b>0,4%</b>	<b>96,9%</b>	<b>94,6%</b>	<b>93,0%</b>

## ANNEXE 4.4

## SITUATION DES ENGAGEMENTS ET DECAISSEMENT PAR PROJETS / PROGRAMMES AU COURS DE L'ANNEE 2002

HORS PIN 7<sup>ème</sup> FED + COOPERATION REGIONALE

n° de projet 7-ACP-CV + intitulé		Situation cumulée au 31/12/01			Exécution 2002			Situation cumulée au 31/12/02		
		Engagements I	Engagements II	Décaissements	Engage. I	Engage. II	Décaiss.	Engagements I	Engagements II	Décaissements
CV-01	Stabex/10/90/CV	7 053	7 053	7 053	0	0	0	7 053	7 053	7 053
CV-02	Stabex/11/90/CV	108 606	108 606	108 606	0	0	0	108 606	108 606	108 606
CV-04	Electra III - Concours quasi capital	4 705 763	4 705 763	4 705 763	0	0	0	4 705 763	4 705 763	4 705 763
CV-09	Alimentation en eau et assainissement de Praia	212 553	212 553	212 553	0	0	0	212 553	212 553	212 553
CV-011	Recherche en eaux souterraines	4 750	4 750	4 750	0	0	0	4 750	4 750	4 750
CV-016	BEI-Port de Mindelo - Concours quasi capital	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	0	0	5 000 000	5 000 000	5 000 000
CV-020	BEI-Fish packers of cape verde - Concours quasi capital	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0	0	2 000 000	2 000 000	2 000 000
CV-021	Transfert stabex 1993	370 371	370 371	370 371	0	0	0	370 371	370 371	370 371
CV-028	Exp. Etude/nouvelle centrale thermique/dessalement	29 133	29 133	29 133	0	0	0	29 133	29 133	29 133
CV-032	Echo - Aide humanitaire	97 667	97 667	97 667	0	0	0	97 667	97 667	97 667
CV-034	Transfert stabex 1994	716 057	716 057	716 057	0	0	0	716 057	716 057	716 057
CV-039	Echo - Epidemie de cholera	86 469	86 469	86 469	0	0	0	86 469	86 469	86 469
<b>subtotal 1</b>	<b>HORS PIN 7° FED</b>	<b>13 338 422</b>	<b>13 338 422</b>	<b>13 338 422</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 338 422</b>	<b>13 338 422</b>	<b>13 338 422</b>
RPR-272	Centre Reg. Form. Adm. Publique-Gestion entreprise	4 300 000	4 277 117	3 113 329	-1 193 737	-1 170 854	-7 066	3 106 263	3 106 263	3 106 263
RPR-314	Particip. trad. 11e session pays membre du cilss	12 594	12 594	12 594	0	0	0	12 594	12 594	12 594
RPR-467	Seminaire/syst. De prod./Util.energ. Envir. Sahel	21 127	21 127	21 127	0	0	0	21 127	21 127	21 127
RPR-729	1ere edition festival intern. Filme Cabo Verde	150 000	147 426	147 426	-2 574	0	0	147 426	147 426	147 426
<b>subtotal 2</b>	<b>COOPERATION REGIONALE</b>	<b>4 483 721</b>	<b>4 458 264</b>	<b>3 294 476</b>	<b>-1 196 311</b>	<b>-1 170 854</b>	<b>-7 066</b>	<b>3 287 410</b>	<b>3 287 410</b>	<b>3 287 410</b>
<b>TOTAL</b>	<b>HORS PIN + COOPERATION REGIONALE</b>	<b>17 822 144</b>	<b>17 796 687</b>	<b>16 632 899</b>	<b>-1 196 311</b>	<b>-1 170 854</b>	<b>-7 066</b>	<b>16 625 833</b>	<b>16 625 833</b>	<b>16 625 833</b>

N.B.: Les valeurs négatives proviennent des désengagements (clôtures)

## ANNEXE 5.1

## MATRICE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Logique d'Intervention Désignation et intitulé	Indicateurs			
	N°	Intitulé	Peut-être désagrégé par:	
			genre	localité
<b>Objectif Global</b>				
Améliorer les conditions de vie des populations, notamment les conditions	G 1.1	taux de mortalité infantile (‰)	Oui	Oui
	G 1.2	Maladies diarrhée. Chez les + de 5 ans	Oui	Oui
	<b>G 1.3</b>	<b>Maladies diarrhée. Chez les - de 5 ans (‰)</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>
	G 1.4	Taux de mortalité des - de 5 ans (‰)	Oui	Oui
	G 2.1	Temps moyen investie par jour à l'approvisionnement en eau potable par	Oui	Oui
	G 2.2	Temps moyen investie par jour à l'assainissement des eaux usées par habitant	Oui	Oui
	G 3.1	Temps de fonctionnement moyen du système de distribution d'eau	Non	Oui
	G 3.2	Taux de perte sur le réseau de distribution d'eau	Non	Oui
	<b>G 4.1</b>	<b>Taux de la population vivant sans assainissement</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>
	G 4.2	Nb d'utilisateurs par raccordement d'EP	Oui	Oui
	G 4.3	Nb d'utilisateurs par BF	Oui	Oui
	G 4.4	Nb d'utilisateurs par raccordement d'égout	Oui	Oui
	G 4.4	Nb d'utilisateurs par raccordement d'égout	Oui	Oui
G 5.1	Taux de chômage	Oui	Oui	

## ANNEXE 5.2

## MATRICE DES INDICATEURS D'EFFICACITE

Logique d'Intervention Désignation et intitulé	Indicateurs			
	N°	Intitulé	Peut-être désagrégé par:	
			genre	localité
<b>Objectifs Spécifiques</b>				
<b>Obj. n°1</b> – Amélioration des capacités d'approvisionnement en eau potable	<b>O 1.1.1</b>	<b>Consommation d'EP par jour et par habitant</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>
	O 1.1.2	Taux de couverture du réseau de distribution d'eau potable	Non	Oui
	O 1.1.3	Taux de recouvrement effectif du réseau de distribution (c.à.d.: surface du réseau sur surface des quartiers urbanisés)	Non	Oui
	O 1.1.4	Taux d'usage des raccordements d'EP	Oui	Oui
	O 1.1.5	Prix du m3 d'eau au raccordement	Non	Oui
	<b>O 1.1.6</b>	<b>Rendement financier du réseau de distribution</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>
	O 1.1.7	Consommation d'EP par jour et par raccordé	Oui	Oui
	O 1.2.1	Niveau de débit des BF	Non	Oui
	O 1.2.2	Rendement financier des BF	Non	Oui
	O 1.2.3	Rapport prix du litre au BF et au réseau de distribution	Non	Oui
<b>Obj. n°2</b> – Amélioration de l'environnement et des conditions sanitaires des populations	O 2.1.1	Superficie totale couverte par les égouts	Non	Oui
	O 2.1.2	Taux de recouvrement du réseau des égouts	Non	Oui
	<b>O 2.1.3</b>	<b>Taux de recouvrement effectif du réseau des égouts (c.à.d.: surface du réseau d'égouts sur surface des quartiers urbanisés)</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>
	<b>O 2.1.4</b>	<b>Taux d'usage des raccordements d'égouts</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>
	O 2.2.1	Volume d'eau traitée m3	Non	Oui
	O 2.2.2	Rapport eau consommée sur le réseau de distribution sur volume d'eau traitée (%)	Non	Oui
	<b>O 2.2.3</b>	<b>Rapport volume total d'EP consommée sur volume d'eau traitée (%)</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>
	<b>O 2.3.1</b>	<b>Volume de déchets traités</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>
	O 2.3.2	Prix du traitements des déchets solides (€/m3 et €/t)	Non	Oui
	O 2.3.3	Rapport du volume des importations sur le volume des déchets solides traités	Non	Non
<b>Obj. n°3</b> – Amélioration de l'environnement de base propice au développement économique et à	O 3.1.1	Nb de nouveaux emplois dans le secteur créés (si possible contrats à durée indéterminé)	Oui	Oui
	O 3.1.2	Taux de chômage sur la population active	Oui	Oui
	<b>O 3.1.3</b>	<b>Taux de chômage sur la population de 15-29 ans</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>
	O 3.2.1	Volume d'eau consommée par les entreprises	Non	Oui
	O 3.2.2	Volume d'eau traitée par les entreprises	Non	Oui
	<b>O 3.2.3</b>	<b>Taux de retraitement des eaux industrielles</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>

## ANNEXE 5.3

## MATRICE DES INDICATEURS D'EFFICIENCE

Logique d'intervention Désignation et intitulé	Indicateurs				
	N°	Intitulé	Peut-être désagrégé par:		
			genre	localité	
<b>R1.1</b> Réseau de distribution d'eau potable (EP) étendu	R 1.1.1.1	Km de réseau d'EP construit	Non	Oui	
	<b>R 1.1.1.2</b>	<b>Coût par Km de réseau d'EP</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	
	R 1.1.2.1	Nombre de réservoirs construits	Non	Oui	
	R 1.1.2.2	Capacité totale de stockage d'EP	Non	Oui	
	R 1.1.2.3	Volume des nouveaux réservoirs	Non	Oui	
	R 1.1.2.4	Taux d'augmentation de la capacité de stockage	Non	Oui	
	R 1.1.2.5	Coût par m3 de capacité de stockage supplémentaire	Non	Oui	
	<b>R 1.1.3.1</b>	<b>Nb d'hab. raccordés au réseau de distribution d'eau</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	
	R 1.1.3.2	Nouveaux raccordements au réseau de distribution	Non	Oui	
	R 1.1.3.3	Prix du raccordement pour l'usagé	Non	Oui	
	R 1.1.3.4	Prix effectif du raccordement	Non	Oui	
	<b>R1.2</b> Accès à l'eau potable facilité pour les populations hors réseau de distribution	<b>R 1.2.1.1</b>	<b>Nombre de bornes fontaines (BF) construites</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>
		R 1.2.1.2	Coût par nouvelles BF	Non	Oui
<b>R 1.2.1.3</b>		<b>Nombre de BF réhabilitées</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	
R 1.2.1.4		Coût par BF réhabilitée	Non	Oui	
<b>R2.1</b> Réseau d'égouts étendu	R 2.1.1.1	Km de réseau d'égouts existants	Non	Oui	
	R 2.1.1.2	Km de réseau d'égouts construits	Non	Oui	
	R 2.1.1.3	Taux d'accroissement de réseau d'égouts construits	Non	Oui	
	R 2.1.1.4	Coût par km de réseau d'égouts construit	Non	Oui	
	<b>R 2.1.2.1</b>	<b>Capacité d'évacuation (m3)</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	
	R 2.1.2.2	Coût par m3 d'évacuation construites	Non	Oui	
	<b>R 2.1.3.1</b>	<b>Taux de raccordements aux égouts</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	
	R 2.1.3.2	Taux de nouveaux raccordements	Non	Oui	
	<b>R 2.1.3.3</b>	<b>Prix du raccordement pour l'usagé</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	
	R 2.1.3.4	Prix effectif du raccordement	Non	Oui	
<b>R2.2</b> Eaux usées traitées avant leur rejet en mer	R 2.2.1.1	Nombre de centrales de traitements des eaux résiduelles construites	Non	Oui	
	<b>R 2.2.1.2</b>	<b>Capacité de traitement des eaux usées (m3)</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	
	R 2.2.1.3	Coût par centrale de traitement	Non	Oui	
<b>R2.3</b> Les eaux pluviales sont canalisées	R 2.3.1.1	Superficie drainée (km²)	Non	Oui	
	R 2.3.1.2	Coût par km² drainé	Non	Oui	
<b>R2.4</b> Les déchets solides sont récoltés et traités	R 2.3.1.1	Nombre de décharges aménagées	Non	Oui	
	R 2.3.1.2	Coût par décharge aménagé	Non	Oui	
	<b>R 2.3.1.3</b>	<b>Capacité de traitement des déchets (m3)</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	
	R 2.3.1.4	Coût par volume de capacité de traitement (€/m3)	Non	Oui	
	R 2.3.2.1	Nb de camions bennes fournis	Non	Oui	
	R 2.3.2.2	Nb de camions bennes en activité	Non	Oui	
	R 2.3.2.3	Volume totale de transport des camions benne	Non	Oui	
	R 2.3.2.4	Nb de containers fournis	Non	Oui	
R 2.3.2.5	Nb de containers en activité	Non	Oui		
<b>R 2.3.2.6</b>	<b>Volume totale de stockage provisoire (containers)</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>		
<b>R3.1</b> L'investissement privé est en augmentation et est géographiquement mieux réparti	R 3.1.1.1	Nb de nouvelles entreprises installées d'origine extérieure	Non	Oui	
	R 3.1.1.2	Nb de nouvelles entreprises créées d'origine capverdienne	Non	Oui	
	<b>R 3.1.1.3</b>	<b>Taux d'accroissement du registre de commerce</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	
	R 3.1.1.4	Nb de nouvelles entreprises dans le secteur de l'adduction d'eau	Non	Oui	
	R 3.1.1.5	Nb de nouvelles entreprises dans le secteur de l'assainissement	Non	Oui	
	R 3.1.1.6	Nb de nouvelles entreprises dans le domaine du traitement des déchets	Non	Oui	
<b>R4.1</b> La population est sensibilisée et éduquée à la	R 4.1.1.1	Nb de campagne d'IEC réalisées	Non	Oui	
	R 4.1.1.2	Coût par campagne d'IEC	Non	Oui	
	R 4.1.1.3	Coût par personne touchées	Non	Oui	
	<b>R 4.1.1.4</b>	<b>Nb de personnes touchées par campagne d'IEC</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	
<b>R4.2</b> La population est sensibilisée et éduquée à la gestion des déchets solides	R 4.2.1.1	Nb de campagne d'IEC réalisées	Non	Oui	
	R 4.2.1.2	Coût par campagne d'IEC	Non	Oui	
	R 4.2.1.3	Coût par personne touchées	Non	Oui	

## ANNEXE 5.4

## MATRICE DES INDICATEURS D'INTRANTS

Logique d'Intervention Désignation et intitulé	Indicateurs			
	N°	Intitulé	Peut-être désagrégé par:	
			genre	localité
<b>Activités</b>				
	A 1.1.1	Investissement publique dans les travaux d'adduction d'eau	Non	Oui
	A 1.1.2	Investissement du FED dans les travaux d'adduction d'eau	Non	Oui
	A 1.2.1	Investissement publique dans les travaux d'assainissement	Non	Oui
	A 1.2.2	Investissement du FED dans les travaux d'assainissement	Non	Oui
	A 2.1.1	Investissement publique dans l'IEC (Information, Éducation et Communication) dans le domaine de l'assainissement	Non	Oui
	A 2.1.2	Investissement du FED dans l'IEC dans le domaine de l'assainissement	Non	Oui
	A 2.2.1	Investissement publique dans l'IEC dans le domaine de la gestion de l'eau	Non	Oui
	A 2.2.2	Investissement du FED dans l'IEC dans le domaine de la gestion de l'eau	Non	Oui
	A 3.1.1	Investissement du FED dans l'A.T. au Ministère des Infrastructures et Transports	Non	Non
	<b>A 3.2.1</b>	<b>Dépenses globales sectorielles étatiques</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>
	<b>A 3.2.2</b>	<b>Dépenses sectorielles sur ressources communautaires au Cap Vert</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>

ANNEXE 6.1

MATRICES DES INDICATEURS DESAGREGES  
(Sur toute l’Archipel)

N°	Indicateurs		Arche													
			Praia		Mindelo		Caieta		Autres zones urbaines		Zones rurales		Global			
	Peut-être désagrégé par: genre	localité	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
		Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	
G.1.1	Oui	Oui														
G.1.2	Oui	Oui														
G.1.3	Oui	Oui														
G.1.4	Oui	Oui														
G.2.1	Oui	Oui														
G.2.2	Oui	Oui														
G.3.1	Non	Oui														
G.3.2	Non	Oui														
G.4.1	Oui	Oui														
G.4.2	Oui	Oui														
G.4.3	Oui	Oui														
G.4.4	Oui	Oui														
G.4.4	Oui	Oui														
G.5.1	Oui	Oui														
<hr/>																
O.1.1.1	Oui	Oui														
O.1.1.2	Non	Oui														
O.1.1.3	Non	Oui														
O.1.1.4	Oui	Oui														
O.1.1.5	Non	Oui														
O.1.1.6	Non	Oui														
O.1.1.7	Oui	Oui														
O.1.2.1	Non	Oui														
O.1.2.2	Non	Oui														
O.1.2.3	Non	Oui														
O.2.1.1	Non	Oui														
O.2.1.2	Non	Oui														
O.2.1.3	Non	Oui														
O.2.1.4	Oui	Oui														
O.2.2.1	Non	Oui														
O.2.2.2	Non	Oui														
O.2.2.3	Non	Oui														
O.2.3.1	Non	Oui														
O.2.3.2	Non	Oui														
O.2.3.3	Non	Oui														
O.3.1.1	Oui	Oui														
O.3.1.2	Oui	Oui														
O.3.1.3	Oui	Oui														
O.3.2.1	Non	Oui														
O.3.2.2	Non	Oui														
O.3.2.3	Non	Oui														
<hr/>																
R.1.1.1.1	Non	Oui														
R.1.1.1.2	Non	Oui														
R.1.1.2.1	Non	Oui														
R.1.1.2.2	Non	Oui														
R.1.1.2.3	Non	Oui														
R.1.1.2.4	Non	Oui														
R.1.1.2.5	Non	Oui														
R.1.1.3.1	Non	Oui														
R.1.1.3.2	Non	Oui														
R.1.1.3.3	Non	Oui														
R.1.1.3.4	Non	Oui														
R.1.2.1.1	Non	Oui														
R.1.2.1.2	Non	Oui														
R.1.2.1.3	Non	Oui														
R.1.2.1.4	Non	Oui														
R.2.1.1.1	Non	Oui														
R.2.1.1.2	Non	Oui														
R.2.1.1.3	Non	Oui														
R.2.1.1.4	Non	Oui														
R.2.1.2.1	Non	Oui														
R.2.1.2.2	Non	Oui														
R.2.1.3.1	Non	Oui														
R.2.1.3.2	Non	Oui														
R.2.1.3.3	Non	Oui														
R.2.1.3.4	Non	Oui														
R.2.2.1.1	Non	Oui														
R.2.2.1.2	Non	Oui														
R.2.2.1.3	Non	Oui														
R.2.3.1.1	Non	Oui														
R.2.3.1.2	Non	Oui														
R.2.3.1.1	Non	Oui														
R.2.3.1.2	Non	Oui														
R.2.3.1.3	Non	Oui														
R.2.3.1.4	Non	Oui														
R.2.3.2.1	Non	Oui														
R.2.3.2.2	Non	Oui														
R.2.3.2.3	Non	Oui														
R.2.3.2.4	Non	Oui														
R.2.3.2.5	Non	Oui														
R.2.3.2.6	Non	Oui														
R.3.1.1.1	Non	Oui														
R.3.1.1.2	Non	Oui														
R.3.1.1.3	Non	Oui														
R.3.1.1.4	Non	Oui														
R.3.1.1.5	Non	Oui														
R.3.1.1.6	Non	Oui														
R.4.1.1.1	Non	Oui														
R.4.1.1.2	Non	Oui														
R.4.1.1.3	Non	Oui														
R.4.1.1.4	Oui	Oui														
R.4.2.1.1	Non	Oui														
R.4.2.1.2	Non	Oui														
R.4.2.1.3	Non	Oui														
R.4.2.1.4	Oui	Oui														
R.4.3.1.1	Non	Oui														
R.4.3.1.2	Non	Oui														
R.4.3.1.3	Non	Oui														
R.4.3.1.4	Oui	Oui														
<hr/>																
A.1.1.1	Non	Oui														
A.1.1.2	Non	Oui														
A.1.2.1	Non	Oui														
A.1.2.2	Non	Oui														
A.2.1.1	Non	Oui														
A.2.1.2	Non	Oui														
A.2.2.1	Non	Oui														
A.2.2.2	Non	Oui														
A.3.1.1	Non	Non														
A.3.2.1	Non	Non														
A.3.2.2	Non	Non														



ANNEXE 6.2

MATRICES DES INDICATEURS DESAGREGES  
(Sur toute les Zones Rurales)

N°	Indicateurs		Zones Rurales												Observations
	Peut être désagrégé par:		2000		2001		2002		2003		2004				
	genre	localité	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes			
				Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
G.1.1	Oui	Oui													
G.1.2	Oui	Oui													
G.1.3	Oui	Oui													
G.1.4	Oui	Oui													
G.2.1	Oui	Oui													
G.2.2	Oui	Oui													
G.3.1	Non	Oui													
G.3.2	Non	Oui													
G.4.1	Oui	Oui													
G.4.2	Oui	Oui													
G.4.3	Oui	Oui													
G.4.4	Oui	Oui													
G.4.4	Oui	Oui													
G.5.1	Oui	Oui													
O.1.1.1	Oui	Oui													
O.1.1.2	Non	Oui													
O.1.1.3	Non	Oui													
O.1.1.4	Oui	Oui													
O.1.1.5	Non	Oui													
O.1.1.6	Non	Oui													
O.1.1.7	Oui	Oui													
O.1.2.1	Non	Oui													
O.1.2.2	Non	Oui													
O.1.2.3	Non	Oui													
O.2.1.1	Non	Oui													
O.2.1.2	Non	Oui													
O.2.1.3	Non	Oui													
O.2.1.4	Oui	Oui													
O.2.2.1	Non	Oui													
O.2.2.2	Non	Oui													
O.2.2.3	Non	Oui													
O.2.3.1	Non	Oui													
O.2.3.2	Non	Oui													
O.2.3.3	Non	Oui													
O.3.1.1	Oui	Oui													
O.3.1.2	Oui	Oui													
O.3.1.3	Oui	Oui													
O.3.2.1	Non	Oui													
O.3.2.2	Non	Oui													
O.3.2.3	Non	Oui													
R.1.1.1.1	Non	Oui													
R.1.1.1.2	Non	Oui													
R.1.1.2.1	Non	Oui													
R.1.1.2.2	Non	Oui													
R.1.1.2.3	Non	Oui													
R.1.1.2.4	Non	Oui													
R.1.1.2.5	Non	Oui													
R.1.1.3.1	Non	Oui													
R.1.1.3.2	Non	Oui													
R.1.1.3.3	Non	Oui													
R.1.1.3.4	Non	Oui													
R.1.2.1.1	Non	Oui													
R.1.2.1.2	Non	Oui													
R.1.2.1.3	Non	Oui													
R.1.2.1.4	Non	Oui													
R.2.1.1.1	Non	Oui													
R.2.1.1.2	Non	Oui													
R.2.1.1.3	Non	Oui													
R.2.1.1.4	Non	Oui													
R.2.1.2.1	Non	Oui													
R.2.1.2.2	Non	Oui													
R.2.1.3.1	Non	Oui													
R.2.1.3.2	Non	Oui													
R.2.1.3.3	Non	Oui													
R.2.1.3.4	Non	Oui													
R.2.2.1.1	Non	Oui													
R.2.2.1.2	Non	Oui													
R.2.2.1.3	Non	Oui													
R.2.3.1.1	Non	Oui													
R.2.3.1.2	Non	Oui													
R.2.3.1.3	Non	Oui													
R.2.3.1.4	Non	Oui													
R.2.3.2.1	Non	Oui													
R.2.3.2.2	Non	Oui													
R.2.3.2.3	Non	Oui													
R.2.3.2.4	Non	Oui													
R.2.3.2.5	Non	Oui													
R.2.3.2.6	Non	Oui													
R.3.1.1.1	Non	Oui													
R.3.1.1.2	Non	Oui													
R.3.1.1.3	Non	Oui													
R.3.1.1.4	Non	Oui													
R.3.1.1.5	Non	Oui													
R.3.1.1.6	Non	Oui													
R.4.1.1.1	Non	Oui													
R.4.1.1.2	Non	Oui													
R.4.1.1.3	Non	Oui													
R.4.1.1.4	Oui	Oui													
R.4.2.1.1	Non	Oui													
R.4.2.1.2	Non	Oui													
R.4.2.1.3	Non	Oui													
R.4.2.1.4	Oui	Oui													
R.4.3.1.1	Non	Oui													
R.4.3.1.2	Non	Oui													
R.4.3.1.3	Non	Oui													
R.4.3.1.4	Oui	Oui													
A.1.1.1	Non	Oui													
A.1.1.2	Non	Oui													
A.1.2.1	Non	Oui													
A.1.2.2	Non	Oui													
A.2.1.1	Non	Oui													
A.2.1.2	Non	Oui													
A.2.2.1	Non	Oui													
A.2.2.2	Non	Oui													
A.3.1.1	Non	Oui													
A.3.2.1	Non	Oui													
A.3.2.2	Non	Oui													

ANNEXE 6.3

MATRICES DES INDICATEURS DESAGREGES  
(Sur les Zones Urbaines)

N°	Indicateurs		Autres Zones Urbaines												Observations
	Pouv être désagrégé par:	localité	2000		2001		2002		2003		2004		Objectif	Résultat	
			Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes			
G 1.1	Oui	Oui													
G 1.2	Oui	Oui													
G 1.3	Oui	Oui													
G 1.4	Oui	Oui													
G 2.1	Oui	Oui													
G 2.2	Oui	Oui													
G 3.1	Non	Oui													
G 3.2	Non	Oui													
G 4.1	Oui	Oui													
G 4.2	Oui	Oui													
G 4.3	Oui	Oui													
G 4.4	Oui	Oui													
G 4.4	Oui	Oui													
G 5.1	Oui	Oui													
O 1.1.1	Oui	Oui													
O 1.1.2	Non	Oui													
O 1.1.3	Non	Oui													
O 1.1.4	Oui	Oui													
O 1.1.5	Non	Oui													
O 1.1.6	Non	Oui													
O 1.1.7	Oui	Oui													
O 1.2.1	Non	Oui													
O 1.2.2	Non	Oui													
O 1.2.3	Non	Oui													
O 2.1.1	Non	Oui													
O 2.1.2	Non	Oui													
O 2.1.3	Non	Oui													
O 2.1.4	Oui	Oui													
O 2.2.1	Non	Oui													
O 2.2.2	Non	Oui													
O 2.2.3	Non	Oui													
O 2.3.1	Non	Oui													
O 2.3.2	Non	Oui													
O 2.3.3	Non	Non													
O 3.1.1	Oui	Oui													
O 3.1.2	Oui	Oui													
O 3.1.3	Oui	Oui													
O 3.2.1	Non	Oui													
O 3.2.2	Non	Oui													
O 3.2.3	Non	Oui													
R 1.1.1.1	Non	Oui													
R 1.1.1.2	Non	Oui													
R 1.1.2.1	Non	Oui													
R 1.1.2.2	Non	Oui													
R 1.1.2.3	Non	Oui													
R 1.1.2.4	Non	Oui													
R 1.1.2.5	Non	Oui													
R 1.1.3.1	Non	Oui													
R 1.1.3.2	Non	Oui													
R 1.1.3.3	Non	Oui													
R 1.1.3.4	Non	Oui													
R 1.2.1.1	Non	Oui													
R 1.2.1.2	Non	Oui													
R 1.2.1.3	Non	Oui													
R 1.2.1.4	Non	Oui													
R 2.1.1.1	Non	Oui													
R 2.1.1.2	Non	Oui													
R 2.1.1.3	Non	Oui													
R 2.1.1.4	Non	Oui													
R 2.1.2.1	Non	Oui													
R 2.1.2.2	Non	Oui													
R 2.1.3.1	Non	Oui													
R 2.1.3.2	Non	Oui													
R 2.1.3.3	Non	Oui													
R 2.1.3.4	Non	Oui													
R 2.2.1.1	Non	Oui													
R 2.2.1.2	Non	Oui													
R 2.2.1.3	Non	Oui													
R 2.3.1.1	Non	Oui													
R 2.3.1.2	Non	Oui													
R 2.3.1.3	Non	Oui													
R 2.3.1.4	Non	Oui													
R 2.3.2.1	Non	Oui													
R 2.3.2.2	Non	Oui													
R 2.3.2.3	Non	Oui													
R 2.3.2.4	Non	Oui													
R 2.3.2.5	Non	Oui													
R 2.3.2.6	Non	Oui													
R 3.1.1.1	Non	Oui													
R 3.1.1.2	Non	Oui													
R 3.1.1.3	Non	Oui													
R 3.1.1.4	Non	Oui													
R 3.1.1.5	Non	Oui													
R 3.1.1.6	Non	Oui													
R 4.1.1.1	Non	Oui													
R 4.1.1.2	Non	Oui													
R 4.1.1.3	Non	Oui													
R 4.1.1.4	Oui	Oui													
R 4.2.1.1	Non	Oui													
R 4.2.1.2	Non	Oui													
R 4.2.1.3	Non	Oui													
R 4.2.1.4	Oui	Oui													
R 4.3.1.1	Non	Oui													
R 4.3.1.2	Non	Oui													
R 4.3.1.3	Non	Oui													
R 4.3.1.4	Oui	Oui													
A 1.1.1	Non	Oui													
A 1.1.2	Non	Oui													
A 1.2.1	Non	Oui													
A 1.2.2	Non	Oui													
A 2.1.1	Non	Oui													
A 2.1.2	Non	Oui													
A 2.2.1	Non	Oui													
A 2.2.2	Non	Oui													
A 3.1.1	Non	Non													
A 3.2.1	Non	Non													
A 3.2.2	Non	Non													

ANNEXE 6.4

MATRICES DES INDICATEURS DESAGREGES  
(Sur la Ville de Praia)

N°	Indicateurs		Praia												Observations	
	Peut-être désagrégé par:		2000		2001		2002		2003		2004					
	genre	localité	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes				
		Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat			
G.1.1	Oui	Oui														
G.1.2	Oui	Oui														
G.1.3	Oui	Oui														
G.1.4	Oui	Oui														
G.2.1	Oui	Oui														
G.2.2	Oui	Oui														
G.3.1	Non	Oui														
G.3.2	Non	Oui														
G.4.1	Oui	Oui														
G.4.2	Oui	Oui														
G.4.3	Oui	Oui														
G.4.4	Oui	Oui														
G.4.4	Oui	Oui														
G.5.1	Oui	Oui														
O.1.1.1	Oui	Oui														
O.1.1.2	Non	Oui														
O.1.1.3	Non	Oui														
O.1.1.4	Oui	Oui														
O.1.1.5	Non	Oui														
O.1.1.6	Non	Oui														
O.1.1.7	Oui	Oui														
O.1.2.1	Non	Oui														
O.1.2.2	Non	Oui														
O.1.2.3	Non	Oui														
O.2.1.1	Non	Oui														
O.2.1.2	Non	Oui														
O.2.1.3	Non	Oui														
O.2.1.4	Oui	Oui														
O.2.2.1	Non	Oui														
O.2.2.2	Non	Oui														
O.2.2.3	Non	Oui														
O.2.3.1	Non	Oui														
O.2.3.2	Non	Oui														
O.2.3.3	Non	Oui														
O.3.1.1	Oui	Oui														
O.3.1.2	Oui	Oui														
O.3.1.3	Oui	Oui														
O.3.2.1	Non	Oui														
O.3.2.2	Non	Oui														
O.3.2.3	Non	Oui														
R.1.1.1.1	Non	Oui														
R.1.1.1.2	Non	Oui														
R.1.1.2.1	Non	Oui														
R.1.1.2.2	Non	Oui														
R.1.1.2.3	Non	Oui														
R.1.1.2.4	Non	Oui														
R.1.1.2.5	Non	Oui														
R.1.1.3.1	Non	Oui														
R.1.1.3.2	Non	Oui														
R.1.1.3.3	Non	Oui														
R.1.1.3.4	Non	Oui														
R.1.2.1.1	Non	Oui														
R.1.2.1.2	Non	Oui														
R.1.2.1.3	Non	Oui														
R.1.2.1.4	Non	Oui														
R.2.1.1.1	Non	Oui														
R.2.1.1.2	Non	Oui														
R.2.1.1.3	Non	Oui														
R.2.1.1.4	Non	Oui														
R.2.1.2.1	Non	Oui														
R.2.1.2.2	Non	Oui														
R.2.1.3.1	Non	Oui														
R.2.1.3.2	Non	Oui														
R.2.1.3.3	Non	Oui														
R.2.1.3.4	Non	Oui														
R.2.2.1.1	Non	Oui														
R.2.2.1.2	Non	Oui														
R.2.2.1.3	Non	Oui														
R.2.3.1.1	Non	Oui														
R.2.3.1.2	Non	Oui														
R.2.3.1.3	Non	Oui														
R.2.3.1.4	Non	Oui														
R.2.3.2.1	Non	Oui														
R.2.3.2.2	Non	Oui														
R.2.3.2.3	Non	Oui														
R.2.3.2.4	Non	Oui														
R.2.3.2.5	Non	Oui														
R.2.3.2.6	Non	Oui														
R.3.1.1.1	Non	Oui														
R.3.1.1.2	Non	Oui														
R.3.1.1.3	Non	Oui														
R.3.1.1.4	Non	Oui														
R.3.1.1.5	Non	Oui														
R.3.1.1.6	Non	Oui														
R.4.1.1.1	Non	Oui														
R.4.1.1.2	Non	Oui														
R.4.1.1.3	Non	Oui														
R.4.1.1.4	Oui	Oui														
R.4.2.1.1	Non	Oui														
R.4.2.1.2	Non	Oui														
R.4.2.1.3	Non	Oui														
R.4.2.1.4	Oui	Oui														
R.4.3.1.1	Non	Oui														
R.4.3.1.2	Non	Oui														
R.4.3.1.3	Non	Oui														
R.4.3.1.4	Oui	Oui														
A.1.1.1	Non	Oui														
A.1.1.2	Non	Oui														
A.1.2.1	Non	Oui														
A.1.2.2	Non	Oui														
A.2.1.1	Non	Oui														
A.2.1.2	Non	Oui														
A.2.2.1	Non	Oui														
A.2.2.2	Non	Oui														
A.3.1.1	Non	Oui														
A.3.2.1	Non	Oui														
A.3.2.2	Non	Oui														

ANNEXE 6.5

MATRICES DES INDICATEURS DESAGREGES  
(Sur la Ville de Mindelo)

Indicateurs			Mindelo																Observations	
N°	Peut-être désagrégé par		2000		2001		2002		2003		2004									
	genre	localité	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
G 1.1	Oui	Oui																		
G 1.2	Oui	Oui																		
G 1.3	Oui	Oui																		
G 1.4	Oui	Oui																		
G 2.1	Oui	Oui																		
G 2.2	Oui	Oui																		
G 3.1	Non	Oui																		
G 3.2	Non	Oui																		
G 4.1	Oui	Oui																		
G 4.2	Oui	Oui																		
G 4.3	Oui	Oui																		
G 4.4	Oui	Oui																		
G 4.4	Oui	Oui																		
G 5.1	Oui	Oui																		
O 1.1.1	Oui	Oui																		
O 1.1.2	Non	Oui																		
O 1.1.3	Non	Oui																		
O 1.1.4	Oui	Oui																		
O 1.1.5	Non	Oui																		
O 1.1.6	Non	Oui																		
O 1.1.7	Oui	Oui																		
O 1.2.1	Non	Oui																		
O 1.2.2	Non	Oui																		
O 1.2.3	Non	Oui																		
O 2.1.1	Non	Oui																		
O 2.1.2	Non	Oui																		
O 2.1.3	Non	Oui																		
O 2.1.4	Oui	Oui																		
O 2.2.1	Non	Oui																		
O 2.2.2	Non	Oui																		
O 2.2.3	Non	Oui																		
O 2.3.1	Non	Oui																		
O 2.3.2	Non	Oui																		
O 2.3.3	Non	Non																		
O 3.1.1	Oui	Oui																		
O 3.1.2	Oui	Oui																		
O 3.1.3	Oui	Oui																		
O 3.2.1	Non	Oui																		
O 3.2.2	Non	Oui																		
O 3.2.3	Non	Oui																		
R 1.1.1.1	Non	Oui																		
R 1.1.1.2	Non	Oui																		
R 1.1.2.1	Non	Oui																		
R 1.1.2.2	Non	Oui																		
R 1.1.2.3	Non	Oui																		
R 1.1.2.4	Non	Oui																		
R 1.1.2.5	Non	Oui																		
R 1.1.3.1	Non	Oui																		
R 1.1.3.2	Non	Oui																		
R 1.1.3.3	Non	Oui																		
R 1.1.3.4	Non	Oui																		
R 1.2.1.1	Non	Oui																		
R 1.2.1.2	Non	Oui																		
R 1.2.1.3	Non	Oui																		
R 1.2.1.4	Non	Oui																		
R 2.1.1.1	Non	Oui																		
R 2.1.1.2	Non	Oui																		
R 2.1.1.3	Non	Oui																		
R 2.1.1.4	Non	Oui																		
R 2.1.2.1	Non	Oui																		
R 2.1.2.2	Non	Oui																		
R 2.1.3.1	Non	Oui																		
R 2.1.3.2	Non	Oui																		
R 2.1.3.3	Non	Oui																		
R 2.1.3.4	Non	Oui																		
R 2.2.1.1	Non	Oui																		
R 2.2.1.2	Non	Oui																		
R 2.2.1.3	Non	Oui																		
R 2.3.1.1	Non	Oui																		
R 2.3.1.2	Non	Oui																		
R 2.3.1.3	Non	Oui																		
R 2.3.1.4	Non	Oui																		
R 2.3.2.1	Non	Oui																		
R 2.3.2.2	Non	Oui																		
R 2.3.2.3	Non	Oui																		
R 2.3.2.4	Non	Oui																		
R 2.3.2.5	Non	Oui																		
R 2.3.2.6	Non	Oui																		
R 3.1.1.1	Non	Oui																		
R 3.1.1.2	Non	Oui																		
R 3.1.1.3	Non	Oui																		
R 3.1.1.4	Non	Oui																		
R 3.1.1.5	Non	Oui																		
R 3.1.1.6	Non	Oui																		
R 4.1.1.1	Non	Oui																		
R 4.1.1.2	Non	Oui																		
R 4.1.1.3	Non	Oui																		
R 4.1.1.4	Oui	Oui																		
R 4.2.1.1	Non	Oui																		
R 4.2.1.2	Non	Oui																		
R 4.2.1.3	Non	Oui																		
R 4.2.1.4	Oui	Oui																		
R 4.3.1.1	Non	Oui																		
R 4.3.1.2	Non	Oui																		
R 4.3.1.3	Non	Oui																		
R 4.3.1.4	Oui	Oui																		
A 1.1.1	Non	Oui																		
A 1.1.2	Non	Oui																		
A 1.2.1	Non	Oui																		
A 1.2.2	Non	Oui																		
A 2.1.1	Non	Oui																		
A 2.1.2	Non	Oui																		
A 2.2.1	Non	Oui																		
A 2.2.2	Non	Oui																		
A 3.1.1	Non	Non																		
A 3.2.1	Non	Non																		
A 3.2.2	Non	Non																		



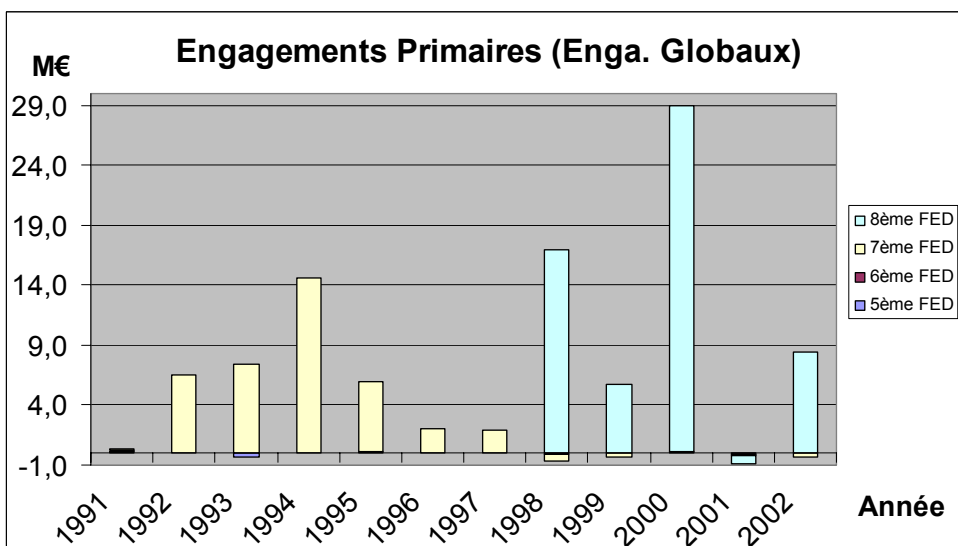
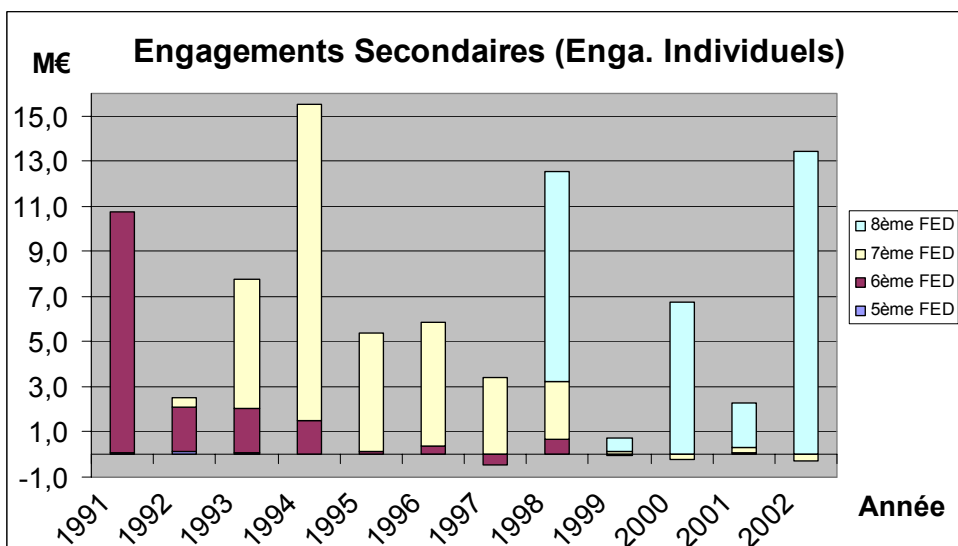
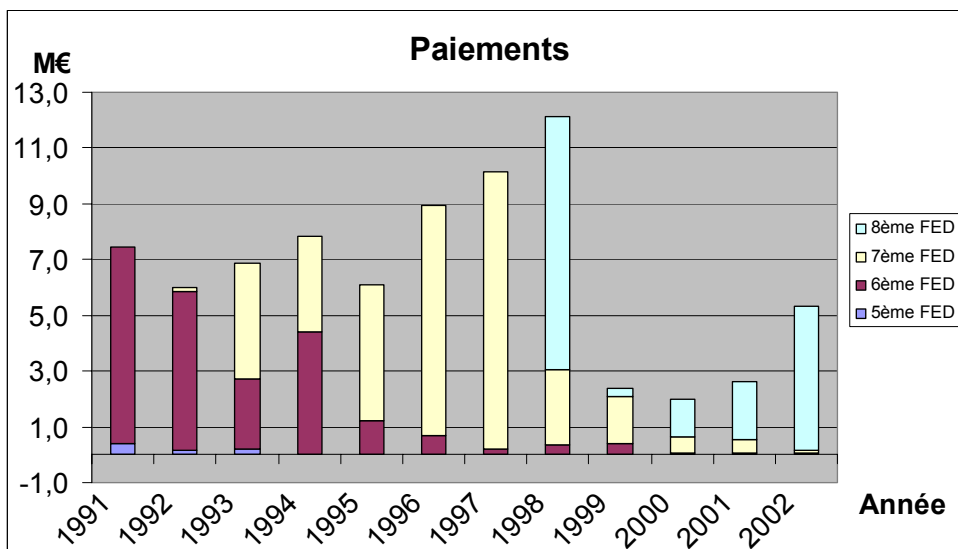
ANNEXE 6.6

MATRICES DES INDICATEURS DESAGREGES  
(Sur la Ville de Calheta)

Indicateurs			Ciblés																Observations	
N°	Peut-être désagrégé par		2009		2001		2002		2003		2004									
	genre	localité	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat		
G.1.1	Oui	Oui																		
G.1.2	Oui	Oui																		
G.1.3	Oui	Oui																		
G.1.4	Oui	Oui																		
G.2.1	Oui	Oui																		
G.2.2	Oui	Oui																		
G.3.1	Non	Oui																		
G.3.2	Non	Oui																		
G.4.1	Oui	Oui																		
G.4.2	Oui	Oui																		
G.4.3	Oui	Oui																		
G.4.4	Oui	Oui																		
G.4.4	Oui	Oui																		
G.5.1	Oui	Oui																		
O.1.1.1	Oui	Oui																		
O.1.1.2	Non	Oui																		
O.1.1.3	Non	Oui																		
O.1.1.4	Oui	Oui																		
O.1.1.5	Non	Oui																		
O.1.1.6	Non	Oui																		
O.1.1.7	Oui	Oui																		
O.1.2.1	Non	Oui																		
O.1.2.2	Non	Oui																		
O.1.2.3	Non	Oui																		
O.2.1.1	Non	Oui																		
O.2.1.2	Non	Oui																		
O.2.1.3	Non	Oui																		
O.2.1.4	Oui	Oui																		
O.2.2.1	Non	Oui																		
O.2.2.2	Non	Oui																		
O.2.2.3	Non	Oui																		
O.2.3.1	Non	Oui																		
O.2.3.2	Non	Oui																		
O.2.3.3	Non	Oui																		
O.3.1.1	Oui	Oui																		
O.3.1.2	Oui	Oui																		
O.3.1.3	Oui	Oui																		
O.3.2.1	Non	Oui																		
O.3.2.2	Non	Oui																		
O.3.2.3	Non	Oui																		
R.1.1.1.1	Non	Oui																		
R.1.1.1.2	Non	Oui																		
R.1.1.2.1	Non	Oui																		
R.1.1.2.2	Non	Oui																		
R.1.1.2.3	Non	Oui																		
R.1.1.2.4	Non	Oui																		
R.1.1.2.5	Non	Oui																		
R.1.1.3.1	Non	Oui																		
R.1.1.3.2	Non	Oui																		
R.1.1.3.3	Non	Oui																		
R.1.1.3.4	Non	Oui																		
R.1.2.1.1	Non	Oui																		
R.1.2.1.2	Non	Oui																		
R.1.2.1.3	Non	Oui																		
R.1.2.1.4	Non	Oui																		
R.2.1.1.1	Non	Oui																		
R.2.1.1.2	Non	Oui																		
R.2.1.1.3	Non	Oui																		
R.2.1.1.4	Non	Oui																		
R.2.1.2.1	Non	Oui																		
R.2.1.2.2	Non	Oui																		
R.2.1.3.1	Non	Oui																		
R.2.1.3.2	Non	Oui																		
R.2.1.3.3	Non	Oui																		
R.2.1.3.4	Non	Oui																		
R.2.2.1.1	Non	Oui																		
R.2.2.1.2	Non	Oui																		
R.2.2.1.3	Non	Oui																		
R.2.3.1.1	Non	Oui																		
R.2.3.1.2	Non	Oui																		
R.2.3.1.3	Non	Oui																		
R.2.3.1.4	Non	Oui																		
R.2.3.2.1	Non	Oui																		
R.2.3.2.2	Non	Oui																		
R.2.3.2.3	Non	Oui																		
R.2.3.2.4	Non	Oui																		
R.2.3.2.5	Non	Oui																		
R.2.3.2.6	Non	Oui																		
R.3.1.1.1	Non	Oui																		
R.3.1.1.2	Non	Oui																		
R.3.1.1.3	Non	Oui																		
R.3.1.1.4	Non	Oui																		
R.3.1.1.5	Non	Oui																		
R.3.1.1.6	Non	Oui																		
R.4.1.1.1	Non	Oui																		
R.4.1.1.2	Non	Oui																		
R.4.1.1.3	Non	Oui																		
R.4.1.1.4	Oui	Oui																		
R.4.2.1.1	Non	Oui																		
R.4.2.1.2	Non	Oui																		
R.4.2.1.3	Non	Oui																		
R.4.2.1.4	Oui	Oui																		
R.4.3.1.1	Non	Oui																		
R.4.3.1.2	Non	Oui																		
R.4.3.1.3	Non	Oui																		
R.4.3.1.4	Oui	Oui																		
A.1.1.1	Non	Oui																		
A.1.1.2	Non	Oui																		
A.1.2.1	Non	Oui																		
A.1.2.2	Non	Oui																		
A.2.1.1	Non	Oui																		
A.2.1.2	Non	Oui																		
A.2.2.1	Non	Oui																		
A.2.2.2	Non	Oui																		
A.3.1.1	Non	Non																		
A.3.2.1	Non	Non																		
A.3.2.2	Non	Non																		

ANNEXE 7.

EVALUATION CHRONOLOGIQUE DES ENGAGEMENTS ET DEBOURSEMENTS FED TOUTE ORIGINE CONFONDUE



PAGE BLANCHE

## EVOLUTION CHRONOLOGIQUE DES ENGAGEMENTS ET DEBOURSEMENTS FED TOUTE ORIGINE CONFONDUE \*\*

*A) Engagements Primaires (I.) (Engagements Globaux)*

FED	<= 1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Total
5	20 228 955	100 000	35 240	-273 993										20 090 202
6	27 500 000	150 000	7 969	-15 625	-1	138 054		4 500	-100 229	-5 127	106 602	-114 237		27 671 906
7		115 659	6 520 000	7 435 640	14 633 987	5 848 755	2 064 732	1 968 578	-611 948	-266 667	41 521	-148 116	-339 402	37 262 739
8									16 972 520	5 788 985	28 792 500	-655 980	8 472 842	59 370 867
<b>Total</b>	47 728 955	365 659	6 563 209	7 146 022	14 633 986	5 986 809	2 064 732	1 973 078	16 260 343	5 517 191	28 940 623	-918 333	8 133 440	144 395 714

*B) Engagements Secondaires (II.) (Engagements Individuels)*

FED	<= 1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Total
5	19 819 732	79 625	124 630	66 200										20 090 187
6	10 846 741	10 641 540	1 959 171	2 002 977	1 526 217	120 691	348 852	-474 246	681 664	-22 771	-12 692	53 755		27 671 899
7			435 659	5 699 757	14 014 943	5 258 811	5 483 563	3 428 578	2 528 423	123 043	-237 024	275 718	-300 060	36 711 411
8									9 322 520	619 066	6 777 395	1 979 824	13 419 483	32 118 288
<b>Total</b>	30 666 473	10 721 165	2 519 460	7 768 934	15 541 160	5 379 502	5 832 415	2 954 332	12 532 607	719 338	6 527 679	2 309 297	13 119 423	116 591 785

*C) Paiements*

FED	<= 1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Total
5	19 338 073	421 566	142 037	188 461										20 090 137
6	4 924 497	7 017 462	5 728 849	2 550 405	4 429 348	1 223 921	694 845	184 302	332 609	422 742	51 494	47 073	47 648	27 655 195
7			115 659	4 127 069	3 404 513	4 854 979	8 261 716	9 975 675	2 743 234	1 658 120	583 940	484 281	108 101	36 317 287
8									9 061 028	283 776	1 337 589	2 096 388	5 190 286	17 969 067
<b>Total</b>	24 262 570	7 439 028	5 986 545	6 865 935	7 833 861	6 078 900	8 956 561	10 159 977	12 136 871	2 364 638	1 973 023	2 627 742	5 346 035	102 031 686

\*\*

Données CRIS au 5 mai 2003 en €;

Dotations PIN : 5<sup>ème</sup> FED 16.248.346 €, 6<sup>ème</sup> FED 24.500.000€, 7<sup>ème</sup> FED 24.700.000€ et 8<sup>ème</sup> FED 33.000.000€ ;

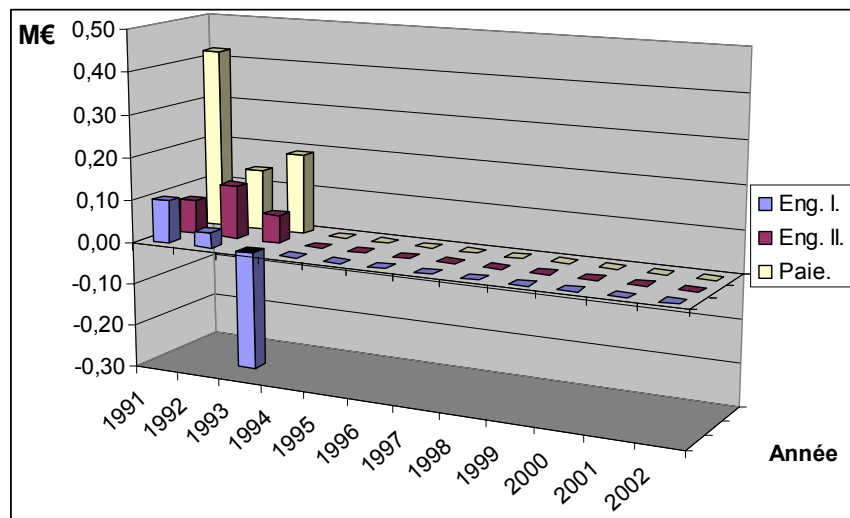
\*\*

Données CRIS au 5 mai 2003 en €;

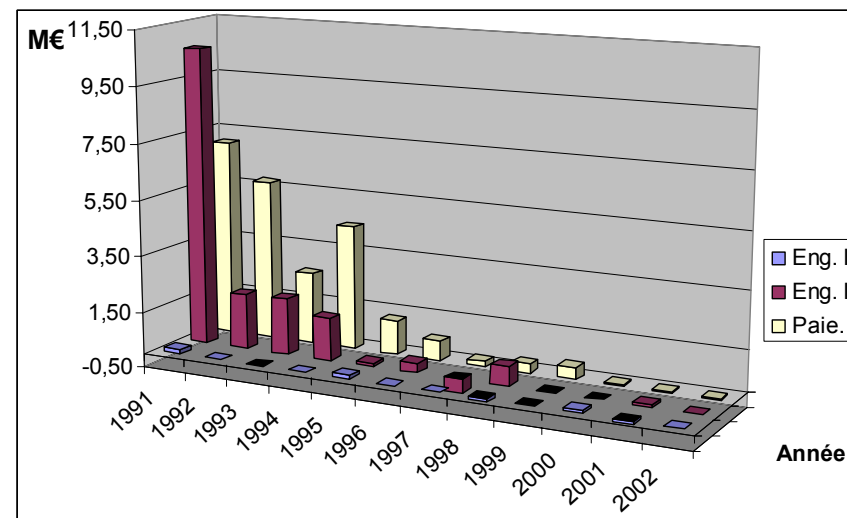
Dotations PIN : 5<sup>ème</sup> FED 16.248.346 €, 6<sup>ème</sup> FED 24.500.000€, 7<sup>ème</sup> FED 24.700.000€ et 8<sup>ème</sup> FED 33.000.000€ ;



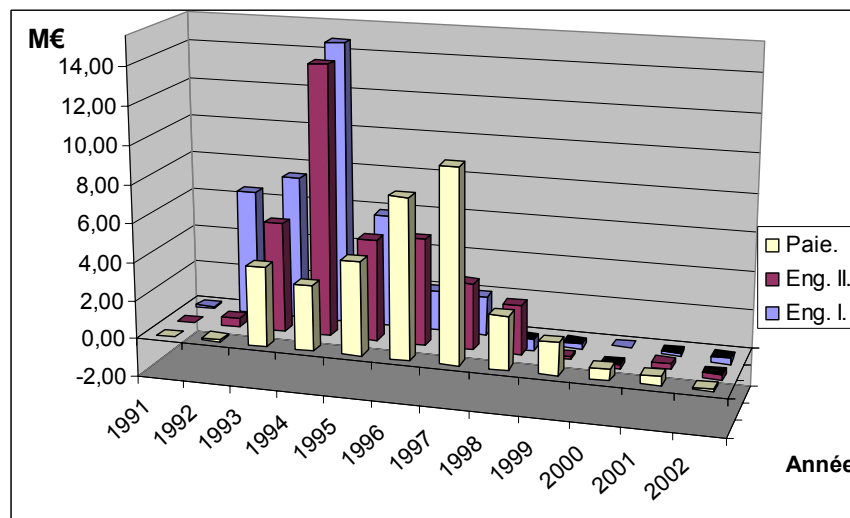
EVOLUTION CHRONOLOGIQUE DES ENGAGEMENTS ET DEBOURSEMENTS FED TOUTE ORIGINE CONFONDUE \*\*



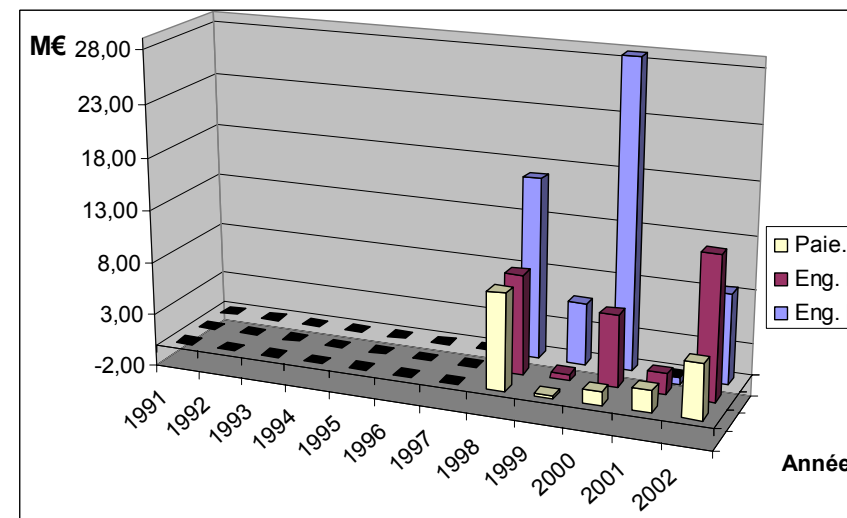
5<sup>ème</sup> FED



6<sup>ème</sup> FED



7<sup>ème</sup> FED



8<sup>ème</sup> FED

\*\*

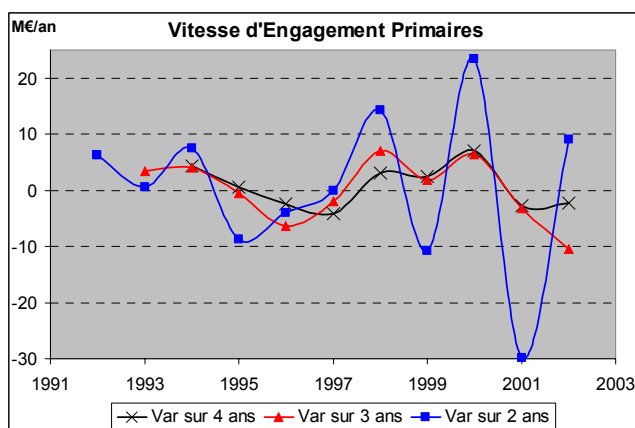
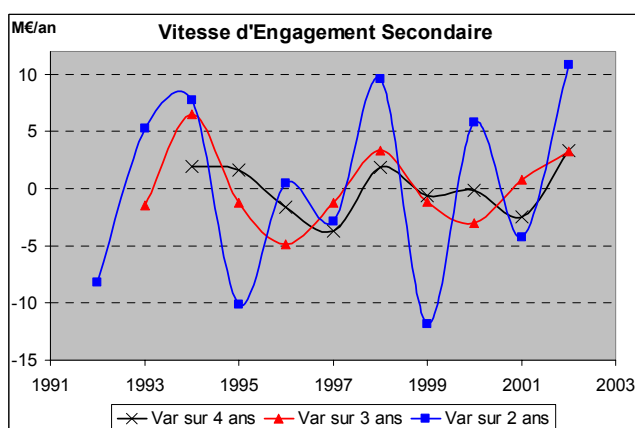
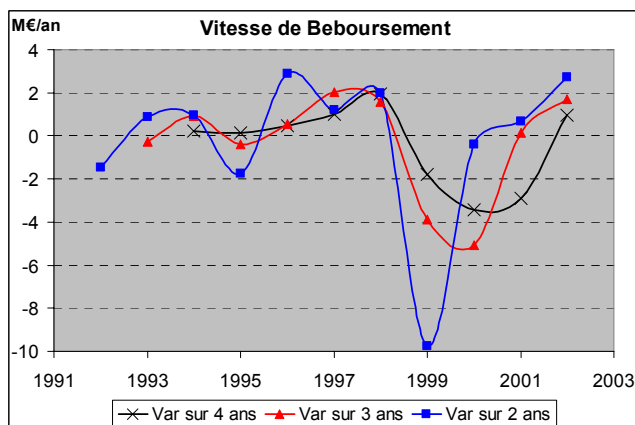
Données CRIS au 5 mai 2003 ;

Dotations PIN : 5<sup>ème</sup> FED 16.248.346 €, 6<sup>ème</sup> FED 24.500.000€, 7<sup>ème</sup> FED 24.700.000€ et 8<sup>ème</sup> FED 33.000.000€ ;

Avant 1991 : Eng. I. 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> FED, 20.228.955€ et 27.500.00€ ; Eng. II. : 19.819.732€ e 10.846.741€ ; Paiements : 19.338.073€ et 4.924.497€ ;

Total : Eng. I. : 144.395.714€ ; Eng. II. : 116.591.785€ et Paiements : 102.031.686€

VITESSES D'ENGAGEMENTS ET DE DEBOURSEMENTS FED TOUTE ORIGINE CONFONDUE \*\*\*  
SUR LES 10 DERNIERES ANNEES



\*\*\*

Données CRIS au 5 mai 2003 ;

Var sur 2 ans : différence d'une année à l'autre ;

Var sur 3 ans : pente de la droite de régression linéaire obtenue sur les valeurs de trois années consécutives;

Var sur 4 ans : pente de la droite de régression linéaire obtenue sur les valeurs de quatre années consécutives;

Les courbes de vitesse pour les engagements globaux et individuels (primaires et secondaires) ne montrent pas de profil spécifique, néanmoins les courbes de déboursements montrent un ralentissement important à la fin des années 1990 suivi d'une reaccélération des déboursements à partir de 2000.

## ANNEXE 8.

**EVALUATION CHRONOLOGIQUE DU RESTE A CLOTURER (RAC) ET DU RESTE A LIQUIDER (RAL)  
SUR LES 5 DERNIERES ANNEES**

**FED PIN**

Situation au 28/02/2003

FED	Allocations	Engagements*	%	All. - Engagements	Crédits délégués/Contrats*	%	All. - Cred. Dél./Cont.	Paiements	%
6 PIN	24 500 000	24 385 762	99,53%	114 238	24 385 762	99,53%	114 238	24 369 129	99,47%
7 PIN + FAS	24 700 000	23 924 303	96,86%	775 697	23 372 999	94,63%	1 327 001	22 978 981	93,03%
8 PIN + FAS	51 622 445	50 117 844	97,09%	1 504 600	27 947 093	54,14%	23 675 351	17 309 060	33,53%
9 Env. A	32 000 000	0	0,00%	32 000 000	0	0,00%	32 000 000	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>132 822 445</b>	<b>98 427 910</b>	<b>74,10%</b>	<b>34 394 535</b>	<b>75 705 854</b>	<b>57,00%</b>	<b>57 116 591</b>	<b>64 657 170</b>	<b>48,68%</b>

Montants Annuels

	Engagements*	Crédits délégués/Contrats*	Paiements
1998	16 262 674	12 414 195	12 038 184
1999	5 569 157	727 921	2 302 321
2000	28 949 714	6 531 889	1 973 035
2001	-928 335	2 309 299	2 627 752
2002	-449 565	9 536 418	5 346 041
<b>Moyenne sur 5 ans</b>	<b>9 880 729</b>	<b>6 303 944</b>	<b>4 857 466</b>

**Nombre d'années pour achever les engagements 3,48 années**

((Allocations en cours - engagements en cours)/moyenne sur 5 années des engagements)

**Nombre d'années pour achever les crédits délégués 9,06 années**

((Allocations en cours - fonds attribués en cours)/moyenne sur 5 années des fonds attribués)

**Nombre d'années pour achever les paiements 14,03 années**

((Allocations en cours - paiements en cours)/moyenne sur 5 années des paiements)

	Allocations 9ème FED	Engagements %	Créd. Dél./Cont. %
Env. A	32 000 000	0,00%	0,00%
Env. B	7 100 000	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>39 100 000</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>

**LIGNES BUDGETAIRES COMMUNAUTAIRES (1998 - 2002)**

	Engagements*	Crédits délégués/Contrats*	%	Paiements	%
PVD(1) B76000	2 849 304	2 849 304	100,00%	1 485 226	52,13%
ENV(2) B76200	724 085	724 085	100,00%	354 000	48,89%
	<b>3 573 389</b>	<b>3 573 389</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 839 226</b>	<b>51,47%</b>

**Taux d'engagements secondaires (crédits délégués) 100,00%**

**Taux de paiements 51,47%**

(1) Participation communautaire à des actions en faveur de pays en développement exécutées par des organisations non gouvernementales; (2) Environnement dans les pays en développement.

\*Engagements = Engagements primaires; Crédits délégués/Contrats = Engagements secondaires

EVALUATION CHRONOLOGIQUE DU RESTE A CLOTURER (RAC) ET DU RESTE A LIQUIDER (RAL)  
SUR LES 10 DERNIERES ANNEES

**FED PIN**

**Situation au 28/02/2003**

FED	Allocations	Engagements*	%	All. - Engagements	Crédits délégués/Contrats*	%	All. - Cred. Dél./Cont.	Paie ments	%
6 PIN	24 500 000	24 385 762	99,53%	114 238	24 385 762	99,53%	114 238	24 369 129	99,47%
7 PIN + FAS	24 700 000	23 924 303	96,86%	775 697	23 372 999	94,63%	1 327 001	22 978 981	93,03%
8 PIN + FAS	51 622 445	50 117 844	97,09%	1 504 600	27 947 093	54,14%	23 675 351	17 309 060	33,53%
9 Env. A	32 000 000	0	0,00%	32 000 000	0	0,00%	32 000 000	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>132 822 445</b>	<b>98 427 910</b>	<b>74,10%</b>	<b>34 394 535</b>	<b>75 705 854</b>	<b>57,00%</b>	<b>57 116 591</b>	<b>64 657 170</b>	<b>48,68%</b>

Montants Annuels	Engagements*	Crédits délégués/Contrats*	Paie ments
1993	7 151 244	2 179 251	2 600 110
1994	7 278 140	8 541 160	5 056 730
1995	4 881 508	4 175 107	3 988 082
1996	2 084 424	6 087 391	7 042 328
1997	2 008 949	2 496 822	7 044 485
1998	16 262 674	12 414 195	12 038 184
1999	5 569 157	727 921	2 302 321
2000	28 949 714	6 531 889	1 973 035
2001	-928 335	2 309 299	2 627 752
2002	-449 565	9 536 418	5 346 041
<b>Moyenne sur 10 ans</b>	<b>7 280 791</b>	<b>5 499 945</b>	<b>5 001 907</b>

<b>Nombre d'années pour achever les engagements</b>	<b>4,72 années</b>
((Allocations en cours - engagements en cours)/moyenne sur 10 années des engagements)	
<b>Nombre d'années pour achever les crédits délégués</b>	<b>10,38 années</b>
((Allocations en cours - fonds attribués en cours)/moyenne sur 10 années des fonds attribués)	
<b>Nombre d'années pour achever les paiements</b>	<b>13,63 années</b>
((Allocations en cours - paiements en cours)/moyenne sur 10 années des paiements)	

	Allocations 9ème FED	Engagements %	Créd. Dél./Cont. %
Env. A	32 000 000	0,00%	0,00%
Env. B	7 100 000	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>39 100 000</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>

**LIGNES BUDGETAIRES COMMUNAUTAIRES (1998 - 2002)**

	Engagements*	Crédits délégués/Contrats*	%	Paie ments	%
PVD (1) B76000	2 849 304	2 849 304	100,00%	1 485 226	52,13%
ENV (2) B76200	724 085	724 085	100,00%	354 000	48,89%
	<b>3 573 389</b>	<b>3 573 389</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 839 226</b>	<b>51,47%</b>

<b>Taux d'engagements secondaires (crédits délégués)</b>	<b>100,00%</b>
<b>Taux de paiements</b>	<b>51,47%</b>

(1) Participation communautaire à des actions en faveur de pays en développement exécutées par des organisations non gouvernementales; (2) Environnement dans les pays en développement.

\*Engagements = Engagements primaires; Crédits délégués/Contrats = Engagements secondaires

## ANNEXE 9.

COMPOSITION DES AGREGATS FAMILIAUX AU CAP VERT<sup>5</sup>

<i>Distribution</i>	<i>Pauvres</i>	<i>Dont très pauvres</i>	<i>« Riches »</i>	<i>Chômeurs</i>
Au Cap-Vert %	29.14	16.88	9.69	22.4
En Zone Urbaine	21.44	11.90	14.36	20.89
En Zone Rurale	40.81	24.43	2.63	24.70
Avec Chef homme	24.54	14.25	12.6	12.00
Avec Chef femme	37.29	21.54	4.55	48.53
Chef travaillant	24.22	14.14	12.7	11.97
Chef chômeur	45.73	26.47	1.75	72.57
Chef inactif	33.97	19.56	5.45	30.92
Sans membres employés	41.17	26.01	5.44	
Dépenses moyennes mensuelles nationales (CVE)			<b>51046.92</b>	
Nobre d'individus par agrégats	5.82	5.87	2.74	
<b>Population 2002</b>	<b>160000</b>	<b>92000</b>	<b>1300</b>	

<sup>5</sup> Source : INE, Rapport préliminaire sur l'enquête des dépenses des ménages.

## ANNEXE 10.

## DONNEES SUR LE BILAN ALIMENTAIRE PREVISIONNEL 2003

Produit	Nécessités de consommation			Disponibilités					Déficit
	Consommation annuelle	Stock de sécurité	Total nécessités	Stocks au 31-12-2002	Production Nationale	Aides ali. totales prévues	Impor. Com. prévues	Total disponibilités prévues	
	a	b	c=(a+b)	d	e	f	g	h=(d+e+f+g)	
Maïs	48 857,00	12 214,00	61 071,00	9 665,00	4 307,00	31 680,00	d.n.d.	45 652,00	-15 419,00
Riz	28 305,00	7 076,00	35 381,00	4 782,00	0,00	7 980,00	10 000,00	22 762,00	-12 619,00
Blé	21 791,00	5 448,00	27 239,00	4 171,00	0,00	7 500,00	d.n.d.	11 671,00	-15 568,00
<b>Total</b>	<b>98 953,00</b>	<b>24 738,00</b>	<b>123 691,00</b>	<b>18 618,00</b>	<b>4 307,00</b>	<b>47 160,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>80 085,00</b>	<b>-43 606,00</b>
Haricots	9 634,00	2 409,00	12 043,00	0,00	d.n.d.	841,00	d.n.d.	841,00	-11 202,00
Huile	2 936,00	734,00	3 670,00	0,00	0,00	303,00	d.n.d.	303,00	-3 367,00
Lait en poudre	3 211,00	803,00	4 014,00	0,00	0,00	0,00	d.n.d.	0,00	-4 014,00
Autres*						846,00		846,00	846,00

Tableau du Bilan Alimentaire Prévisionnel 2003 en tonnes métriques (sources Commission Nationale pour la Sécurité Alimentaire du Cap-Vert et PAM)

- a) Les nécessités de consommation sont estimées sur base de la moyenne de consommation par habitant des 5 dernières années (215kg/hab/an) et de la projection de la population du Cap-Vert en utilisant le recensement 2000 (en moyenne 458.758 habitants pour 2003)
- b) Stock de sécurité alimentaire (3mois)
- e) la production de maïs disponible pour la consommation est équivalente à 85% de la production totale, les 15% restant étant réservés pour la semence y compris les pertes. La production de maïs ayant été estimée à 5.067 tonnes dans le rapport spécial d'évaluation des récoltes et approvisionnements alimentaires au Cap-Vert du PAM et de la FAO

Donateurs	Situation des Importations des Céréales pour l'année 2003 au 31 Mars 2003									
	Aide						Total (arrivée et prévue)			Total Céréales (sans haricots)
	Arrivée			Prévue			Maïs	Riz	Blé	
Maïs	Riz	Blé	Maïs	Riz	Blé	Maïs				Riz
Autriche				5 000,00			5 000,00			5 000,00
Allemagne										
Belgique										
Chine					2 110,00			2 110,00		2 110,00
Espagne		1 028,16						1 028,16		1 028,16
France				4 500,00			4 500,00			4 500,00
Italie					2 700,00			2 700,00		2 700,00
Japon					4 251,00			4 251,00		4 251,00
Luxembourg			2 982,15			4 500,00			7 482,15	7 482,15
PAM				724,00			724,00			724,00
Pays-Bas										
USA	6 379,40			6 000,00			12 379,40			12 379,40
<b>Total Aide</b>	<b>6 379,40</b>	<b>1 028,16</b>	<b>2 982,15</b>	<b>16 224,00</b>	<b>9 061,00</b>	<b>4 500,00</b>	<b>22 603,40</b>	<b>10 089,16</b>	<b>7 482,15</b>	<b>40 174,71</b>
Imp. Com.		3 936,82			6 063,18			10 000,00		10 000,00
<b>Total</b>	<b>6 379,40</b>	<b>4 964,98</b>	<b>2 982,15</b>	<b>16 224,00</b>	<b>15 124,18</b>	<b>4 500,00</b>	<b>22 603,40</b>	<b>20 089,16</b>	<b>7 482,15</b>	<b>50 174,71</b>

Tableau de la Situation des Importations commerciales et des Aides Alimentaires pour 2003 en tonnes métriques (source PAM)

- Autriche : Contribution de 800.000€ pour un achat de 5.000 tonnes des maïs prévu en novembre 2003
- Allemagne : Données non disponibles
- Belgique : Données non disponibles
- Chine : Contribution de 5 millions de yuan renminbi pour un achat de 2.110 tonnes de riz dans le cadre de l'aide d'urgence, arrivée prévue en avril 2003
- Espagne : 300.506€ pour un achat de riz (1.029 tonnes)
- France : 750.000€ (250.000€ en 2002 et 500.000€ en 2003) pour l'achat de maïs (4.500 tonnes) arrivées prévues en mars 2003
- Italie : Prévisions du gouvernement du Cap-Vert 2.700 tonnes
- Japon : 4.251 tonnes de riz, arrivée prévue en juin 2003
- Luxembourg : 3.000 tonnes de blé de l'aide 2002
- PAM : 169 tonnes de farine de maïs, arrivée prévue en avril 2003
- Pays-bas : Données non disponibles
- USA : 12.385 tonnes de maïs